This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Neth
1372
10

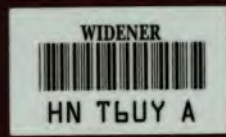

1372.10

Harvard College Library

BEQUEST OF

GEORGINA LOWELL PUTNAM

OF BOSTON

Received, July 1, 1914.

Picardie

PRÉCIS

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE, D'ARTOIS ET DE PICARDIE;

PAR MM. F. BAGON ET FABRE D'OLIVET.

PARIS,
LIBRAIRIE CLASSIQUE ET ÉLÉMENTAIRE
DE L. HACHETTE,
rue Pierre-Sarrazin, n° 12.

PRÉCIS

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE,

D'ARTOIS ET DE PICARDIE.

PARIS. — Imp. A. BELIN,
rue Ste-Anne n°55.

PRÉCIS

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE,

D'ARTOIS ET DE PICARDIE,

PAR

MM. F. RAGON ET FABRE D'OLIVET.

PARIS,

LIBRAIRIE CLASSIQUE ET ÉLÉMENTAIRE DE L. HACHETTE,
Ancien élève de l'École normale,

RUE PIERRE-SARRASIN, N° 12.

1834.

Harvard College Library
July 1, 1914.
Bequest of
Georgina Lowell Putnam

Neth 1372.10

RECD JUL 22 1915

AVERTISSEMENT.

La France fut long-temps morcelée et faible, assemblage confus de provinces ou plutôt de souverainetés différentes, souvent hostiles et rebelles au centre commun, divisées de lois, de moeurs et d'intérêts, et commeçant difficilement entr'elles, à cause de la diversité des monnaies, des poids, des mesures et des coutumes. La France est aujourd'hui une et puissante, toutes ces parties, autrefois disjointes, étant heureusement réunies en un seul corps, et prospérant par l'action régulière d'une législation et d'un gouvernement uniformes, par une rapide réciprocité de bons offices et le facile échange de tous les produits territoriaux, industriels et intellectuels.

D'où était venue la division? Comment s'est accomplie la réunion? C'est là le point de vue le plus important sous lequel puissent être envisagées et l'histoire de France en général et l'histoire de chacune de nos provinces en particulier. Dès que la division s'est opérée, ce n'est qu'anarchie, faiblesse et ruine. A mesure que la réunion s'opère, nous voyons renaître l'ordre, la grandeur et la puissance. Les *précis historiques* dont j'ai commencé la publication, et que, par leur rédaction simple et leur prix modique, j'ai tâché de mettre à la portée de toutes les intelligences et de toutes les fortunes, rendront, je l'espère, cette vérité sensible à tous.

Le précis de l'histoire de Franche-Comté et de Bourgogne a déjà paru. Le précis de l'histoire de Flandre, d'Artois et de Picardie forme la seconde livrai-

son. Pour ne point multiplier les volumes et pour éviter les redites, je continuerai à réunir, autant que possible, en un seul précis l'histoire de plusieurs provinces, en les associant d'après leurs rapports de mœurs et de coutumes, de commerce et d'intérêts, de paix ou de guerre, etc.

On ne voit que trop, dans nos écoles, de ces livres élémentaires, d'où l'on a soigneusement écarté toute notion utile et solide, sous prétexte de proportionner l'instruction à la faiblesse de l'enfance, misérables rapsodies qui semblent dédiées à l'ignorance publique et destinées à l'entretenir. Sans prétendre égaler mes essais aux substantiels et savans précis dont MM. Poirson et Cayx, Michelet, Des Michels, Dumont et Du Rozoir ont enrichi l'Université, j'ai tâché de leur donner une certaine consistance historique. Ils renferment,

si je ne me trompe, assez de faits importans ou curieux pour être lus sans dédain par les personnes instruites, en même temps qu'ils sont rédigés avec assez de clarté et de simplicité pour servir à l'enseignement, non-seulement dans les institutions et dans les colléges, mais encore dans les écoles primaires du second degré.

Ils sont le fruit d'un travail sérieux, que M. Fabre d'Olivet, jeune littérateur, aussi distingué par la rectitude de son jugement que par l'étendue de ses connaissances, veut bien partager avec moi. Je me trouve heureux d'être soutenu, dans mon humble quoique difficile entreprise, par un tel collaborateur.

F. Ragon,

Professeur au collége royal de Bourbon.

PRÉCIS

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE, D'ARTOIS ET DE PICARDIE.

PREMIERE EPOQUE.

Depuis la conquête des Gaules par les Romains, jusqu'à l'établissement des comtes héréditaires de Flandre.

Avant l'invasion de la Gaule par les Romains, les contrées septentrionales de ce pays, qui depuis s'appelèrent *Flandre*, *Artois* et *Picardie*, étaient divisées entre plusieurs nations indépendantes. Les *Atrébates* occupaient l'Artois; les *Ambianiens*, les *Essuens*, les *Véromanduens* et les *Morins*, la Picardie; les *Nerviens* et les *Ménapiens*, la Flandre.

Les *Morins* se divisaient en *Gessoriaques* qui habitaient le Boulonnais et en *Oromanses* qui s'étendaient sur les frontières de l'Artois. Les tribus *Nerviennes* se subdivisaient encore davantage : les *Centrons* possédaient les can-

tons de Tournai et de Courtrai; les *Pleumoniens*, ceux d'Ypres, de Furnes et de Dixmude; les *Grudiens*, les environs de Bruges; les *Levaces*, le territoire entre l'Écluse et Ardembourg; les *Gordubiens*, celui de Gand. Les *Ménapiens* étaient répandus dans les environs de Valenciennes et dans le reste du Hainault.

Ces peuples, habitant un pays hérissé de forêts impénétrables ou couvert d'immenses marais, harcelés sans cesse par les nations germaniques, étaient farouches et sauvages. Ils formaient la population la plus courageuse, mais aussi la moins civilisée de la Gaule, n'ayant d'autre industrie que celle des armes, à l'exception des seuls Atrébates, qui excellaient dans le tissage des étoffes et la fabrication des *xérampelines* et des *sayons* (1), costume national, dont ils fournissaient toute la Gaule du nord.

Ces vaillantes peuplades (2), protégées

(1) Le *sayon* était une espèce de manteau avec ou sans manches, qu'une agraffe retenait sur l'épaule. La *xérampeline* ou *atrébatique*, du nom de ses fabriquans, était une veste ouverte à manches de couleur rouge et que les Gaulois du nord portaient dessous le sayon.

(2) Le principal objet de leur culte était le dieu de la guerre, *Æsus*, qui correspondait au *Mars* des Romains. Ils lui avaient élevé plusieurs temples, entre autres à Théroueanne et à Boulogne. L'église cathédrale de cette dernière ville est fondée, à ce qu'on croit, sur les ruines d'un

d'ailleurs par leur position presque inaccessible, subirent les dernières le joug de César. Dans la lutte opiniâtre de leur liberté contre l'invasion romaine, elles furent presque exterminées. Leurs cantons ravagés et déserts formèrent, sous le nom de *Seconde Belgique*, une province de la Gaule conquise. Peu à peu cependant la civilisation romaine releva ce pays de ses ruines, et la *Seconde Belgique* en devint une des provinces les plus florissantes. Elle comptait un grand nombre de villes considérables, entre autres *Arras, Amiens, Saint-Quentin, Beauvais, Boulogne, Tournai, Cambrai, Cassel*, etc., dont l'antiquité remonte à ces temps reculés.

de ces monumens. Le nom d'Oisemont (*Æsi Mons*, la montagne d'Æsus), dans le Ponthieu, indique assez clairement qu'on adorait ce dieu sur cette montagne.

Le christianisme commença à pénétrer chez ces peuples dans le troisième siècle. Il s'y étendit rapidement et y compta plusieurs martyrs, saint Firmin et saint Quentin, saint Crépin et saint Crépinien, saint Maxime et saint Gratien. Hélène, mère du grand Constantin, contribua beaucoup à l'y répandre. Repudiée par Constance, son époux, en 292, elle se retira d'abord à Boulogne, puis, dans un château qu'elle augmenta considérablement et qui devint la ville d'*Hesdin*, dont on croit le nom dérivé de celui de cette princesse. Son exemple et ses soins encouragèrent dans ces contrées la foi nouvelle. Cependant il resta des traces d'idolâtrie dans la *Seconde Belgique* jusqu'au septième siècle. Vers l'an 640, saint Omer, évêque de Thérouenne et de Boulogne, et saint Bertin, fondateur de l'abbaye de ce nom, achevèrent de les faire disparaître.

Malgré l'état prospère de cette contrée, l'esprit d'indépendance y fermenta long-temps encore avant de s'éteindre. Sous Auguste, Carinas, préfet de Belgique, eut à réprimer une révolte des Morins et des Nerviens. Sous Vespasien, ils secoururent les Bataves soulevés par Civilis (an 69 après J.-C.). Plus tard, l'an 287, le Ménapien Carrausius fut proclamé empereur par ses compatriotes, et, pendant six ans, soutint ce titre par ses victoires.

Le temps approchait où la Germanie, forçant irrévocablement les barrières du Rhin et du Danube, allait inonder l'empire de ses hordes belliqueuses. La province de *Seconde Belgique*, voisine des Barbares, fut attaquée une des premières. Les Francs l'envahirent plusieurs fois, et enfin, au commencement du cinquième siècle, parvinrent à y former un établissement fixe, berceau de la monarchie.

On appelait *Francs* une confédération de plusieurs peuplades situées entre l'Océan, le Rhin, le Mein et l'Elbe (Westphalie, Hesse et partie de la Saxe). Les principales étaient celles des *Saliens*, des *Chamaves*, des *Angrivariens*, des *Chérusques*, etc.

Ces Barbares étaient idolâtres. Ils reconnaissaient *Thuiston* pour Dieu, père et législateur.

Ils n'avaient ni arts ni industrie. A peine se livraient-ils à l'agriculture. Ils vivaient de guerre et de pillage. Ils élisaient pour chaque expédition un chef militaire qu'ils rendaient responsable du sort de leurs armes, et qu'ils déposaient à leur volonté. Leurs prêtres seuls exerçaient une autorité inamovible et sans contrôle.

On représente les Francs comme grands et robustes, l'air farouche, les yeux bleus, et la chevelure d'un blond ardent. Ils se rasaient le derrière de la tête, et relevaient le reste de leurs cheveux sur le front en forme d'aigrette. Les chefs ou rois conservaient seuls toute leur chevelure flottante, comme signe distinctif. Ces peuples avaient pour armes la *francisque*, courte hache à deux tranchans, et l'*angon*, sorte de javelot à crochet recourbé, dont le bois était recouvert de lames de fer.

Leur première expédition dans les Gaules remonte à l'an 241. Pendant un demi-siècle, ils ne cessèrent d'inquiéter cette contrée; enfin, vers l'an 293, ils obtinrent un établissement dans le pays dévasté des Nerviens, sous la condition, souvent mal remplie, de défendre les frontières contre les autres Barbares. Successivement *Amiens*, *Beauvais*, et plusieurs autres villes de la Seconde Belgique, reçurent des colonies de Francs. En

406, ils défendirent vaillamment le passage du Rhin, confié à leur garde, contre la grande invasion des Barbares, Suèves, Alains, Vandales et Bourguignons. Succombant au choc de tant de nations, ils furent rejetés un instant au-delà du fleuve, et laissèrent la Belgique en proie aux Germains. Environ vingt ans après, ayant réparé leurs pertes, ils y rentrèrent, et s'emparèrent de *Cambrai*, de *Tournai* et d'*Amiens*. Leur domination dans les Gaules ne dépassa guère ces limites jusqu'au temps de *Clovis*, chef des Francs Saliens, qui, en 486, détruisit le reste de la puissance romaine dans ces pays, et poussa ses conquêtes jusque dans la Gaule méridionale, dont il enleva la plus grande partie aux Wisigoths. Alors son ancien royaume d'Amiens et de Tournai ne fut plus qu'une province de ses vastes états, dont Paris devint la capitale. La tribu des Francs Saliens n'était pas seule établie en Belgique. Plusieurs autres peuplades y formaient, sous différens chefs, de petits états indépendans. Clovis, voulant réunir en un seul corps de nation toutes les tribus franques, extermina ces roitelets l'un après l'autre, et se trouva seul chef de toutes ces tribus guerrières qui avaient peuplé la Gaule septentrionale. Il avait embrassé le christianisme lorsqu'il commit ces violences; mais l'esprit

de cette religion n'avait pu passer encore dans les mœurs des Barbares, et ces nouveaux chrétiens conservèrent long-temps encore, sous la loi de l'Evangile, leur génie sauvage et cruel.

Après sa mort, en 511, la monarchie qu'il avait fondée fut divisée entre ses quatre fils. La Belgique, annexée au royaume de Soissons, fut dans la dépendance du sanguinaire *Clotaire* 1er, meurtrier de son beau-frère, de ses neveux, d'un de ses fils même, toujours en guerre avec les peuples voisins ou avec ses frères, successivement héritier de chacun d'eux, et seul maître enfin de tout l'empire de Clovis, qu'ils avaient encore agrandi ; réunion promptement suivie d'un second partage. A la mort de Clotaire 1er, en 561, *Chilpéric*, un de ses quatre fils, eut le royaume de *Soissons* ou de *Neustrie*, dont la Belgique faisait partie. Ce règne ne nous présente qu'une suite de crimes et de malheurs : Chilpéric étranglant la reine Galsuinde pour épouser l'ambitieuse Frédégonde ; Sigebert, roi d'Austrasie ou France orientale, armé contre son frère pour sa femme Brunehaut, sœur de Galsuinde, et assassiné par les émissaires de Frédégonde, au moment où, vainqueur et meurtrier de Théodebert, fils de Chilpéric, il assiégeait ce prince dans Tour-

nai, et le menaçait de sa vengeance; Frédégonde faisant périr les enfans que Chilpéric avait d'un premier mariage, et enfin, épouse adultère et régicide, couronnant tant de forfaits par le meurtre de l'époux qu'elle a trahi. Environnée d'ennemis et de périls, cette princesse cruelle, mais courageuse, fit tête à l'orage, soutint la guerre avec succès contre Childebert et ses fils, l'un après l'autre héritiers du trône et des ressentimens de Sigebert, et mourut en 597 puissante et victorieuse, après avoir assuré le trône de Neustrie à son fils *Clotaire* II, qui, dans la suite, reconnu par les Austrasiens, réunit sous ses lois, comme le premier Clotaire, toute la monarchie des Francs.

Sa puissance réelle n'était point en proportion de l'étendue de son empire. Nos anciens rois, lors de la conquête et du partage des terres par les conquérans, s'étaient réservé des domaines considérables, dont ils détachaient des parties, que, sous le nom de *fiefs* ou de *bénéfices*, ils concédaient pour un temps à ceux de leurs sujets qu'ils voulaient récompenser. Cette faculté de s'attacher des créatures par ces donations temporaires était la principale source de leur pouvoir. Mais ces concessions momentanées se convertirent peu à peu en concessions définitives. Les grands qui obtenaient ces grâces durent tendre à en attri-

buer la possession héréditaire à leurs familles : ce qui amena insensiblement la ruine du pouvoir des rois avec l'aliénation de leurs domaines. Cette révolution, commencée pendant les troubles suscités par la longue rivalité de Frédégonde et de Brunehaut, était à peu près consommée du temps de Clotaire II, surtout chez les Austrasiens, qui ne reconnurent ce prince qu'à certaines conditions, entre autres celle d'avoir leur maire particulier. La mairie, qui ne donnait d'abord que la surintendance du palais, était devenue la première charge de l'état. Ministres en apparence de la royauté, mais en effet de cette aristocratie usurpatrice qui les regardait comme ses chefs, les maires tenaient les rois en tutèle, et affectaient l'indépendance. Clotaire fut obligé de nommer un maire particulier et inamovible pour chacun des trois royaumes qui formaient les trois grandes divisions de l'empire : les royaumes de *Neustrie*, d'*Austrasie* et de *Bourgogne*.

Sous ce règne, la *Flandre*, dont l'histoire est le principal sujet de ce *Précis*, commence à avoir des magistrats particuliers. Sous les empereurs romains, la Belgique était divisée en plusieurs districts administrés par des *procurateurs des chasses*, ou *grand-veneurs* et *forestiers*. Clotaire II fit revivre cette dignité

en faveur d'un seigneur de sa cour nommé *Lideric*, que plusieurs anciens auteurs ont regardé par erreur comme le premier comte de Flandre (1). Cette charge de *grand-forestier de Flandre*, sans être formellement héréditaire, se continua dans la même famille. A Lideric succéda son fils *Antoine*, à Antoine son fils *Bouchard*, qui prit une part active aux troubles politiques de son temps. Révolté de la tyrannie du maire de Neustrie Ebroin, il se rangea du côté de Pepin d'Héristall, maire d'Austrasie, qui, sous prétexte de défendre les priviléges de l'aristocratie, violés par la royauté neustrienne, tendait à la mairie universelle, dont la victoire de Testry l'investit en 687.

Après la mort de Bouchard, son fils Estorède suivit, à son exemple, la fortune des maires d'Austrasie, et s'attacha à Charles-Martel. Son administration intègre, le soin

(1) On prétend que ce Lideric, sur lequel anciens romanciers ont accumulé les fables les plus invraisemblables, a fondé Bruges, de l'an 626 à l'an 646. Quant à l'origine du nom de Flandre par lequel nous désignerons désormais la partie septentrionale de l'ancienne *Seconde Belgique*, quelques historiens la font remonter à un prétendu *Flandebert*, fils de Clodion, qui aurait eu cette province en apanage; d'autres, à *Flandrina*, femme de Lideric. Mais comme l'existence de cette Flandrina et de ce Flandebert n'est rien moins que prouvée, il est plus sage de consentir à ignorer l'origine de ce mot de Flandre, que de chercher à l'expliquer par des fables.

qu'il mit à purger les forêts des brigands qui infestaient le pays, lui méritèrent le surnom de *Grand-Justicier*. Charles-Martel reconnut son dévouement et ses services par de nouvelles dignités et par des *bénéfices* considérables (1).

Les règnes prospères de *Pepin le-Bref* et de *Charlemagne* redonnèrent à l'empire français l'éclat et la force qu'il n'avait plus depuis Clovis. A cette belle époque, nous voyons la Flandre paisiblement administrée par son forestier *Lideric* II, sous la surveillance du comte Bérenger et de l'évêque Rangaire, *envoyé royal*. Cette contrée reçut dans le même temps de nouveaux hôtes, et s'enrichit de la population belliqueuse des Saxons, que Charlemagne, désespérant de les dompter dans leur propre pays, transplanta dans les forêts de la Flandre et du Brabant pour les défricher. Mais on prétend que l'humeur indépendante et inquiète des Saxons, com-

(1) « Sous le gouvernement de Charles-Martel, l'existence du clergé éprouva en France une révolution. Charles, pour récompenser les compagnons de ses victoires, distribua des abbayes, des évêchés même à ses officiers, et des terres ecclésiastiques à ses soldats. Ces bénéfices d'une espèce nouvelle furent d'abord concédés à vie. Les laïques, qui en furent investis, devinrent les *avoués* ou défenseurs temporels des abbayes et des églises dépouillées. Charles exigea d'eux le serment de fidélité, et introduisit à cette occasion la cérémonie de l'*hommage* féodal. » (*Précis de l'Histoire de Bourgogne et de Franche-Comté.*)

muniquée par eux aux naturels du pays, fut dans la suite le principe de tant de révoltes des Flamands contre leurs souverains; et c'était un proverbe commun du temps de Philippe-le-Bel et de Philippe de Valois, que Charlemagne, en mêlant les Saxons avec les Flamands, *d'un diable en avait fait deux*. Sous le même règne, le fameux Roland fut gouverneur des pays d'Artois et de Picardie.

Après Charlemagne, la faiblesse de *Louis-le-Débonnaire*, les guerres continuelles de ses fils, replongèrent la France dans l'anarchie et la misère d'où trois grands princes l'avaient tirée. Le royaume fut divisé; l'autorité royale alla en s'affaiblissant de plus en plus dans les provinces; les princes, misérablement occupés de leurs jalousies de pouvoir et de leurs querelles d'ambition, laissèrent les grands et les prélats se former une autorité indépendante, et les gouverneurs des provinces s'en regarder comme les possesseurs (Voyez le *Précis de l'Histoire de Bourgogne et de Franche-Comté*, page 29 et suivantes). Les ravages de l'ennemi extérieur se mêlèrent à la guerre civile. Les *Normands* (hommes du Nord), n'étant plus contenus par les flottes de Charlemagne, infestèrent toutes les côtes de l'empire. Celles de Flandre furent, par le voisi-

nage de la Germanie, principalement en butte à leurs incursions. Entre autres villes, ils pillèrent et brûlèrent Anvers et Gravelines. Ils se fortifièrent à Louvain, d'où ils dévastaient la campagne. Ils avaient aussi un établissement ou plutôt un repaire à l'embouchure de l'Escaut.

Baudouin d'Ardennes, dit *Bras-de-Fer*, garde et grand-forestier de Flandre, avait habilement profité des troubles pour se faire une autorité souveraine dans cette province. Il poussa même l'audace jusqu'à prétendre à l'alliance royale : il enleva Judith, fille de Charles-le-Chauve et veuve du roi d'Angleterre, brava la colère de l'empereur et celle de l'Eglise, dont le faible Charles invoqua les foudres contre lui, et enfin, du consentement de ce prince, joignit au titre d'époux de Judith celui de *comte héréditaire* de Flandre, que son beau-père, de gré ou de force, lui déféra en 862. A l'époque où Baudouin fondait la dynastie des premiers comtes héréditaires de Flandre, cette province, outre la Flandre proprement dite, comprenait l'Artois et la Picardie (1).

(1) L'Artois tire son nom des anciens habitans de cette contrée, les *Atrébates*. Quelques auteurs font venir le nom de *Picardie* du caractère de cette nation qui se choque, se *pique* aisément; d'autres, des *Bégards*, hérétiques, dont la secte se répandit dans quelques villes d'Alle-

Durant l'époque que nous venons de parcourir, deux peuples, les Romains et les Francs, possédèrent successivement la Gaule septentrionale.

Sous les Romains, le territoire était divisé en comtés, les comtés subdivisés en centaines, les centaines en dizaines, et un magistrat (*comte*, *centurion* et *décurion*) était placé, conformément à cette hiérarchie, à la tête de chaque division. Ces différens officiers étaient chargés en même temps des armes et de la justice. Ils ne jugeaient qu'avec l'assistance des principaux citoyens du canton, ayant sous les yeux le livre de la loi, qui se composait des décisions des jurisconsultes et des différens codes impériaux.

Les Francs, après la conquête, conservèrent la division territoriale et administrative des Romains. Les gouverneurs de provinces continuèrent à prendre les titres, et à exercer les fonctions de comtes, vicomtes, etc.; mais la loi civile et l'état des personnes subirent de graves changemens.

magne et des Pays-Bas, au commencement du quatorzième siècle. D'autres, objectant que le nom de *Picards* fut en usage vers le commencement du treizième siècle, pensent avec plus d'apparence que ces peuples furent ainsi appelés de l'usage des piques dont ils se servirent les premiers.

La Picardie se divisa en comtés de Vermandois, de Valois, de Ponthieu, de Boulogne et de Calais, dont nous parlerons selon la suite des événemens.

Les vainqueurs étaient divisés en deux classes ; les nobles, sous le nom de *leudes* ou *antrustions*, et les simples hommes libres, sous les noms d'*arhimans* ou *ingénus*. La masse des vaincus, réduite en esclavage, comprenait aussi deux classes, les *colons tributaires*, espèce de fermiers cultivant la terre moyennant redevance, et les *serfs* attachés à la glèbe, et appartenant corps et ame au seigneur. Cependant la partie la plus instruite et la plus éclairée des Romains ou Gaulois avait trouvé un refuge dans l'état ecclésiastique. Ils possédèrent long-temps toutes les dignités du clergé, et quelques uns d'entre eux, de même qu'un certain nombre de laïques, sous le nom de *convives du roi*, marchaient à peu près les égaux des leudes et des antrustions.

La justice (1) était rendue par les comtes, et, à leur défaut, par les lieutenans ou *viguiers* (*vicarii*), assistés de douze notables ou pairs de l'accusé. Les affaires de peu d'importance étaient du ressort du centenier, dont les attributions répondaient assez à celles

(1) On distingua, plus tard, dans le moyen âge, trois degrés de juridiction, basse, moyenne et haute justice. La basse justice et la moyenne ne connaissaient que des affaires civiles ou correctionnelles. La haute justice connaissait des causes capitales : d'où le bourreau fut appelé exécuteur de la haute-justice ou des hautes-œuvres.

de juge de paix. Les assises se tenaient en plein air et à la vue de tout le peuple.

Les Barbares avaient permis au peuple conquis de se régir par ses anciennes lois. Cependant le droit romain ne resta réellement en vigueur que dans les provinces méridionales. Les pays septentrionaux, plus spécialement et plus anciennement habités par les Francs, suivaient les lois *saliques* et *ripuaires* : les premières rédigées en assemblées générales des Francs *Saliens*, sous le règne de Clovis, et les autres par les Francs *Ripuaires*, ou habitans des *rives* du Rhin et de la Meuse.

Chez des peuples encore sauvages, où tout homme libre se faisait justice par lui-même, et comptait moins sur la force de la loi que sur la force de son bras, la législation devait rouler principalement sur la punition des outrages, des violences et des meurtres. Pour tous les crimes et délits, même pour l'homicide, les lois barbares admettaient une amende ou *composition* (1). On pouvait ré-

(1) Cet usage de la *composition* se perpétua dans la Picardie durant tout le moyen-âge. D'après la *coutume* de cette province, on payait une amende de vingt sous pour avoir frappé un homme avec le poing, de neuf livres pour l'avoir blessé avec des armes, et, dans ce cas, la maison du coupable était abattue. (Voyez ci-dessous, deuxième époque, deuxième section, le *droit des Arsins*, et une note sur Saint-Omer).

pandre impunément le sang humain, dès qu'on pouvait le payer; et le prix variait selon la qualité des victimes. Voici le tarif de la loi ripuaire observée dans une partie des pays qui avaient autrefois formé la *Seconde Belgique*.

	Amende.	
Meurtre d'un Ripuaire libre.....	200	sous d'or.
— d'un Antrustion.....	600	
— d'un Franc.....	200	
— d'un Romain.....	100	
— d'un Sous-Diacre.....	400	
— d'un Diacre.....	500	
— d'un Prêtre.....	600	
— d'un Evêque.....	900	
— d'une jeune fille avant 14 ans..	200	
— d'une femme jusqu'à 40 ans....	600	

Les parens du mort poursuivaient sa vengeance, et faisaient la guerre au meurtrier. Il pouvait les apaiser en payant la *composition* ou prix du meurtre, qu'ils partageaient entre eux. Cet argent était une faible compensation des inconvéniens attachés à ces haines héréditaires : aussi quelquefois des hommes pacifiques se retranchaient volontairement de la famille, et renonçaient à une parenté funeste. Voici quelles formalités la loi prescrivait en pareil cas :

« Si quelqu'un veut renoncer à sa parenté, qu'il se rende à l'assemblée publique, et, là, qu'en présence du magistrat, il rompe quatre

bûchettes sur sa tête; qu'il les jette ensuite dans le champ de l'assemblée, et qu'il dise : Je me sépare de ma parenté.

» Et si, dans la suite, quelqu'un de ses parens meurt ou est tué, il n'aura rien de son héritage ou de sa composition.

» Et si lui-même est tué ou meurt, sa composition ou son héritage n'appartiendra point à ses parens, mais au fisc, ou à qui le fisc voudra l'adjuger. »

Dans les procès, on déférait le serment aux parties. La loi ripuaire offre presque partout cette alternative à l'accusé, ou de payer la composition ou de se purger de l'accusation par un serment et celui d'un certain nombre de témoins. Ce nombre différait selon le rang de l'accusé, selon la gravité du crime. Par exemple, l'accusation de meurtre sur la personne d'une jeune fille se purgeait par le serment de l'accusé et de douze témoins; il en fallait soixante et douze quand il s'agissait du meurtre d'une femme, etc. Dans la suite, la multiplicité des parjures fit recourir aux *épreuves* ou *jugemens de Dieu*. Ces épreuves étaient celles du feu, de l'eau chaude et de l'eau froide, de la croix et du combat (Voyez le *Précis de l'Histoire de Bourgogne et de Franche-Comté*, page 32 et suiv.)

Le combat judiciaire (1), plus conforme aux mœurs guerrières des peuples germaniques, survécut aux autres épreuves. Cette absurde barbarie de mettre la justice à la pointe de l'épée ne céda que lentement, dans les âges suivans, à la législation renaissante des Romains, qui, combinée avec les coutumes des Francs, forma insensiblement le droit moderne.

Les lois étaient rédigées et publiées dans les assemblées connues sous le nom de *Champs de Mars*, et ensuite de *Champs de Mai*. Les ducs, les comtes, les prélats et les abbés, c'est-à-dire les grands dignitaires séculiers et ecclésiastiques composaient ces assemblées. On lisait leurs décisions au peuple, qui n'était point appelé à les examiner, mais seulement à les approuver par une acclamation tumultuaire.

Au reste, par peuple on n'entendait alors que les guerriers et hommes libres. Le reste de la nation n'était compté pour rien. Les habitans des campagnes étaient presque tous de malheureux *serfs* ou *esclaves*, sur lesquels

(1) Les femmes combattaient par *avoué*, c'est-à-dire en se substituant un champion. Les clercs et les prêtres, les sexagénaires, les estropiés et les malades avaient le même privilége. Les moines de l'abbaye de Saint-Bertin combattirent par *avoué* pour un quartier de terre qu'on leur disputait, et leur champion tua son adversaire.

le maître avait droit de vie et de mort. On ne voit nulle part dans les codes barbares que le maître payât une amende pour le meurtre de son esclave. Ce meurtre ne donnait lieu à la composition que lorsqu'il était commis par un étranger. Alors l'amende se payait au maître pour l'indemniser de la perte d'un animal utile. Car l'esclave n'était pas autre chose (1), et cette parité révoltante est clairement établie par les articles suivans du Code Salique :

» Si un esclave a tué un homme libre, l'homicide sera livré aux parens du mort pour la moitié de la composition, et le maître de l'esclave paiera l'autre moitié.

» Pareillement, si un homme est tué par quelque animal domestique, la moitié de la composition sera payée par le maître de l'animal, et celui-ci sera livré pour l'autre moitié. »

Les hommes libres étaient exempts par la loi des peines afflictives et des châtimens corporels : les esclaves y étaient soumis. Par exemple, accusés de vol, ils recevaient préalablement cent vingt coups de verges.

La loi enchaînait même leurs affections :

(1) Ce mépris pour les serfs dura long-temps. En 1155, Hugues de Champfleuri, évêque de Soissons, en donna cinq, (deux femmes et trois hommes), pour un beau cheval sur lequel il fit son entrée dans cette ville.

ils ne pouvaient se marier sans la permission de leur maître. On regardait le contact de l'esclave comme une souillure pour les personnes libres. La femme libre, qui épousait un esclave, était réduite en servitude; mais la loi ripuaire lui permettait de laver sa honte dans le sang d'un époux indigne d'elle, et de se racheter par là de l'esclavage.

« Si une Ripuaire libre, *porte cette loi*, a suivi un esclave ripuaire, et que ses parens y contredisent, alors, qu'une épée et une quenouille lui soient offertes par le roi ou par le comte : si elle prend l'épée, qu'elle *tue* l'esclave; si la quenouille, qu'elle reste en servitude. »

Telle était la condition des esclaves. La loi eût entièrement oublié qu'ils étaient hommes, si elle n'eût permis de les affranchir. Ils rentraient alors dans tous les droits de l'humanité, et jouissaient des prérogatives des hommes libres. L'influence de la religion chrétienne, en adoucissant les mœurs, a insensiblement amené l'abolition de l'esclavage, et la philosophie a enfin achevé parmi nous l'ouvrage de la religion.

La guerre aussi fut, dans le moyen-âge, la source de nombreux affranchissemens. Le régime belliqueux de cette époque eût promptement épuisé la race des hommes libres, si elle ne se fût recrutée parmi les

serfs. Mais, pour être dignes de porter les armes, ils devaient avoir été émancipés.

Tous les hommes libres se devaient à la défense de la patrie. Quand le roi les convoquait, ils étaient tenus d'accourir, sous peine d'une amende de 60 sous d'or. Pendant la première race, les armées étaient commandées par les maires du palais, et, sous eux, par les ducs et par les comtes, gouverneurs des provinces.

La hiérarchie de ces magistratures (duchés et comtés), long-temps assez incertaine, fut plus fortement marquée par Charlemagne. Il divisa régulièrement l'empire en duchés, les duchés en douze comtés, et soumit l'administration des comtes à l'inspection des *missi dominici*, envoyés royaux. Ces espèces de censeurs tenaient quatre fois l'an, dans le ressort de leur légation, des états particuliers, où les évêques, les comtes, les vicomtes, les abbés, etc., étaient obligés d'assister. Les magistrats prévaricateurs ou iniques étaient révoqués et condamnés à une amende proportionnée à la faute.

Les comtes, investis à la fois du pouvoir militaire et judiciaire, étaient chargés en outre de l'entretien des ouvrages publics et de la perception des impôts (1), qui consistaient

(1) A cette époque, les impôts étaient peu considérables, chaque propriétaire étant tenu de servir en personne et à

principalement en droits de douane et en péages par terre et par eau. On payait tant sur les routes en plaine, riveraines et forestières; tant au passage des ponts, tant par voiture, tant par bête de somme, tant par piéton, tant pour traverser certaines barrières, tant pour le droit de vendre ses marchandises, etc.

Il paraît que, malgré tous ces obstacles, l'industrie reprit un essor momentané sous les premiers Carlovingiens. La Flandre recommença son commerce de draperies et d'étoffes. Mais on ignorait tellement alors ce grand principe, que le commerce vit de liberté, que, non contente de sanctionner les péages qui l'entravaient, la loi prétendait fixer le prix des marchandises. Il existe un capitulaire de l'an 808, qui défend de vendre un *sayon* double plus de vingt sous, et un *sayon* simple plus de dix.

De cette époque date aussi la première ordonnance sur les monnaies, autre preuve de la renaissance du commerce. Pepin-le-Bref,

ses frais, ce qui dispensait de l'entretien d'une armée permanente, et les rois vivant avec le revenu de leurs terres qui étaient immenses et répandues par tout le royaume. Ils avaient surtout de riches fermes en Picardie, à Verberie, Chiersi, Morienval, Crécy, Compiègne, etc. Ils prenaient le plaisir de la chasse dans les vastes forêts annexées à toutes ces métairies. On vendait le gibier à leur profit, ainsi que les légumes de leurs jardins.

dans un réglement porté à Verneuil, restreint le nombre des sous d'argent à 22 pour la livre de poids. Il paraît que chaque particulier venait faire battre monnaie selon ses besoins, puisque le même réglement ordonne à l'officier de retenir aux particuliers, sur l'argent apporté, un sou pour livre. Charlemagne réduisit la livre à 20 sous, et mit le premier sur les monnaies cette devise, *gratiâ Dei rex*, roi par la grâce de Dieu. Il tenta aussi, mais vainement, d'établir l'uniformité de poids et mesures dans son empire.

Ce grand prince s'occupa encore avec plus de zèle que de succès de la réforme du clergé, qui s'était éloigné à un point incroyable de l'esprit de son institution. Charles Martel, en donnant à ses soldats les bénéfices de l'Eglise, avait ruiné la discipline ecclésiastique. Les abbés et les évêques avaient pris les habitudes et souvent le costume des hommes de guerre, conduisant aux combats leurs serfs et leurs vassaux, et négligeant les études et les devoirs de leur état. Charlemagne leur défendit à plusieurs reprises le service militaire; mais cet abus se perpétua. A la bataille de Fontenay (841), plusieurs abbés combattirent dans les rangs des deux armées; Hugues, abbé de Saint-Quentin, périt sur le champ de bataille, et Raguenaire, évêque d'Amiens, fut pris les ar-

mes à la main. Quelques années après, en 844, Nitard, abbé de Saint-Riquier, fut tué en combattant contre les Normands.

Charlemagne, voulant arrêter le zèle mal entendu qui multipliait les monastères, défendit en 806 à tout homme de se faire moine sans la permission de l'empereur, et aux femmes de prononcer leurs vœux avant vingt-cinq ans. Mais, pendant plusieurs siècles, le nombre des couvens ne cessa de s'accroître. La Flandre en comptait une multitude. Les plus considérables étaient l'abbaye de Saint-Bavon, qui possédait plus de 2,000 manses de terre; celle de Saint-Bertin, également célèbre par son opulence; les monastères de Maubeuge, de Mons, de Denain, de Nivelle, de Saint-Waast d'Arras, de Saint-Pierre de Gand, etc. L'abbaye de Saint-Riquier en Picardie, fondée vers l'an 600, avait pour vassaux cent-dix-sept nobles qui tenaient en fief des terres qu'elle avait détachées de ses domaines pour se faire des créatures et des défenseurs. Malgré ces aliénations, elle était encore assez riche pour nourrir chaque jour trois cents pauvres, cent cinquante veuves et trois cents religieux. Outre le revenu de ses terres, elle percevait des redevances considérables sur la ville même de Saint-Riquier. Cette ville, sous Charlemagne, contenait deux mille cinq cents maisons : chacune

d'elles devait annuellement à l'abbaye quatre deniers (plus de trente sous d'aujourd'hui); plus, quatre poules, quatre chapons et trente œufs; chaque corps de métiers donnait aussi une certaine portion du fruit de ses travaux, et le peuple, partagé en quatre classes, devait par chacune d'elles cent livres de cire et trois livres d'encens. L'abbaye de Corbie n'était guère moins opulente. Elle avait aussi de nombreux vassaux et faisait battre monnaie en son nom.

Les richesses tendaient nécessairement à s'accumuler dans les cloîtres, puisqu'à cette époque les moines héritaient de leurs parens laïques, et que les biens des moines appartenaient irrévocablement à la communauté et ne pouvaient plus en être détachés (1).

Au reste, l'ignorance et la misère étaient générales. La prospérité passagère du règne

(1) Il serait injuste de méconaître l'utilité primitive des cloîtres. Les premiers moines défrichèrent et fertilisèrent les terres incultes. Les couvens furent long-temps un asyle pour les sciences. Lors même qu'ils se furent éloignés du but de leur institution et qu'ils eurent entassé des richesses immenses, elles ne furent pas toujours perdues pour l'état. On voit par une bulle du pape Nicolas I, adressée en 861 à l'évêque de Beauvais, que les revenus de ces abbayes furent souvent appliqués à la défense du royaume contre les Normands. Mais cette opulence fut aussi la source de la corruption des moines, qui, plus d'une fois eurent besoin de réforme jusqu'à l'entière abolition des couvens.

de Charlemagne périt avec ce grand homme, et rien n'indiquait alors en Flandre l'opulence à laquelle elle devait parvenir plus tard.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Depuis l'établissement des comtes héréditaires de Flandre, jusqu'à le réunion de la Flandre à la Bourgogne sous Philippe-le-Hardi—(862—1382.)

PREMIÈRE SECTION.

Depuis l'avénement de Baudouin 1er, jusqu'à l'extinction de sa postérité masculine. (862-1119).

Baudouin Ier, surnommé *Bras-de-Fer*, reconnu en 862 comte héréditaire de Flandre, régna dix-sept ans sur presque tout le pays situé entre la Somme, l'Escaut et la mer. Malgré les perpétuelles incursions des Normands qui ravagèrent la Flandre à plusieurs reprises et pillèrent la ville de Gand, il réussit à ranimer un instant le commerce et l'industrie. Il engagea des ouvriers à se fixer dans ses états. Il établit l'ordre des tisserands, qui devinrent depuis un des trois ordres ou métiers de Flandre. En 879, il mourut à *Arras*, alors capitale de cette province.

Il eut pour successeur son fils *Baudouin* II, dit le *Chauve*, gendre du grand Alfred d'Angleterre. Les principaux événemens de ce règne sont une guerre heureuse de Baudouin II contre le roi Eudes qui refusait de lui donner l'abbaye de Saint-Waast d'Arras; de nouvelles courses des Normands contre lesquels les moines de Saint-Bertin et les villes de Bruges, Ypres et Saint-Omer soutiennent différens siéges; la défaite de ces barbares par Baudouin, en plusieurs rencontres; l'excommunication lancée sur ce prince par Foulques, archevêque de Reims, pour déprédation des biens ecclésiastiques, et la vengeance de Baudouin, qui fait assassiner l'archevêque par Vinomare, seigneur de Lille; une longue guerre contre Herbert Ier, comte de Vermandois, qui tue dans un combat Raoul, frère de Baudouin, et périt lui-même massacré dans une entrevue où l'avait attiré le comte de Flandre.

Baudouin II mourut en 918, laissant deux fils, *Arnoul* Ier, dit le *Vieux* ou le *Grand*, son successeur, et *Adolphe*, comte de Boulogne et de Thérouenne. Le règne d'Arnoul, comme celui de ses prédécesseurs, fut troublé par les incursions des Normands. Pour aider les seigneurs de ses états à les repousser, Arnoul leur fit la remise des dîmes que

le pape lui avait accordées. Un des chefs normands les plus redoutables, Syfroy, se forma un établissement dans le comté de Guines, et enleva Elstrude, fille du comte de Flandre. Vivement pressé par Arnoul, il s'étrangla de peur de tomber entre les mains d'un père irrité. Dans la suite, Adolphe, fils de Syfroy et d'Elstrude, fut mis en possession des comtés de *Guines* et de *Boulogne;* il est le bisaïeul du fameux Godefroy de Bouillon, le chef de la première croisade.

Arnoul eut quelques démêlés avec l'empereur *Othon* 1er qui fortifia Gand pour l'arrêter, et fit creuser un grand fossé, nommé le canal d'Othingue, pour borner la Flandre du côté de l'Allemagne. Sous ce règne, le même empereur établit la châtellenie de Gand et donna l'investiture au premier châtelain.

A cette époque, les guerres s'enchaînent aux guerres : guerre d'Arnoul avec Herluin, comte de Ponthieu, qui appelle à son secours Guillaume *Longue-Epée*, duc de Normandie, lequel est attiré par le comte de Flandre à une conférence et traîtreusement massacré dans une île de la Somme, près de Pecquigny (942) ; guerre portée deux fois en Normandie par Arnoul et le roi de France Louis d'Outremer, qui échouent au siége de Rouen en 944, et ne sont pas plus heureux devant la même ville en 946, quoique secondés par

le roi de Germanie; guerre contre les Hongrois, qui, sous la conduite de leur roi Belgion, envahissent la Flandre en 953, pillent le Cambrésis et se retirent avec un immense butin; guerre contre Guillaume Ier, successeur d'Herluin au comté de Ponthieu, d'abord malheureux et dépouillé de ses fiefs de Guines, Boulogne et Thérouenne (954), puis rétabli par le secours de Richard, duc de Normandie.

En 958, Arnoul, avançant en âge et fatigué des soins d'un règne si agité, s'associa son fils Baudouin III. Ce jeune prince montra d'heureuses qualités, mais il régna peu. Une maladie contagieuse l'enleva en 962. Arnoul mourut en 965. Son activité dans la guerre et peut-être encore plus ses libéralités envers les monastères lui avaient acquis, dès son vivant, le surnom de *Grand*, qu'il prenait lui-même dans ses diplômes. S'il le mérita, ce fut principalement par son attention à entourer ses états de forteresses respectables (il fit réparer les remparts de Bruges, Ypres, Furnes, Bergues, Dixmude, etc.) et à les enrichir par le commerce; il attira des ouvriers, à l'exemple de son aïeul, et établit des foires à Bruges, Courtrai, Torhout et Montcassel. Le commerce se faisait alors par échanges, à cause de la rareté de l'argent monnoyé.

Arnoul II, dit le jeune, succéda à son aïeul Arnoul I, qui, avant sa mort, l'avait fait reconnaître souverain de Flandre. Lothaire, roi de France, profitant de sa minorité, entra en Flandre avec une armée, et s'empara de Douai et d'Arras. En 987, Arnoul s'attira une nouvelle guerre en refusant de reconnaître Hugues Capet. Chassé de ses états par le roi victorieux, il se réfugia auprès de Richard, duc de Normandie. Le duc reçut généreusement le petit-fils du meurtrier de son père, et le réconcilia avec le vainqueur.

En 989, *Baudouin* IV, (*à la belle barbe*), succéda, en bas âge, au comte Arnoul, son père. Devenu majeur, il fit rentrer dans le devoir le rebelle Gilbold, comte de Courtrai. En 1006, il enleva au comte de Hainault la ville de Valenciennes, que l'empereur Henri II le força d'abord de restituer, et qu'il lui abandonna ensuite à titre de fief. A ce don il ajouta celui de l'île de Valcheren en Zélande, d'où naquit entre les Flamands et les Hollandais un différend qui dura près de quatre siècles et coûta beaucoup de sang aux deux peuples. Veuf d'Ogive de Luxembourg, Baudouin avait épousé en secondes noces une sœur de Robert I, duc de Normandie. En 1028, Robert secourut son beau frère contre Baudouin, son fils du premier lit, et le rétablit dans ses états

d'où ce fils rebelle l'avait chassé. Il ne recouvra qu'une autorité fort chancelante. Le gouvernement féodal, qui avait fait des provinces du royaume autant de souverainetés indépendantes qui ne se rattachaient au trône que par la vaine cérémonie de l'hommage, enfantait alors partout le désordre et l'anarchie. La Flandre était, comme le reste de la France, le théâtre d'une foule de guerres particulières des seigneurs entre eux ou contre le comte, leur suzerain, dont ils ne respectaient pas plus la dignité qu'il ne respectait lui-même celle du roi, leur supérieur commun. En 1030, Baudouin, désirant apporter un remède au mal, convoqua ses vassaux à Oudenarde pour la pacification de la Flandre et la répression des troubles intérieurs : ce qui ne l'empêcha pas, bientôt après, d'autoriser l'insubordination par son exemple en appuyant la reine Constance et son fils Robert dans leur révolte contre le roi Henri Ier. Cette guerre, injuste dans son principe, fut malheureuse dans son issue. Les troupes Flamandes furent défaites, et Henri reçut l'hommage de Baudouin IV.

Ce comte mourut en 1034, et laissa pour héritier de ses états son fils *Baudouin* V surnommé de *Lille*, à cause des embellissemens qu'il fit à cette ville, que déjà son père avait

environnée de murs et de fossés, ou le *Débonnaire*, pour la douceur de son gouvernement, ou le *Frison*, en mémoire d'une guerre glorieuse qu'il soutint contre les peuples de la Frise. L'an 1047, Baudouin ayant pris le parti de Godefroi, duc de la Basse-Lorraine, contre l'empereur Henri III, attira en Flandre les armes impériales. Assiégé dans Tournai, pris et relâché bientôt après, il recommença la guerre l'année suivante avec des succès variés. En 1053, il porta la désolation jusque dans le territoire de Trèves. Mais à son tour il vit la Flandre dévastée par l'empereur, Lille emportée d'assaut et inondée du sang de ses habitans, et bientôt après, les principaux seigneurs de Flandre faits prisonniers dans Tournai. Néanmoins il termina cette lutte par un traité avantageux, conclu à *Cologne* en 1057, et par lequel l'Empereur lui céda, sous la condition de l'hommage, le pays situé entre le Dendre et l'Escaut, le comté d'*Alost*, le *château de Gand* avec *cinq îles* dans la Zélande.

Le roi de France, Henri Ier, déterminé par la réputation de courage et d'habileté que Baudouin s'était acquise, le nomma par son testament tuteur de son fils Philippe Ier, qui lui succèda en 1060. Baudouin fut régent du royaume, sous le titre de *Marquis de France*, et justifia le choix de Henri par sa sagesse et sa

fidélité. Il fit reconnaître partout l'autorité du jeune roi, et les Gascons ayant voulu s'y soustraire, il les força à rentrer dans le devoir. Il mérite moins d'éloges pour l'appui qu'il prêta au duc de Normandie, Guillaume-le-Conquérant, dans l'expédition qui le mit sur le trône d'Angleterre. L'intérêt de la France lui prescrivait de ne point contribuer à l'agrandissement d'un vassal déjà trop puissant. Mais Guillaume était son gendre, et les liaisons de famille, jointes à la promesse d'une rente annuelle de 300 marcs d'or que le duc de Normandie s'engageait à lui payer, l'emportèrent sur ses devoirs de régent et sa prudence de politique.

Les comtes de Flandre avaient pour maxime de ne point partager l'état entre leurs enfans. C'était toujours l'aîné qui succédait, moins cependant par le droit d'aînesse que par la volonté du père. Le régent, mort en 1067, laissait deux fils, *Baudouin* VI, dit de *Mons*, qu'il avait désigné pour son successeur, et *Robert*, qu'il avait envoyé chercher fortune en Espagne dans la guerre contre les Sarrasins. Après de glorieux, mais inutiles exploits en Galice, et une vaine tentative pour s'emparer de la Grèce, de concert avec quelques braves avanturiers Normands, Robert avait été plus heureux en Frise, et la possession

de ce pays, qui comprenait alors la Zélande, la Hollande et les environs d'Anvers, commencée par les armes, lui avait enfin été assurée par son mariage avec la comtesse Gertrude. Baudouin VI, soit jalousie, soit ambition, entreprit de lui enlever un état qu'il ne devait qu'à son courage, et périt dans cette guerre injuste (1070). Il laissait deux fils en bas âge, *Arnoul* III et *Baudouin*, que leur oncle irrité et victorieux dépouilla facilement de l'héritage de leur père. Le roi Philippe Ier, sur les instances de leur mère Richilde de Hainaut, entra en Flandre pour en chasser Robert. Mais il fut défait près de *Cassel*, et le jeune comte Arnoul tué dans la mêlée (1072). Robert, vainqueur, n'en rechercha pas moins l'amitié de Philippe, qui lui assura le comté de Flandre, épousa Berthe de Frize, sa belle-fille, et abandonna Richilde et Baudouin. La courageuse comtesse, ayant levé de nouvelles troupes pour venger la mort d'Arnoul, fut vaincue de nouveau à *Broqueroie*, près de Mons. Le carnage y fut si grand, que le champ de bataille a conservé depuis le nom des *Mortes haies*. En 1076, Robert s'accommoda avec son neveu Baudouin, et lui laissa le comté de Hainaut.

Robert était soupçonné d'avoir fait périr son proche parent Godefroi, comte de Louvain. En 1085, il entreprit le voyage de la

Terre-Sainte, pour obtenir le pardon de ses crimes. Il partit avec un nombreux cortège de seigneurs flamands, laissant l'administration de ses états à Robert, son fils, qu'il s'était associé dès l'an 1077. Il revint après six années d'absence. Jusque là, il avait été dans l'habitude de s'emparer de l'héritage des clercs après leur mort. Il continua, même après son retour de la Terre Sainte. Mais en 1092, le concile de Reims l'obligea de renoncer à cet usage. Il mourut l'année suivante.

Robert II, son fils et son successeur, fut un des chefs de la Ire croisade (1096). Il trouva aisément des soldats, dans un pays où l'esprit belliqueux avait été développé par les dernières guerres civiles. Après avoir glorieusement contribué au succès de la guerre sainte, il refusa la couronne de Jérusalem que lui offraient les autres seigneurs, déclarant qu'il se contentait du titre de *fils de Saint-George*, récompense de ses exploits, qui d'ailleurs l'avaient fait surnommer *la lance et l'épée des Chrétiens*. De retour dans ses états, il y trouva de quoi exercer sa valeur. Les empereurs Henri IV et Henri V se liguèrent successivement contre lui avec le comtes de Hainaut et de Hollande. Les empereurs voulaient lui reprendre la ville d'Alost;

les deux comtes, celle de Douai et les cinq îles de la Zélande. Robert fit face à tous ces ennemis, et, l'an 1110, après une guerre d'environ dix ans, il conclut un traité de paix qui lui garantit toutes ses possessions.

L'an 1101, ayant épuisé tous ses trésors pour la croisade, et pressé par les besoins de la guerre qu'il avait retrouvée en Europe, il s'était rendu vassal du roi d'Angleterre, moyennant 400 marcs d'argent qu'il avait reçus de ce prince à titre de fief, sauf néanmoins la foi qu'il devait au roi de France. En effet, il resta toujours fidèle à ce monarque, et fut même victime de son dévouement. En 1111, ayant secouru Louis-le-Gros contre Thibaut, comte de Brie et de Champagne, il fut foulé sous les pieds de la cavalerie dans la déroute que l'armée royale éprouva au pays de Meaux, et mourut quelques jours après. Son règne, glorieux sous le rapport militaire, fut d'ailleurs malheureux pour ses sujets. Les guerres perpétuelles, la peste, la famine, les inondations, les émigrations en Angleterre par suite de tant de fléaux, diminuèrent considérablement la population de la Flandre. Joignons à ces calamités l'anarchie et le brigandage qui en naissaient pour les aggraver encore. La Flandre ne connaissait plus aucune police. Des bandes de malfaiteurs s'étaient formées depuis longtemps

dans le cours des guerres civiles ou étrangères, ou pendant l'absence de Robert II. Frappé de tant de maux et de désordres, il essaya tardivement d'y rémédier. L'an 1111, il fit publier la *paix de Flandre* que jurèrent avec lui les principaux seigneurs.

Son fils *Baudouin* VII (dit Baudouin *à la Hache*), continua son ouvrage avec une vigueur, et quelquefois même avec une cruauté, que la gravité du mal rendait peut-être indispensable. L'an 1112, dans une assemblée des états tenue à *Ypres*, il promulgua une ordonnance rigoureuse contre les assassins et les voleurs. Il défendit le port-d'armes, excepté à ceux qui étaient chargés de la garde du prince et de la défense du pays. Comme la plupart des querelles entre les nobles étaient occasionnées par la chasse, il établit un grand-veneur; on ne pouvait chasser sans la permission de cet officier. Pensant que les magistrats étaient plus coupables que les simples particuliers quand ils violaient les lois, qu'ils étaient chargés de faire respecter, il décréta une peine double contre tout officier de justice convaincu d'un délit. Pour effrayer le crime long-temps impuni, il ne craignit pas de se faire bourreau, portant partout une hache, d'où lui vint son surnom, et en frappant lui-même les criminels. Chose remarquable à

cette époque! le rang des coupables ne les mettait point à l'abri du châtiment. Baudouin exécuta de sa main plusieurs seigneurs dans la salle de justice de Vynendale. Il fit jeter un seigneur d'Orscamp, tout botté et éperonné, dans une chaudière d'huile bouillante, au milieu du marché de Bruges. Par ces excessives sévérités, moins contraires aux mœurs de cette époque barbare qu'aux habitudes de notre civilisation, il rétablit en Flandre l'ordre et la tranquillité. Du reste, terrible aux petits brigands féodaux, il fut favorable au peuple des villes, et donna de nouveaux privilèges aux bourgeois du corps des métiers, entr'autres le droit de porter les armes.

Baudouin fut, comme son père, le fidèle vassal du roi de France. Il aida plusieurs fois Louis-le-Gros dans ses guerres contre Henri Ier, roi d'Angleterre. En 1118, il fut dangereusement blessé à la bataille d'*Arques* en Normandie, envenima sa plaie par son intempérance, et mourut l'année suivante sans postérité à l'âge de 26 ans.

DEUXIÈME SECTION.

Depuis l'extinction de la postérité masculine de Baudouin I jusqu'à la première réunion de la Flandre française à la couronne (1119-1309).

Bandouin eut pour successeur *Charles* I, dit le *Bon*, fils de Canut I, roi de Danemarck, et d'Adèle de Flandre, fille de Robert I ou le *Frizon*. Guillaume d'Ypres, bâtard de Philippe, deuxième fils du même Robert, disputa vainement à Charles cette succession. Charles, vainqueur de ses ennemis, gouverna avec sagesse et fermeté. Il désarma les pirates des côtes de Flandre. Il porta des lois sévères contre les prétendus sorciers qui abusaient de la crédulité du peuple. Ses vertus le firent surnommer le bon, le justicier, le défenseur de l'Eglise et le père des pauvres. Mais en même temps elles lui attirèrent la haine des hommes pervers dont il s'efforçait de réprimer les brigandages. Il paya enfin de sa vie son amour pour ses sujets. En 1127, la Flandre étant désolée par la famine, il s'opposa vivement au monopole du bled que faisaient les gros bourgeois de Bruges, et principalement la famille Van-Straaten, très-puissante dans cette ville. Furieux d'avoir été contraints d'ouvrir leurs greniers et de vendre

leur bled à juste prix, les Van-Straaten conspirèrent contre la vie du comte, et l'assassinèrent dans l'église de saint Donatien de Bruges, le 2 mars 1127. Louis-le-Gros passa en Flandre pour punir les meurtriers, que la fureur du peuple avait déjà forcés de se retrancher dans la tour de Saint-Donatien. Toute la famille Van-Straaten fut massacrée, et on décréta que, chaque année, on prononcerait dans l'église de Saint-Donatien anathême et exécration contre elle. (1)

Charles ne laissait point d'enfans, mais de nombreux prétendans à sa succession : *Arnoul de Danemarck, Baudouin de Hainaut, Thierri d'Alsace, Guillaume Cliton*, fils de Robert III, duc de Normandie, tous issus de la maison de Flandre par quelque côté. Louis-le-Gros, à qui il appartenait, en qualité de suzerain, de disposer d'un fief vacant, adjugea la Flandre à *Guillaume Cliton*, soit qu'il crût son droit meilleur, soit qu'il favorisât en lui l'ennemi du roi d'Angleterre Henri Ier.

(1) Les supplices infligés aux coupables prouvent la barbarie du temps. Des deux principaux chefs de la conjuration, l'un eut les yeux crevés, le nez et les bras coupés : ensuite, élevé sur une roue, il fut percé d'une multitude de flèches, qu'on tirait l'une après l'autre pour le faire souffrir plus long-temps : l'autre fut attaché à une potence, ayant sur sa tête un chien que l'on excitait, en le battant, à lui déchirer le visage. Les autres complices furent précipités du haut de la tour.

Dès le commencement de son règne, Guillaume commit des fautes graves et porta diverses atteintes aux priviléges de ses nouveaux sujets. Il s'aliéna le clergé par des violences et des outrages. Enfin, voulant conquérir la Normandie sur son oncle Henri I, il leva sur la Flandre des impôts considérables. Les Flamands, irrités de ses vexations, excités d'ailleurs par le roi d'Angleterre, appelèrent *Thierri d'Alsace*. Guillaume, en combattant ce compétiteur, fut tué au siège d'*Alost*, au mois de juillet 1128.

Thierri fut alors inauguré sans opposition. En 1138, après avoir fait renouveler à Ypres l'ordonnance de la *Paix publique* dans une assemblée de prélats et de barons, il partit pour la terre sainte. En 1147, il se croisa de nouveau, et accompagna le roi Louis VII en Palestine. En 1157, ayant associé au gouvernement son fils Philippe, et recommandé ce jeune prince au roi d'Angleterre Henri II, il entreprit un troisième voyage en Orient, où la ferveur de son zèle l'entraîna une quatrième fois en 1163. A son troisième voyage, sa femme Sibylle l'avait suivi en Palestine et s'y était consacrée à la vie religieuse. Thierri mourut en 1169, après un règne heureux et paisible.

Philippe, son fils, lui succéda. Ce prince,

du vivant même de son père, ayant eu sujet de se plaindre du comte de Hollande, Florent III, avait pris les armes contre lui, l'avait fait prisonnier, et en avait obtenu le *pays de Waes* pour rançon. En 1179, après un voyage en terre sainte, il aggrandit encore ses états par son mariage avec *Isabelle*, héritière du *Vermandois*. En 1180, il fut régent du royaume de France, en vertu du testament du roi Louis-le-jeune, et soutint ce titre avec succès contre les prétentions des princes du sang et de la reine mère, Alix de Champagne.

En 863, Charles-le-chauve avait uni l'Artois à la Flandre, en le donnant pour dot à sa fille Judith, femme de Baudouin-Bras-de-Fer. En 1180, le comte Philippe d'Alsace le détacha de ses états pour former la dot de sa nièce Isabelle de Hainaut qu'il fit épouser au jeune roi de France : ce qui n'empêcha pas ce prince de le dépouiller bientôt après du Vermandois.

L'origine du *Comté de Vermandois* remontait à l'an 818. Louis-le-Débonnaire l'avait fondé en faveur de *Pepin*, fils de ce Bernard, roi d'Italie, à qui il avait fait crever les yeux. En 841, après la mort de Pepin, ses deux fils s'étaient partagé son comté. *Herbert* I avait eu le *Vermandois* proprement dit avec *Saint Quentin et Péronne ; Pepin* II, les comtés de

Valois et de *Senlis*. Ces deux branches, séparées durant plus de deux siècles, s'étaient réunies vers le milieu du onzième, par le mariage d'*Adèle*, héritière de Valois, avec *Herbert* IV, de Vermandois. En ce prince, mort en 1077, avait fini la descendance mâle de la maison Carlovingienne de Vermandois. Adèle, fille d'Herbert, avait alors réuni, du chef de son père et de sa mère, tout ce qui composait primitivement ce comté, c'est-à-dire, le Vermandois, l'Amiennois, le Valois, les comtés de Senlis, de Crépy et de Bar-sur-Aube. Elle avait porté cet héritage dans la maison de France par son mariage avec le deuxième fils du roi Henri I, *Hugues-le-Grand*, qui mourut à Tarse en Cilicie (1102), après une croisade en Palestine. *Raoul* II, deuxième successeur et petit-fils de Hugues-le-Grand, étant mort sans enfans en 1168, ses deux sœurs *Isabelle* et *Eléonore* s'étaient partagé ses états. Isabelle avait eu le Vermandois, qui, après la mort de cette princesse (1182), devait rester au comte, son époux, en vertu d'une donation qu'elle lui en avait faite pour sa vie. Au défaut de Philippe d'Alsace, la plus proche héritière d'Isabelle était sa sœur Eléonore, comtesse de Valois, épouse en quatrièmes noces de Mathieu III, comte de Beaumont sur Oise, grand chambellan de Philippe-Auguste. Le comte et la comtesse de

Beaumont n'ayant point d'enfans, le roi obtint d'eux une donation en forme du Vermandois. Le comte de Flandre voulut défendre son droit par les armes et prit même l'initiative de l'attaque. Mais, après une lutte vive et acharnée, il fut obligé de se soumettre (1185), vint demander pardon à genoux, mit ses armes aux pieds du monarque, et lui céda le Vermandois et l'Amiennois, qui furent, en 1215, réunis à la couronne. Il ne conserva des domaines de sa femme que la seule ville de Saint-Quentin : encore fut-il stipulé que le roi serait libre en tout temps de la racheter moyennant 60,000 livres.

La même année, le comte de Flandre entreprit un deuxième voyage en Palestine, d'où il ne revint qu'en 1188, pour y retourner immédiatement. En 1189, il accompagna les rois Richard et Philippe-Auguste à la croisade. Les croisés Flamands étaient assez nombreux pour former une nation à part, désignée par une croix verte, tandis que les Anglais en portaient une rouge et les Français une blanche. Philippe d'Alsace mourut de la peste au siège de Saint-Jean-d'Acre, en 1191, sans laisser de postérité.

La Flandre paraît avoir joui sous ce règne d'une assez grande prospérité. Il s'établit à Lille des manufactures de draps qui étaient la matière d'un commerce très-étendu.

« *Lille*, dit Guillaume le Breton, historien contemporain, *est une ville agréable, peuplée de citoyens industrieux et de riches marchands; elle fournit aux peuples étrangers des étoffes brillantes, qui lui valent beaucoup d'écus, dont elle est très-fière* ». Le même historien présente « *la très-antique cité d'Arras comme puissante, pleine de richesses, ardente au gain et au commerce.* »

» Les barbares, en s'emparant des Gaules, n'avaient point formellement aboli l'ancien gouvernement municipal des Romains. Il y eut encore long-temps non-seulement des assemblées des citoyens dans les villes, mais encore des assemblées de provinces ou de comtés où l'on agitait les intérêts communs. Ces dernières disparurent ou devinrent beaucoup plus rares au commencement de la troisième race, parce que, sous le régime féodal, les rapports administratifs n'étaient ni aussi étendus ni aussi réglés qu'autrefois. Alors la représentation de la province fut restreinte aux seuls vassaux directs du comte ou du duc, qui les consultait quelquefois. Dans le même temps, les villes, étant tombées au pouvoir des seigneurs, virent, pour la plupart, s'évanouir les faibles restes du gouvernement municipal qu'elles pouvaient conserver encore. Cependant, même à cette époque, on aperçoit quelque trace de la par-

tioipation du tiers-état aux affaires des villes, surtout dans le midi. Plusieurs grandes villes paraissent avoir été en possession permanente d'un droit municipal plus ou moins étendu, telles que Paris, Bourges, Reims, Périgueux, Marseille, Toulouse, etc. L'exemple de ces cités indépendantes du joug féodal et l'amour naturel de la liberté portèrent, dans le douzième siècle, un grand nombre de villes à revendiquer leurs priviléges municipaux. Elles furent secondées par la politique des rois intéressés à opposer le peuple aux seigneurs pour affaiblir la féodalité. Le roi Louis-le-Gros, qui passe pour avoir le premier émancipé les communes, ne fit que confirmer l'existence municipale que plusieurs villes de ses domaines avaient reprise. Les chartes de *franchises* qu'il leur donna n'établirent pas, mais sanctionnèrent un droit déjà existant. Il en fut de même de la plupart des chartes accordées depuis par les ducs ou comtes souverains. Le droit de se donner un maire et des échevins, celui d'avoir un sceau, de s'assembler, de se garder, de lever des milices, étaient les priviléges généraux des communes. Du reste, chacune eut ses usages et droits particuliers. La juridiction des maires et échevins n'était point partout la même. Ici, ils rendaient la justice; là, ils n'étaient chargés que de la police; ailleurs,

ils ne s'occupaient que de simple administration. Du reste; ils étaient tous électifs dans l'origine, et ils ne cessèrent de l'être qu'en 1692, où Louis XIV, pressé par les besoins de l'état, fit de l'office de maire et d'échevin une charge vénale par un édit qui fut depuis aboli et rétabli plusieurs fois. » (*Précis de l'Histoire de Bourgogne et de Franche-Comté.*) Les villes de Flandre et d'Artois ne furent pas des dernières à obtenir ces libertés municipales. Dès l'an 1127, Guillaume-Cliton accorda une charte de commune à la ville de St.-Omer (1). Philippe d'Alsace en octroya de semblables aux villes de *Gand, Bruges, Ypres, Douai, Orchies, Valenciennes,* etc. La Picardie en obtint encore plus tôt.

(1) Dans le treizième siècle, le comte d'Artois, Robert II, accorda à la ville de Saint-Omer le droit de lever sur toute marchandise, pendant quatre ans, et plus s'il le fallait, les taxes nécessaires pour les besoins de la commune : premier exemple d'un octroi établi dans une ville de l'Artois. Saint-Omer, dans le même temps, avait le privilège suivant, dont elle a joui pendant plusieurs siècles : lorsqu'un meurtrier pouvait s'absenter pendant un an et profitait de ce temps pour faire un arrangement avec les parens du mort, il présentait sa requête aux magistrats pour être absous du crime moyennant la composition acceptée par les parens : ce qui avait lieu après qu'il avait fait amende honorable dans l'église, et présenté aux mêmes magistrats des ciseaux pour le raser, des verges pour le fouetter, et une épée pour l'en frapper, s'il violait le pacte de réconciliation.

Dès l'an 1100, la ville de St.-Quentin (1) avait reçu du comte Raoul une charte de commune qui fut confirmée en 1195 par Philippe-Auguste. Noyon (2) reçut la sienne en 1109; Laon en 1112, Amiens en 1113. L'évêque de Laon, ayant voulu s'y opposer, fut massacré par le peuple. Abbeville eut aussi sa commune en 1130. La charte, qui la lui accorde, exprime le motif de son établissement : *C'est*, porte-t-elle, *à cause des injures et fâcheries que les habitans recevaient des puissans de la terre.* En effet, les seigneurs féodaux exerçaient à cette époque une grande tyrannie sur le malheureux peuple, et surtout en Picardie. Ils s'attribuaient une foule

(1) Il paraît même que la charte de 1100 ne fut que la confirmation d'une charte bien antérieure. Dès l'an 986, on trouve un titre souscrit par un *maïeur* ou *maire* de Saint-Quentin. La commune confirmée par le comte Raoul en 1100, le fut de nouveau par Philippe-Auguste en 1195. La charte de ce prince, que les annales du Vermandois appellent la *Philippine*, est la première inscrite dans le cartulaire ou *livre rouge* du corps de ville de Saint-Quentin. Elle a servi de modèle à la plupart des chartes obtenues depuis par les villes de Picardie. Philippe-Auguste établit la même année (1195) la commune de *Montdidier*. Il ratifia en 1213 celle que Philippe d'Alsace, alors comte de Vermandois, avait donnée à *Chauny* en 1168. Le même Philippe d'Alsace avait établi la commune d'Aire en 1188, sous le nom de *lex amicitiæ, la loi de l'amitié*.

(2) *Noyon* obtint sa charte de son évêque Baudry. Elle fut confirmée par le roi Louis VII en 1140. La commune d'Arras est de 1194.

de droits qui grévaient leurs sujets : par exemple, le droit de *moulin* ou de *four banal*, qui assujettissait en certains lieux les habitans à moudre leur grain et à cuire leur pain au moulin et au four de la seigneurie, moyennant une rétribution; le droit de *ban-vin* ou de *ban-à-vin*, qui autorisait le seigneur à vendre seul son vin dans sa seigneurie pendant un certain temps, où la vente était interdite à tout autre. Il y avait même des seigneuries où il était défendu aux sujets de vendre, en aucun temps, du vin en détail sans la permission du seigneur. Aux seuls gentilshommes appartenait le droit de chasse et de colombier. Souvent aussi ils imposaient des taxes arbitraires. Un comte de Guines (1), Raoul (1000), avait astreint tous ses sujets à lui payer un denier par an, quatre autres en se mariant, et autant avant de mourir. On raconte que le seigneur d'Ardres, ayant reçu de Guillaume II, roi d'Angle-

(1) Ce même Raoul, voulant que tous ses sujets fussent armés uniformément, leur ordonna de ne porter que des massues : ce qui leur fit donner le nom de *Massuïers* ou *Kolve-Kerliens*, des deux mots *Kolve* et *Kerlie*, dont le premier, dans la langue de ce temps-là signifiait *massue* et le second *paysan*. Les comtes de Guines furent très-puissans aux onzième, douzième et treizième siècles. Leur comté fut réuni à la couronne en 1282. Le comte Arnoul III, accablé de dettes, suites de ses profusions et de sa magnificence, vendit ses états à Philippe-le-Hardi, moyennant 3000 livres parisis.

terre, un ours d'une grandeur extraordinaire, l'avait fait placer dans la cour de sa résidence. Cet animal excita tellement la curiosité des habitans que, pour engager ceux qui en avaient soin à le montrer plus souvent, ils s'obligèrent à fournir pour sa nourriture un pain de chaque cuisson qui se ferait dans les fours de la ville : droit qui parut trop utile au seigneur pour ne pas le continuer, contre les conventions, après la mort de l'animal; on l'appela la *fournée de l'ours*. Les *serfs* (ou *esclaves*), habitans des villages, étaient surtout exposés aux vexations. Leur vie était un travail perpétuel, dont ils ne pouvaient transmettre le fruit à leur postérité. Dès qu'un serf était décédé, on lui coupait la main droite qu'on présentait à son seigneur. A ce signal, il s'emparait du peu d'effets que le malheureux esclave avait amassés, et s'appropriait ce modique héritage à l'exclusion des enfans du mort. C'est ce qu'on nommait le *droit de main-morte*. Lors même que l'établissement des communes dans les villes eut amené progressivement les affranchissemens dans les campagnes, les habitans ne furent pas entiérement libres. Ordinairement le seigneur, en émancipant ses hommes, se réservait par année un certain nombre de journées de travail gratuit : c'était ce qu'on appelait les *corvées*. Toutes ces traces d'inégalité et

de servitude sont heureusement effacées aujourd'hui. Les Français ne sont plus sujets que de la loi, devant laquelle tous sont égaux; seule égalité possible, celle des fortunes n'étant qu'une chimère qu'on ne pourrait tenter de réaliser sans bouleverser la société.

Cette amélioration dans le sort du peuple est due principalement à l'établissement et à l'influence des communes. Ces corporations avaient obtenu des chartes écrites qui constataient leurs privilèges. Toutes ces chartes exprimaient ou supposaient le principe d'assistance et de défense réciproque. Celle de Montdidier (1195) portait qu'un notable qui aurait été témoin de l'injure faite à un homme de probité ou à une femme honnête, pouvait réprimander l'aggresseur et lui donner jusqu'à *trois soufflets*. Celle de la bourgade d'Airaines en Ponthieu énonçait plus formellement encore et d'une manière beaucoup plus sage la solidarité et la confraternité des citoyens : elle conjurait chacun d'eux de regarder son prochain comme son propre frère; elle obligeait la communauté à donner une somme de 600 livres à celui qui était prisonnier de guerre, une somme égale à celui qui mariait sa fille aînée, etc. (1) Les cités avaient, pour se faire

(1) Dans le Santerre, pays très-fertile où est situé Montdidier, il s'est conservé, presque jusqu'à nos jours, un

respecter, leurs milices armées; celles de Gand, de Bruges, en Flandre, livrèrent plus d'une fois des batailles rangées contre toutes les forces de leur comte et même du roi de France. Celles d'Artois et de Picardie étaient moins puissantes. Cependant quelques unes avaient aussi une attitude fort imposante. Celle d'Abbeville, par exemple, faisait battre monnaie en son nom, (1)

usage qui peut-être remonte à ces temps anciens et qui est fondé sur le même principe de confraternité. Nul habitant de ce canton ne devait accepter le marché des terres tenues par un autre sans son consentement exprès. Le fruit de ce contrat était une assistance réciproque entre tous ceux qui le respectaient. En cas de grêle, d'incendie, d'épidémie sur les bestiaux, ils se secouraient mutuellement. La moindre peine de quiconque osait enfreindre cette convention tacite était le déshonneur de sa famille, qui empêchait ses filles de trouver aucun parti. La tradition du pays conserve le trait suivant. Un laboureur de qui on avait pris le marché alla trouver un jour à sa charrue celui qui l'avait dépouillé : il le tua et fut pendu. Mais, jugeant que sa vengeance avait eu un juste motif et voulant effacer, autant que possible, la honte de sa mort, les habitans décidèrent que le syndic du lieu, le laboureur le plus aisé, épouserait sa veuve, et la communauté lui fit un présent de noces.

(1) On battait aussi monnaie dans plusieurs autres villes, à Saint-Quentin, à Crespy, à Noyon, etc. Ce droit n'était plus le privilége de la royauté. Outre plusieurs villes, une foule de petits souverains féodaux se l'arrogèrent. Au milieu du treizième siècle, on compta dans le royaume plus de quatre-vingts seigneurs battant monnaie. Ces différentes monnaies n'avaient point cours partout : les pièces frappées au coin royal, qu'on appelait monnaies de Paris, étaient seules généralement reçues. Elles avaient plus de poids et de valeur que les autres, pleines d'un alliage terne et noir,

et, parmi sa milice, elle avait certains corps de troupes entretenus en uniforme. En général, surtout dans les premiers temps, et avant la réduction de leurs privilèges qu'amena insensiblement le progrès du pouvoir absolu, le corps de ville des communes Picardes joignait à la juridiction de police et d'administration la juridiction criminelle. Par exemple, on voit qu'en 1289, Robert-le-Truye, écuyer, ayant donné des coups de bâton à Adrien-le-Mognier, *maïeur en exercice*, le corps de ville d'Amiens lui fit couper le poing. Il existe de l'an 1503 une sentence des municipaux de Mondidier, condamnant à mort un voleur nommé Jean Charlot, et d'autres arrêts portant condamnation aux galères et semblables flétrissures. Quant à la police, elle laissait beaucoup à désirer, surtout sous le rapport de la salubrité publique. Les rues étroites et non-pavées étaient malpropres et malsaines. Comme les villes étaient alors autant de citadelles, dans les temps de trouble, les habitans de la campagne s'y réfugiaient avec leurs bestiaux. Les pourceaux y couraient en troupe comme dans les villa-

d'où on les nommait *noirets*. Au reste, long-temps les rois seuls eurent le droit de fabriquer des monnaies d'or et d'argent. En Flandre, on n'en frappa d'argent qu'en 1274 sous la comtesse Marguerite II; celles d'or n'y furent fabriquées qu'en 1382 sous Louis de Mâle.

ges. Une ordonnance de Mondidier (1433) défend seulement de les laisser aller sur les remparts, et condamne au feu ceux qui dégradaient les fortifications. La malpropreté engendrait sans cesse des maladies putrides et contagieuses. Outre les épidémies pestilentielles qui se renouvelaient à chaque instant, elle entretenait et multipliait la lèpre (1) qui, dès long-temps apportée d'Orient en Europe, s'était surtout propagée dans nos climats depuis les croisades. Si la propreté était négligée, l'ordre public l'était un peu moins depuis la formation des communes. La juridiction municipale, disposant d'une milice armée, atteignit plus facilement les malfaiteurs. La distribution des citoyens (2)

(1) La lépre, qui paraît originaire d'Orient, était déjà répandue en Europe avant les croisades; mais elle y devint plus commune depuis ces expéditions. Dès qu'un homme en était attaqué, on avertissait le curé du lieu. Le lépreux l'attendait à sa porte, couvert d'un voile noir, tel qu'on en met sur les cercueils. Après l'avoir conduit à l'église, on y disait sur lui la messe des morts; ensuite, on le déclarait séparé de la société, et on lui défendait d'approcher personne. Il était obligé de porter avec lui des *cliquettes* dont le bruit avertissait les gens sains de s'éloigner. On finit par chasser les lépreux des villes; on les confina dans des hopitaux nommés *léproseries*, bâtis au milieu des champs. L'Europe fut bientôt couverte de ces maisons. Au quatorziéme siècle, on en comptait vingt mille dans la Chrétienté.

(2) Non-seulement les citoyens étaient distribués en classes, mais chaque classe avait ordinairement sa rue ou son quartier séparé: de là, dans tant de villes, les rues

en classes et en métiers, qui avaient chacun leur syndic ou maïeur, et leur police particulière, aidaient à la police générale, qui, dans plusieurs villes, était organisée avec une régularité presque monastique. On y sonnait les heures auxquelles commençait, s'interrompait et finissait le travail des ouvriers. Pour éviter les querelles, il était défendu aux gens de métiers de porter une dague, un couteau ou une épée. Mais le moyen de police le plus puissant et le plus sûr, c'est-à-dire l'instruction qui polit et adoucit les mœurs, manqua long-temps encore. L'ignorance entretenait dans les classes populaires des habitudes grossières et barbares. Plusieurs siècles devaient s'écouler avant que les lumières, plus généralement répandues, ne vinssent initier les peuples à la connaissance des devoirs sociaux et leur faire comprendre ce que c'est qu'ordre et morale publique : heureuse révolution, à peine commencée de nos jours, et qui, nous l'espérons, dirigée avec sagesse et poursuivie avec patience, élevant à la fois et éclairant les esprits, s'accomplira en même temps au bénéfice de l'ordre et de la liberté.

encore désignées sous le nom de rues des bouchers, des tanneurs, des orfévres, etc. Les étrangers se rassemblaient aussi par *nations* dans leurs rues particulières. Dans la plupart des villes, il y avait une *rue des Juifs*. Saint-Quentin avait une *rue des Flamands*.

Marguerite, sœur de Philippe, et femme de Baudouin, comte de Hainaut, prit possession du comté de Flandre, après la mort de son frère. Mais le roi de France réclama l'Artois comme la dot de la reine Isabelle. Mathilde, veuve du dernier comte, obtint aussi la possession de plusieurs villes, sa vie durant. Après ces arrangemens, *Baudouin* VIII, au nom de son épouse, rendit hommage de la Flandre à Philippe-Auguste pour la partie qui relevait de la France, et à l'empereur pour celle qui relevait de l'Empire. (On distinguait la Flandre en Flandre *gallicane* ou *française*, parce qu'on y parlait français, Lille en était la capitale; et Flandre *flamengante*, parce qu'on y parlait flamand; elle comprenait les districts d'Ypres, de Gand et de Bruges. Le pays d'Alost et des bords de l'Escaut formait une troisième partie dont l'empereur était suzerain.)

Sous ce règne, Gand, qui était déjà une des plus importantes villes de l'Europe, devint la capitale de la Flandre, reçut ou usurpa une foule de priviléges, et obtint du comte qu'il ne ferait publier aucun édit sans le conseil et consentement des Gantois. Ainsi, ces bourgeois fondaient dès-lors ces prérogatives qui leur inspirèrent par la suite cette fierté si souvent indocile au joug de leurs souverains.

En 1195, *Baudouin* IX, héritier de Marguerite et de Baudouin VIII, réunit la Flandre et le Hainaut. L'année suivante, excité par Richard, roi d'Angleterre, par la promesse d'une pension de 5000 marcs d'argent, et par l'espoir de recouvrer l'Artois, il envahit cette province, s'empara d'Aire et de St-Omer, mais il échoua devant Arras. Ayant fait sa paix à *Péronne*, et partagé, quoiqu'inégalement, l'Artois avec Philippe-Auguste en 1199, il s'engagea dans la croisade que le célèbre *Foulques*, curé de Neuilly, prêcha vers ce temps-là dans un tournois tenu entre Bray et Corbie, et auquel toute la noblesse de France avait été invitée. En 1202, Baudouin joignit les croisés rassemblés à Venise, contribua à la prise de Zara, en Dalmatie, au profit des Vénitiens; puis, de concert avec les autres chefs, alla faire le siége de *Constantinople*, pour remettre le jeune Alexis Comnène en possession de l'empire Grec, occupé par un usurpateur. Alexis, rétabli sur le trône, en fut bientôt après renversé par les mêmes croisés qui l'y avaient remis à certaines conditions qu'il n'observa pas fidèlement. Maîtres de Constantinople, les Latins (on appellait de ce nom tous les peuples d'Occident qui suivaient la religion romaine) élurent pour empereur d'Orient le comte de Flandre, le second dimanche d'après Pâques

de l'an 1204. Attaqué l'année suivante, devant Andrinople, par Joannice, roi des Bulgares, il fut tué à cette bataille, selon les uns; selon les autres, il fut fait prisonnier, et périt dans les tourmens : d'autres enfin croient qu'il se sauva de sa prison, réservé à une plus étrange catastrophe dont il sera question sous le règne suivant.

Baudouin IX avait projeté de faire recueillir les lois et coutumes de Flandre et de Hainaut, ainsi que toutes les chartes et documens historiques relatifs à ces deux provinces. Ce projet ne fut pas exécuté.

Il laissait deux filles dont l'aînée, *Jeanne*, lui succéda sous la tutelle de son oncle Philippe, comte de Namur. Depuis que les Français avaient enlevé l'Artois aux Flamands, ceux-ci s'étaient tournés vers l'alliance anglaise, et, dans la grande rivalité de la France et de l'Angleterre, favorisaient cette dernière puissance. Philippe-Auguste, craignant que la jeune princesse n'épousât le roi d'Angleterre Jean-sans-Terre, se hâta d'obtenir du comte de Namur qu'il l'envoyât à Paris, où le roi la retint pendant six ans, et lui fit épouser, en 1211, *Ferrand* ou *Ferdinand*, prince de Portugal. Il lui rendit alors sa liberté, après avoir exigé toutefois la restitution des villes d'*Aire* et de *Saint-Omer*, que Bau-

douin IX avait recouvrées par le traité de Péronne.

Les Gantois reçurent fort mal un prince non-seulement choisi, mais dépouillé par la France. Pour se les concilier, il leur accorda plusieurs lieux sur l'Escaut en toute souveraineté et la nomination de leurs gouverneurs ou échevins au nombre de *trente-neuf*. Soit nécessité de se conformer au vœu de ses sujets et à leur antipathie contre la France, soit ingratitude et ambition, Ferrand, qui devait le comté de Flandre à Philippe-Auguste, déclara à ce prince, dans l'assemblée de Soissons en 1213, qu'il ne l'aiderait contre l'Angleterre qu'après la restitution d'Aire et de Saint-Omer. Le monarque, irrité, envoya une flotte française sur les côtes de Flandre, tandis que lui-même il s'avançait par terre et soumettait Cassel, Ypres et tout le pays, jusqu'à Bruges. Il assiégeait Gand, lorsqu'il est obligé de courir au secours de sa flotte vivement pressée par les Anglais et dont il ne peut les empêcher de s'emparer qu'en la brûlant lui-même. Il efface cet échec par la prise de Gand, de Courtray, de Lille et de Douai. Ferrand, battu de toutes parts, se réfugie en Angleterre. Alors une ligue formidable se forme contre le roi de France. Tandis que Jean-sans-Terre envahit l'Anjou et le Poitou, l'empereur Othon IV amène cent

mille hommes au secours du comte de Flandre. Les confédérés devaient se partager la France. Leurs orgueilleux projets échouèrent à la bataille de *Bouvines* (entre Lille et Tournai), gagnée par le roi le 27 juillet 1214. Le comte fut fait prisonnier et mené en triomphe dans Paris, chargé de fers et attaché à un charriot traîné par des chevaux *ferrans*, c'est-à-dire à peu près couleur de fer, tandis que le peuple chantait par les rues : *Quatre ferrans bien ferrés traînent Ferrand bien enferré.* Le malheureux comte, après avoir subi cette grossière parodie des triomphes romains, fut enfermé à la tour du Louvre, où il resta plus de douze ans. Jeanne, sa femme, gouverna seule pendant sa captivité. Elle est même accusée de l'avoir prolongée à dessein, en différant toujours de payer la rançon d'un époux qu'elle n'aimait pas (1).

Cependant, le nom de Baudouin IX, heureux adversaire de Philippe-Auguste, conquérant et empereur de Constantinople, était toujours cher aux Flamands. On croyait ce prince mort depuis vingt ans, lorsqu'on vit courir avec quelque mystère, dans plusieurs

(1) La chronique de Flandre assigne à cette haine un motif puérile. Elle venait, dit-on, du jeu, où les deux époux se querellaient sans cesse : le comte ne pouvant se consoler de perdre toujours aux échecs, la comtesse ne pouvant se résoudre à le laisser gagner.

villes de Flandre, un homme qui lui ressemblait et qui se faisait passer pour lui. Cet homme racontait comment il s'était échappé des fers du roi des Bulgares; il se fit suivre par le peuple, et l'on commençait à le mettre en possession de quelques villes du comté. Cité à Péronne devant le roi Louis VIII, à la requête de Jeanne, il parut au roi un imposteur; Louis le renvoya comme tel avec mépris, en lui donnant pourtant un sauf-conduit. Cet homme erra en divers lieux, abandonné de tout le monde depuis le jugement que Louis en avait porté. Arrêté depuis en Bourgogne, il fut mené à la comtesse de Flandre, qui l'acheta 400 marcs d'argent, lui fit donner la question et le fit pendre, après lui avoir arraché l'aveu de son imposture. Mais le peuple, qui croit facilement aux grands crimes, sentiment qui tient chez lui à l'amour du merveilleux, affecta de croire que l'ambition avait conduit Jeanne au parricide.

L'année suivante, Blanche de Castille, régente de France, remit Ferrand en liberté. Par un traité conclu à *Melun*, en 1225, du vivant du roi Louis VIII, sa rançon devait être de cinquante mille livres, pour la sûreté desquelles on exigeait les villes de Douai, Lille et l'Ecluse. La régente se contenta de la moitié de la somme, avec la citadelle de Douai

pour sûreté pendant dix ans. Le comte, sensible à ce bienfait, jura et garda au jeune roi Louis IX une inviolable fidélité. Il mourut en 1233, sans laisser d'enfans. Jeanne épousa en secondes noces (1237) *Thomas de Savoie*, oncle de la reine de France. Ce mariage fut stérile comme le premier. La mort de Jeanne le rompit en 1244.

Dans la ville de Lille (1), capitale de la Flandre gallicane, il y avait trois autorités

(1) La ville de Lille, devenue depuis si florissante, ne fut qu'un village jusqu'au dixième siècle. Ce ne fut que vers l'an 1000 qu'elle commença à avoir quelque importance; mais elle ne parvint point à la richesse et à la puissance des villes de Gand et de Bruges. Construite dans un pays marécageux, elle manqua long-temps de ces routes et de ces canaux qui facilitent aujourd'hui les communications. Le canal de Lille à la Bassée ne fut construit que vers 1270. A cette époque, malgré certain développement commercial que Lille avait pris, elle était encore fort inférieure aux villes flamandes. Car on voit qu'en 1269, pour acquitter une somme de 1000 livres, les échevins de Lille, du consentement de la comtesse Marguerite, mirent un impôt sur toutes les marchandises qu'on transporterait sur la Deule, tandis qu'après la guerre de Flandre, sous Philippe-Auguste, Gand et Bruges avaient pu payer 30,000 marcs d'argent (plus de 2,000,000 d'aujourd'hui) pour racheter leurs ôtages. Les marchandises désignées dans cet octroi se bornent à peu près aux premières productions de la terre. Les seuls objets de luxe qu'on y trouve sont le vin, le poivre et la cire, car c'était du luxe à cette époque. En 1385, Philippe-le-Hardi créa à Lille une chambre des comptes pour prendre connaissance de tout ce qui concernait la justice et les finances.

distinctes : le *châtelain*, dont la charge était une espèce de fief héréditaire, régulièrement transmis de père en fils, et indépendant du comte, que le châtelain était censé représenter dans les premiers temps ; le *bailli*, qui était l'homme du seigneur, et révocable à sa volonté ; enfin, le *rewart* (ou protecteur), magistrat populaire et électif, le plus puissant des trois. L'autorité du rewart de Lille sur la Flandre française, fut reconnue et déterminée par la comtesse Jeanne en 1235. Il est qualifié, dans la charte donnée à ce sujet, de *pacificator et amicitiæ inspector, pacificateur et inspecteur de l'amitié ou paix publique.* Ce magistrat suprême avait au-dessous de lui, comme chefs de la bourgeoisie, les échevins dont l'existence est signalée pour la première fois dans une ordonnance de Baudouin IX. Leurs assemblées étaient présidées par l'un d'entre eux qui avait le titre de maïeur. Les attributions des échevins et du maïeur furent, comme celles du rewart, régularisées par la comtesse Jeanne. L'échevinage, y compris le rewart, formait un corps de 25 personnes qu'on appelait *la loi.* Dans la suite, il fut défendu de recevoir, au nombre des échevins, des célibataires ; et, sous Philippe de Valois, des avocats. Jeanne accorda aussi à la ville de Douai plusieurs franchises et priviléges. Douai avait 47 échevins élus par le peuple; Jeanne leur

attribua la nomination et détermina les fonctions de deux procureurs syndics et d'un argentier ou maître des finances.

Le règne de Jeanne fut pareillement pour la ville de Bruges l'époque d'un progrès dans la liberté. Elle ordonna que le magistrat de cette ville, qui était perpétuel, serait réélu tous les ans. Quant à la campagne de Bruges, du temps de Philippe d'Alsace, elle s'était séparée de la ville et avait formé un district indépendant sous le nom du *Franc*. Elle était régie par 27 échevins à vie, 4 bourguemestres annuels et un bailli. Ces magistrats, à la vérité, devaient tenir leur séance au château de Bruges, sous la présidence du châtelain. Mais Jeanne, ayant acheté la châtellenie de Bruges, les émancipa de cette sujétion en 1234. Leur jurisprudence fut depuis revue et modifiée par Jean de Nevers, dont les ordonnances furent plus tard confirmées par Philippe-le-Bon.

Ces communes, que le douzième et le treizième siècle virent se former en grand nombre, s'administraient et se défendaient par elles-mêmes. Le rewart et ses échevins levaient la bannière et marchaient en guerre à la tête de la bourgeoisie. Quand les bourgeois marchaient pour le compte du seigneur, ils ne devaient le service que l'espace d'un jour. La formule du serment qu'ils prononçaient

entre les mains du suzerain, à son avénement, portait que la commune, requise par lui d'aller en armes, sortirait de la ville, *le soleil luisant*, et y rentrerait, *le soleil luisant encore*. Les châtelains, au contraire, étaient tenus de rester avec les bourgeois, aussi long-temps que le besoin l'exigeait, quand la guerre se faisait pour la commune. Pendant toute l'expédition, et huit jours encore après, toutes affaires civiles, dettes, poursuites, étaient suspendues.

Les chartes qui conféraient ces communes étaient souvent vendues par le souverain. Les bourgeois profitaient des besoins de leurs princes pour en extorquer de nouveaux priviléges, et les princes, presque toujours nécessiteux, échangeaient volontiers une partie de leur pouvoir contre l'argent de leurs sujets.

Les villes de Flandre, Artois et Picardie, avaient alors une singulière coutume, qu'on nommait le *droit des arsins*. Si quelqu'un *des forains, demeurant hors de la ville, ayant maison en la châtellenie, avait battu, navré ou tué un bourgeois de la ville*, alors, avec grandes solennités et procédures cérémonieuses sur l'attentat qui venait d'être commis, le rewart faisait son rapport aux échevins, dont au moins deux, avec deux jurés, s'informaient du fait et le dénonçaient au bailli, qui repré-

sentait le seigneur de la terre. Si l'on ne pouvait obtenir la réparation par voie de justice, on sonnait la ban-cloche, on déployait les bannières sur le marché, et, avec beaucoup de fanfares, la bourgeoisie allait de la ville vers la demeure du délinquant, lequel était appelé à haute voix pour être jugé sur le forfait. S'il se présentait, on le menait à la ville où lui était fait son jugement. S'il ne comparaissait au troisième cri, la maison était démolie et *arse*, c'est-à-dire brûlée (1). Après quoi, on publiait que chacun eût à sortir dudit lieu sans rien emporter.

On ne sait l'époque ni du commencement, ni de la fin de cet usage. Le pape Innocent IV, par lettres datées de Lyon, en 1250, défendit, sous peine d'excommunication, à la ville de Lille, d'exercer le droit des *arsins* sur les terres de Saint-Pierre de Lille et autres bénéfices ecclésiastiques. En 1344, les nobles de la châtellenie de Lille portèrent plainte au parlement de Paris contre cette coutume. Mais, par arrêt du 29 mars 1350, le parlement les débouta de leur plainte, et maintint les échevins et bourgeois en possession de leur privilége.

(1) Dans la charte de la commune de Saint-Quentin, cette peine, avec celle du bannissement, est presque la seule portée contre les délits de quelque gravité.

Marguerite II, fille puînée de Baudouin IX, succéda à Jeanne, sa sœur, dans les comtés de Flandre et de Hainaut. Avant d'être comtesse, elle avait eu deux maris, *Bouchard d'Avesnes* et *Guillaume de Dampierre*. Elle avait des enfans des deux lits; ceux du second prétendaient exclure ceux du premier. Le mariage de Bouchard d'Avesnes avait été cassé comme nul, ce seigneur, avant de le contracter, ayant été engagé dans les ordres. Cependant, en 1246, Jean et Baudouin d'Avesnes, ses fils, furent déclarés légitimes par jugement du légat de la cour de Rome et des pairs de France, et Saint-Louis, ordonnant une transaction entre les parties, adjugea la Flandre à Guillaume de Dampierre, fils aîné du second lit et le Hainaut à Jean d'Avesnes, fils aîné du premier lit; l'un et l'autre pour en jouir après la mort de leur mère. Cette transaction déplut également aux deux familles rivales. Les d'Avesnes voulaient un partage plus considérable; les Dampierre ne voulaient aucun partage; ils chassèrent les d'Avesnes : ceux-ci implorèrent l'appui du comte de Hollande, beau-père de l'aîné d'entre eux. Guy et Jean de Dampierre furent défaits et pris à la sanglante bataille de *Valcheren* (1253). Marguerite, leur mère, opposa au comte de Hollande, Charles, comte d'Anjou, frère de saint Louis, et lui aban-

donna l'usufruit du Hainaut. Le comte d'Anjou repoussa le comte de Hollande et les d'Avesnes. Enfin, le roi Louis, à son retour de la Terre-Sainte, rétablit la paix. Les Dampierre furent remis en liberté ; le comte d'Anjou, à la prière de son frère, renonça au comté de Hainaut, moyennant une somme de 160 mille livres qu'on lui paierait en douze ans, et les concurrens, après les horreurs de la guerre civile, s'estimèrent heureux de s'en tenir au jugement que Saint-Louis avait porté dix années auparavant.

Marguerite mourut en 1280, deux ans après avoir fait prêter serment de fidélité par toutes les villes et la noblesse de Flandre à son fils Guy de Dampierre.

Sous Marguerite, les *Trente-neuf* de Gand, soit qu'ils eussent abusé de leur autorité, soit amour du changement, déplurent au peuple qui se révolta contre eux en 1275. La comtesse les abrogea et leur substitua trente échevins qui se renouvelaient tous les ans à la Saint-Jean d'août : savoir, treize échevins justiciers, treize conseillers et quatre trésoriers. Les *Trente-neuf* en appelèrent au roi Philippe-le-Hardi et se firent rétablir dans leur office. Ce fut une source de discorde sous le règne du comte Guy. Enfin, en 1301, par ordonnance du roi Philippe-le-Bel, il fut réglé que le comte choisirait la veille de No-

de l'*Epinette*, cérémonies bouffonnes, où l'on introduisait la plupart du temps des musiqurs ridicules, des ânes qui chantaient, des loups, des singes, des renards, qui jouaient de la flûte ou d'autres instrumens. (Voyez le *Précis d'Histoire de Bourgogne et de Franche-Comté*, page 111) (1).

Guy de Dampierre, associé par sa mère au gouvernement dès l'an 1251, lui succéda en 1280. L'an 1294, il traita du mariage de sa fille Philippine avec le prince Edouard, fils aîné du roi d'Angleterre. Cette alliance déplut au roi de France, Philippe-le-Bel. Il attira à sa cour le comte et sa femme, les fit

(1) Il existait des amusemens semblables dans les villes d'Artois et de Picardie. Il paraît, au reste, que ces jeux bouffons ne plaisaient pas seuls à la population encore barbare de ces anciens temps. L'usage des combats de coqs s'introduisit à Amiens; on en donnait au jeudi gras. Sur le registre baptistaire de la paroisse de Saint-Leu, à l'année 1575, un Edme Fanay est inscrit comme parrain, avec la qualité de *roi des poules*. Les Amiénois avaient encore un autre divertissement, qu'ils appellaient le *mahonage*; c'était un combat à coups de poings, auquel tout le peuple prenait part. Les habitans des paroisses, divisés par moitié, se rendaient sur les remparts de deux côtés différens, et engageaient un choc souvent ensanglanté, qui durait jusqu'à ce qu'un des deux partis fut repoussé à un lieu désigné. En 1515, les magistrats voulurent interdire cet usage, mais François I ayant assisté à un de ces combats, approuva cet exercice, comme digne d'une ville frontière et propre à rendre la jeunesse adroite et vigoureuse. Il n'a été supprimé que dans le dix-huitième siècle.

arrêter, et les envoya prisonniers à la tour du Louvre. Guy ne put obtenir sa liberté, qu'en donnant sa fille en ôtage. De retour dans ses états, il envoye défier le roi par un héraut, et le fait menacer d'excommunication par le pape Boniface VIII. Philippe irrité entre en Flandre à la tête de 60,000 hommes, (1297) forme en personne le siège de Lille dont il s'empare, tandis que le connétable de Nesle défait les Flamands près de *Comines*, et que le prince Robert d'Artois remporte sur eux près de *Furnes* une victoire encore plus signalée. Le roi d'Angleterre amène au comte quelques secours. Philippe-le-Bel s'avance à la tête d'une armée victorieuse, favorisée d'ailleurs par une faction puissante, qu'on appelait les *gens du lys* ou les *porte-lys*, apparemment à cause de leur zèle pour la France. Il prend Courtrai sur sa route, chasse de Bruges les deux princes qui n'osent l'attendre, et s'apprête à les poursuivre jusqu'à Gand : mais, sur la demande du roi d'Angleterre, une trève est conclue pour deux ans, par laquelle Philippe reste en possession de toutes ses conquêtes. La guerre recommence en 1299. Le comte de Valois, frère du roi, achève rapidement la réduction de la Flandre. Gui, resserré dans sa capitale, croit ne pouvoir trouver d'asile que dans la miséricorde du vainqueur. Avec deux de ses

fils, il se livre au comte de Valois, qui les mène au roi, après avoir promis de les ramener au même endroit où il les avait pris, si dans un an ils n'obtenaient la paix. Mais le roi, les ayant en son pouvoir, désavoue la promesse de son frère, déclare leurs états confisqués et leurs personnes captives, les enferme en diverses forteresses, et réunit la Flandre à la couronne.

L'année suivante, Philippe alla visiter sa nouvelle conquête (1), et la laissa sous le gouvernement d'un homme dur et inhabile, Jacques de Châtillon, qui, par sa mauvaise administration, poussa les Flamands à la révolte. On fit à Bruges un massacre des Français pareil aux vêpres siciliennes; on en fit un carnage horrible à la bataille de *Courtrai* (11 juillet 1302), où quatre mille paires d'éperons dorés, dépouilles d'autant de gentilshommes, ornèrent le triomphe des Flamands, qui en suspendirent cinq cents dans l'église de Courtrai. Cette bataille coûta la vie à Robert d'Artois, qui commandait l'armée française, au connétable Raoul de Nesle, aux

(1) La Flandre était alors un des pays les plus riches de l'Europe, et où l'on étalait le plus de luxe. Philippe et son épouse passant à Bruges, les bourgeois les reçurent en grand honneur; mais la reine Jeanne, dit la chronique, voyant les brillans atours des dames, s'écria en grande fâcherie : *Je pensais être seule reine, mais ici il y en a à centaines.*

maréchaux Guy de Nesle et Simon de Melun, au chancelier Pierre Flotte, à Jacques de Chatillon, à beaucoup d'autres grands seigneurs, à près de deux cents chevaliers, à une multitude d'écuyers. C'est un des plus cruels échecs qu'aient jamais éprouvé les Français. Mais la honte en fut bientôt lavée. Le roi d'Angleterre, au lieu de s'unir plus étroitement aux Flamands vainqueurs, fit sur ces entrefaites, sa paix particulière avec la France, moyennant la restitution de la Guienne, que Philippe-le-Bel lui avait enlevée. Les Français, n'ayant plus à combattre que les Flamands, vengèrent le désastre de Courtrai par un double triomphe, sur mer au combat de *Ziriczée* (10 août 1304), sur terre à la bataille de *Mons-en-Puelle*, où le roi courut risque de la vie, et, par des prodiges de valeur, ramena la victoire qui lui échappait (18 août 1304).

Cependant, ces deux revers n'abattent point les Flamands. Peu de jours après, ils reparaissent avec une nombreuse armée. « N'aurons-nous jamais fait? s'écria le roi, je crois qu'il pleut des Flamands. » Ils envoient demander une paix honorable; sinon, ils offrent de nouveau la bataille. Philippe leur accorda la paix, mais à de dures conditions. Guy étant mort vers ce temps-là dans sa prison, Robert III, son fils aîné, est rangé en

liberté ; mais on lui retient, des états de son père, tout ce qui forme aujourd'hui la Flandre française (Lille, Douai, Béthune, etc). On lui impose une rançon considérable, ainsi que la démolition de toutes les places fortes qui lui restaient. Les communes de Flandre, dont les députés, mentionnés dans le traité comme *arbitres et procureurs des bonnes villes*, paraissent pour la première fois comme corps politique, refusèrent d'abord de ratifier les conditions de la paix. Elles y consentirent enfin en 1309, et leurs députés accompagnèrent leur comte à Paris où le traité fut confirmé.

TROISIÈME SECTION.

Depuis la première réunion de la Flandre française à la couronne, jusqu'à l'avénement de la maison de Bourgogne (1309-1384).

L'année suivante Robert trouva quelque dédommagement à ses pertes dans les succès qu'il obtint sur Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande, qui fut obligé de reconnaître pour la Zélande la suzeraineté de la Flandre.

dant le traité avec la France était

trop dur pour que les Flamands ne cherchassent point à l'enfreindre. Robert ne démentelait point ses places et tardait à payer les sommes convenues. L'an 1313, Philippe-le-Bel le fit citer à comparaître devant la cour des pairs; et, sur son refus, déclara le comté de Flandre confisqué et réuni à la couronne. A l'approche d'une armée royale, les Flamands paraissent se soumettre, et, pour gage de l'exécution de ce traité tant de fois éludé, conviennent de livrer Courtrai aux Français avec le fils puîné du comte, Robert de Cassel. Bientôt après, nouveau soulèvement, suivi d'une nouvelle soumission, aussi peu sincère. Immédiatement après la mort de Philippe-le-Bel, en 1314, le comte de Flandre reprend les armes. Le roi Louis-le-Hutin marche pour le punir. Domptés, non par l'ennemi, que contrarie l'intempérie de la saison, mais par la famine qni désole leur pays, les Flamands demandent la paix. Robert vient s'humilier devant le roi au parlement de Pontoise, obtient merci, promet fidélité, et viole sa promesse, dès que la famine a cessé. Ces suspensions et ces reprises d'hostilités se renouvelèrent jusqu'à trois fois sous le roi Philippe-le-Long en moins de dix-huit mois. Cet état perpétuel de guerre déplaisait à la bourgeoisie dont il interrompait le commerce. Les communes de Gand et des autres

grandes villes avaient acquis pendant ces troubles une puissance qui balançait celle du comte et qui s'élevait entre la France et lui. Soit lassitude de la guerre, soit désir d'humilier leur souverain qui avait plusieurs fois tenté de borner leur puissance croissante, ces fiers bourgeois jugèrent que Robert avait violé une trève conclue avec la France, et, se parant d'un prétexte de loyauté et de bonne foi, refusèrent de lui prêter leur concours contre le roi : delà naquit entre eux et le comte une guerre civile dont la France profita pour faire la loi aux deux partis. L'an 1320, un traité fut conclu à Paris entre Philippe-le-Long et Robert III, sous la garantie des députés envoyés par les communes flamandes. Il fut convenu qu'Orchies, Lille et Douai demeureraient au monarque français; que les Flamands lui paieraient une somme de quatre-vingt-dix mille livres; qu'ils s'engageraient par serment à prendre les armes contre leur comte, s'il violait quelque article du traité; et que Louis, son petit-fils, héritier des comtés de Nevers et de Réthel (1), épouserait Marguerite de France, fille du roi. Ces conventions, fidèlement exécutées, ter-

(1) Robert III, veuf de sa première femme Blanche d'Anjou, avait épousé en secondes noces Yolande de Bourgogne, comtesse de Nevers, qui lui avait donné deux fils, Louis de Nevers et Robert de Cassel. Louis eut de Jeanne,

minèrent une guerre cruelle qui durait depuis vingt-cinq ans.

Robert III était alors plus qu'octogénaire. Après une vieillesse si agitée, il ne lui fut pas même donné de mourir en paix. Violent et implacable, il avait, dit-on, étranglé quarante ans auparavant sa seconde femme Yolande de Bourgogne dans un accès de jalousie; d'autres disent, pour venger la mort d'un fils qu'il avait eu du premier lit et que sa belle-mère aurait empoisonné. Assassin de son épouse, peu s'en fallut que Robert ne devînt le bourreau d'un de ses fils pour une semblable accusation d'empoisonnement. Robert de Cassel, son second fils, jaloux de Louis, son frère aîné, héritier présomptif de la Flandre, l'accusa d'avoir voulu empoisonner son père : on arrêta Louis; on mit à la question son confesseur et ses domestiques : rien ne fut prouvé : mais le comte, qui apparamment croyait son fils aîné coupable, le chassa de Flandre.

Louis mourut bientôt après, laissant un fils de son nom, qui ne tarda pas à succéder à son aïeul, non sans opposition de la part de son oncle, Robert de Cassel, qui préten-

comtesse de Réthel, un fils du même nom que lui, celui dont il est question dans le traité de 1320 et qui, deux ans après, ayant succédé à son aïeul, réunit les comtés de Flandre, de Nevers et de Béthel.

dit à la succession, et, secondé du comte de Namur, s'empara de plusieurs forteresses. Il fondait son droit sur la proximité du degré, étant le fils du dernier possesseur, dont Louis n'était que le petit-fils. La contestation fut portée au tribunal du roi Charles-le-Bel. Le traité de 1320, en ménageant le mariage de Louis de Nevers avec Marguerite de France, avait pareillement stipulé en faveur de ce prince qu'il hériterait du comté de Flandre par droit de représentation, c'est-à-dire comme représentant son père Louis, fils aîné et héritier du comte Robert III. Charles-le-Bel, jugeant le différend d'après ce traité, adjugea le comté de Flandre au jeune Louis, par arrêt de la cour des pairs, du 29 janvier 1323. (1)

Louis, neveu de Charles-le-Bel par sa femme, déplut à ses peuples par son attachement à la France, et par l'ascendant qu'il laissait prendre à l'abbé de Vezelai, son favori, français de nation et fils du chancelier Pierre Flotte, qui avait péri à la journée

(1) Le roi, en qualité de suzerain, prétendait juger souverainement ces sortes de différends. Le comte Louis s'étant mis de lui-même en possession de la Flandre, avant la sentence rendue, le roi pour le punir l'avait fait arrêter et renfermer à la tour du Louvre. Cependant, il prononça finalement en sa faveur et le renvoya dans ses états, après avoir reçu son hommage et lui avoir fait jurer de ne jamais redemander les villes de Douai, Orchies et Lille.

de Courtrai. Les Flamands exigent et obtiennent le renvoi de cet étranger. Leur audace s'en accroît. Louis, ayant ordonné une taille assez forte, que ses officiers aggravent encore, les Brugeois soulevés massacrent tous les préposés à la levée de ces deniers. On soupçonnait Robert de Cassel d'être l'auteur de ces mouvemens : sa mort est résolue. Secrétement averti par le chancelier du jeune comte, il échappe aux meurtriers armés contre sa vie. *Pourquoi avez-vous trahi mon secret?* dit au magistrat Louis irrité. *Pour sauver votre honneur*, répond le ministre, qui, pour récompense, est jeté dans les fers. (1325).

Le comte poursuit ses exactions et établit de nouveaux impôts, sous prétexte de rassembler les sommes dues à la cour de France. Les Flamands se soulèvent de nouveau; et, vaincu dans un sanglant combat, Louis est fait prisonnier et conduit aux prisons de Bruges. On rappelle Robert de Cassel, et toute la Flandre, excepté Gand, le reconnaît pour son prince. Le pape excommunie les rebelles; le roi se prépare à marcher contre eux. Au seul bruit de ses apprêts, ils relâchent le comte, recourent à la merci du monarque, qui leur pardonne à condition qu'ils démoliraient les fortifications d'Ypres et de Bruges; qu'ils renonceraient à toute ligue

et association, sous peine d'encourir le supplice capital; qu'ils donneraient quatre mille livres tournois pour fonder un couvent de chartreux au pays de Courtrai; qu'ils répareraient tous les dommages faits aux églises pendant les troubles; enfin, que les bourgeois de Bruges et de Courtrai enverraient cent pélerins à Saint-Jacques en Galice, cent à Notre-Dame de Vauvert, cent à Notre-Dame de Roques-Madour, ou paieraient au roi dix mille livres tournois, s'il jugeait à propos de les dispenser du voyage (1326).

Robert de Cassel allait appeler à son secours le roi d'Angleterre Edouard III, qui, à la mort de Charles-le-Bel, avait disputé sans succès la couronne de France à Philippe-de-Valois. Robert mourut; mais Louis n'en fut pas plus tranquille. Les Flamands, toujours soulevés contre lui, le réduisirent à venir implorer en personne la protection du nouveau roi de France. Philippe (1), impatient de signaler le début de son règne par quelque exploit mémorable, marche contre les Flamands que commandait un

(1) Dans le conseil du roi, on avait opiné diversement : ceux-ci étaient d'avis de laisser les Flamands se détruire les uns les autres; ceux-là voulaient au moins ajourner l'expédition. Ces guerres de Flandre déplaisaient à la noblesse française qui se plaignait de *n'avoir à s'y mesurer que contre une vile populace*, et cependant cette populace livrait des batailles très-sanglantes.

marchand de poissons, nommé Colin Zannequin ou Dannequin. Le roi assiégeait *Cassel*. Les Flamands, par bravade, dressent sur leurs retranchemens un étendard représentant un coq, avec cette inscription :

> Quand ce coq chanté aura,
> Le roi Cassel conquêtera.

Cependant le roi, après avoir repoussé les Flamands, qui avaient tenté sur le camp français une surprise nocturne, prit Cassel; et, non-content de l'immense carnage qui avait précédé la réduction de cette place, abandonna les Flamands à la vengeance du comte, qui en fit périr plus de dix mille en moins de trois mois.

Cette barbarie, loin d'anéantir l'esprit de sédition, ne fit que lui donner plus de force en accroissant la haine populaire. Bientôt elle éclate avec une nouvelle violence, et demande compte à Louis de tout le sang qu'il a versé. « Les principales villes commerçantes, Gand, Bruges, Ypres, etc., s'étaient soustraites à son obéissance, et croyaient être plus libres sous la tyrannie du brasseur Jacques Artevelde. C'était un de ces factieux sublimes, qui, nés pour changer la face des états, disposent de la multitude, et se font despotes en défendant la liberté. Actif, élo-

quent, intrépide, fécond en ressources ; mais injuste, insolent, avide, il avait abattu les grands, il flattait le peuple, il faisait trembler le comte; les proscriptions l'avaient délivré de ses plus puissans ennemis, et leurs dépouilles l'avaient enrichi; les états de la Flandre prenaient ses ordres; il était le véritable comte de Flandre : Louis n'en avait que le titre. » (Gaillard, *Rivalité de la France et de l'Angleterre.*) Laisser Artevelde régner sans obstacle, c'était abdiquer l'autorité : s'opposer par la force à sa toute-puissance, c'était engager une lutte inégale. Louis l'éprouva : ses vains efforts pour briser le joug précipitèrent sa chute. Cédant à l'audace d'Artevelde, il se réfugia en France, et abandonna ses états à la discrétion des factieux.

Edouard III, méditant la guerre contre la France, cherchait à reconquérir l'alliance flamande que l'Angleterre avait perdue depuis l'avènement de Louis de Nevers. Il y réussit par l'entremise d'Artevelde. Cette alliance n'eut d'abord pour objet, de la part des Flamands, que les intérêts de leur commerce. La Flandre était à cette époque le pays le plus industrieux de l'Europe et le plus renommé pour ses manufactures. C'était le seul où l'on fabriquât ces magnifiques tapisseries de haute-lice dont la France n'égala la perfection que dans le

dix-septième siècle; les plus beaux draps sortaient des fabriques de Gand et de Bruges (1). Le besoin des laines d'Angleterre

(1) Bruges était plus étendue que Gand, plus décorée d'édifices, plus somptueuse et bien plus commerçante. Des négocians de dix-sept royaumes y avaient leurs domiciles, indépendamment des étrangers qui y affluaient de pays presque inconnus. La navigation était alors si imparfaite qu'un voyage de la mer Baltique dans la Méditerranée ne pouvant se faire en un seul été, on avait jugé nécessaire d'établir un magasin ou entrepôt à moitié chemin, entre les villes commerçantes du Nord et de l'Italie. Bruges avait été regardée comme le lieu le plus commode. Ce choix fit entrer dans son sein des richesses immenses : elle était tout à la fois le magasin des laines d'Angleterre, des manufactures de draps et de toiles des Pays-Bas, des munitions de marine et autres marchandises du Nord; enfin, de tout ce que lui envoyait l'Italie, soit des marchandises de l'Inde, soit de ses propres productions. On peut juger par un seul fait de la prodigieuse richesse des états commerçans des Pays-Bas. Le duc de Brabant maria en 1339 sa fille au prince Noir, fils d'Édouard III, et lui donna en dot plus de dix millions de notre monnaie actuelle. Cette somme énorme, de beaucoup supérieure à celles que donnaient en pareil cas les plus puissans monarques, ne pouvait provenir que du commerce lucratif qui faisait couler l'argent dans ces pays. Les guerres fréquentes dans le quatorzième siècle et les réglemens impolitiques des magistrats commencèrent à y porter atteinte vers cette époque. Les magistrats de Gand, pour punir l'esprit séditieux des tisserands, imposèrent une taxe sur chaque métier, taxe funeste en ce qu'elle frappait sur le principal objet de commerce, et cela à une époque où les marchandises anglaises commençaient à entrer en concurrence avec celles des Pays-Bas.

L'Artois et la Picardie étaient loin de rivaliser pour le commerce avec la Flandre; cependant ces provinces n'en étaient pas entièrement dépourvues. Avant l'établissement des communes, il n'y avait d'industrie que dans l'enceinte des monastères : chaque abbaye avait ses ateliers,

employées à ces ouvrages établissait un rapport naturel entre ces deux peuples.

Dans la guerre qui se préparait, les Flamands parurent d'abord vouloir garder la

ses manufactures d'étoffes, auxquelles présidait souvent un *frère servant*. Dans une charte de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, il est question d'une redevance de quatre-cent livres de laine *pour faire des habits aux moines*. On trouve qu'Arnoul III, comte de Guines, accorda aux moines de Saint-Bertin la permission de faire tendre et vendre, où ils voudraient dans ses états, les étoffes qu'ils fabriquaient à *Escales*, lieu de leur domination. Mais dans le douzième siècle, l'émancipation des communes donna un essor plus général à l'industrie et au commerce. Il s'établit des foires, dont les seigneurs vendaient le privilège à certaines bourgades et à certains chapitres. En l'année 1319, le roi Philippe-le-Long accorda à Saint-Quentin une foire franche, qui devint célèbre sous le nom de *foire de la Saint-Denis*. Elle ouvrait le 9 octobre et se continuait jusqu'au 24 du même mois. A la vérité, presque tout le commerce était encore entre les mains des juifs. Ils avaient des entrepôts à Crespy, des comptoirs à Verberie, à la Ferté-Milon, etc. Les comtes de Soissons, pour conserver dans leurs domaines ce peuple actif, mais alors souvent persécuté, qui les enrichissait, payèrent long-temps une rente annuelle de six besans d'or à Notre-Dame de Soissons. Un grand obstacle au commerce était l'énormité des droits dont on frappait les marchandises. Les barques qui entraient dans les ports étaient soumises à des taxes exorbitantes; celles qui échouaient sur les côtes de Picardie étaient pillées, à moins qu'elles ne se rachetassent par une contribution considérable. C'est ce qu'on appellait le *lagan* : coutume qui fut dans la suite abolie par nos rois comme *détestable aux yeux de Dieu et des hommes*. On savait si peu favoriser les communications de peuple à peuple qu'un comte de Guines condamna tout étranger qui resterait plus d'un an sur ses terres, à être esclave. Cependant, l'industrie s'accrut et se développa insensiblement. Le roi Philippe-le-Hardi ayant visité Arras, les rues furent tendues en

neutralité. Lorsque Philippe, prévoyant une rupture avec l'Angleterre, s'adressa aux villes de Flandre, pour les engager dans son parti, elles répondirent que l'intérêt de leur commerce ne leur permettait pas de se déclarer en sa faveur, et que la laine d'Angleterre leur était plus nécessaire, que l'amitié

étoffes de diverses couleurs fabriquées dans le pays. Au quatorzième siècle, tandis que Calais était l'entrepôt des laines d'Angleterre, Abbeville, Crespy, Beauvais fabriquaient de gros draps, à la vérité, mais avec des laines françaises. En 1379, on fit à Beauvais les aunes de bois: celles dont on se servait jusqu'alors étaient de cordes et par conséquent faciles à s'étendre et manquant de justesse. On voit les relations de province à province se former et s'étendre peu à peu. Une chronique de la fin du treizième siècle remarque que les villes d'Amiens, Doullens, Montreuil, Beauvais, Saint-Quentin, Abbeville, fournissaient aux foires de la Champagne les plus renommées de ce temps, des brebis et des pourceaux. On commença à transporter de la marée des côtes de l'Océan pour l'approvisionnement de Paris. En 1378, l'évêque de Beauvais présenta sa requête au parlement de Paris pour être autorisé à arrêter et à prélever au passage le poisson dont il aurait besoin pour sa maison. Au douzième siècle, ce transport n'avait point encore lieu vers la capitale, car on rapporte que les évêques de Beauvais étaient alors dans l'usage de faire de temps en temps des présens de marée aux rois de France, sans doute comme d'une chose rare et peu connue à Paris.

Au reste, jusqu'au dix-septième siècle, le commerce et l'industrie languirent en Picardie et en Artois, en comparaison du développement qu'ils y prirent depuis Colbert. Ce fut ce grand ministre qui fit venir de Courtrai à Abbeville Josse Van-Robais pour établir des fabriques de draps fins, façon de Hollande et d'Angleterre. Il fonda aussi à Beauvais une manufacture de tapisseries, à l'instar de celles des Gobelins. Saint-Quentin fut renommé pour ses mousselines, Saint-Gobin pour ses glaces, rivales de celles de Venise, etc.

de la France. Lorsqu'Edouard les fit solliciter pour le même objet, elles alléguèrent qu'elles ne pouvaient porter les armes contre le roi de France, leur suzerain, et qu'elles s'étaient obligées à ne plus lui faire la guerre, sous peine d'interdit et d'une amende de deux millions de florins au profit du saint-siége. Mais Artevelde leva bientôt leurs scrupules. Par son conseil, Edouard prit le titre de roi de France. Or, si Edouard était roi de France, en le suivant, elles suivaient leur suzerain : dès-lors plus de félonie, et, partant plus d'amende au pape. Les Flamands donc, en toute sureté de leur conscience et de leur bourse, crurent pouvoir se déclarer pour l'Angleterre.

En 1339, Edouard commença la guerre du côté de la Flandre. A la tête d'une armée formidable, il assiégea en vain Cambrai, où l'évêque, seigneur de cette ville sous la protection de l'empire, avait reçu garnison française; il marche ensuite à la rencontre de Philippe, et le trouve près de *Vironfosse*, où les deux armées demeurent en présence pendant une semaine entière, les deux rois se défient, se donnent jour pour combattre, s'avancent en ordre de bataille, s'observent, puis s'éloignent sans avoir mesuré leurs forces.

L'année suivante, Edouard, avec le se-

cours de la flotte flamande, gagne la bataille navale de l'*Ecluse* où les Français perdent deux amiraux et vingt mille hommes. Ensuite, il met le siége devant Tournai. Philippe vient secourir cette ville : les deux rois allaient en venir aux mains; une femme suspend leurs coups. Jeanne de Valois, comtesse douairière de Hainaut, sœur de Philippe et belle-mère d'Edouard, sortant de l'abbaye de Fontenelle, où elle vivait retirée depuis la mort de son époux, ménage une trève entre les deux rivaux.

Pendant le siège de Tournai, *Robert d'Artois*, qu'un fatal mécontentement avait jeté dans le parti de l'Angleterre, mal secondé par les Flamands, avait échoué au siège de Saint-Omer.

Nous avons vu que Philippe-Auguste avait réuni l'Artois à la couronne. Depuis, cette province avait été donnée en appanage à Robert I, frère de saint Louis, et, plus tard, elle avait été érigée en comté-pairie par Philippe-le-Bel, (1297), en faveur de *Robert* II, fils de Robert I. Ces deux vaillans princes avaient péri, le premier, en Palestine à la bataille de Massoure (1250), le second, à la bataille de Courtrai (1302); Philippe, fils de Robert II, était mort, du vivant de son père, des blessures qu'il avait reçues à la

bataille de Furnes (1297). Il laissait un fils, *Robert* III, celui qui embrassa le parti d'Edouard. Voici ce qui le porta à cette extrémité. Pour avoir eu le malheur de perdre son père avant son aïeul, il avait perdu le droit de leur succéder. La comtesse *Mahaud*, sa tante, déjà comtesse de Bourgogne (*Voyez le précis de l'Histoire de Bourgogne et de Franche-Comté, page* 75) à la mort de Robert II, avait réclamé et obtenu l'Artois de Philippe-le-Bel (1), sous prétexte que la coutume de cette province n'admettait point la représentation. Robert III était mineur alors; à sa majorité il protesta. Le roi laissa l'Artois à Mahaud (1309); mais, pour dédommager Robert, il lui donna le comté de Beaumont-le-Roger. Robert ne jugea point cette indemnité suffisante. En 1316, après la mort du fils unique de Mahaud, se trouvant le seul mâle de la branche d'Artois, il tenta de se mettre par les armes en possession de cette province. Le roi Philippe-le-Long soutint Mahaud, sa belle-mère: Robert suc-

(1) En qualité de comtesse d'Artois, Mahaud était pair de France; elle en fit les fonctions au sacre de Philippe-le-Long, son gendre, et soutint la couronne sur la tête du roi avec les autres pairs, chose sans exemple jusque-là et depuis. Cette même femme, comme pair de France, avait séance au parlement et par une irrégularité choquante, elle opina comme les autres pairs dans son procès contre Robert d'Artois.

comba, sa tentative, réprimée par la force, fut condamnée par un nouvel arrêt qui confirmait les droits de sa tante, et dont il fut obligé de jurer l'observation sur les évangiles (1318).

L'avénement de Philippe-de-Valois au trône lui parut une occasion de revenir avec succès sur le passé. Il était beau-frère du nouveau roi; il l'avait servi utilement dans la contestation pour la couronne avec Edouard III, et la reconnaissance de Philippe lui avait immédiatement accordé l'érection de sa terre de Beaumont en comté-pairie. Espérant de ce prince un jugement plus favorable que de ses prédécesseurs, il revendiqua de nouveau l'Artois en 1329. Mais, pour faire triompher sa cause, il employa d'indignes moyens. Lui, qui comptait tant d'ancêtres morts sur les champs de bataille, et qui lui-même avait servi l'état sous cinq rois avec autant de zèle que d'éclat, il osa fabriquer de faux titres, en preuve d'une prétendue donation que Robert II, son aïeul, aurait faite à Philippe son père, que le roi Philippe-le-Bel aurait confirmée, et à laquelle Mahaud aurait consenti. L'imposture fut reconnue, et Robert, malgré les avertissemens officieux de Philippe-de-Valois qui le pressait de renoncer à ses prétentions, s'étant opiniâtré à les soutenir, fut frappé d'une sentence de bannissement. Ce fut alors qu'aveu-

glé par la fureur, et oubliant son titre de Français et de prince du sang, il passa en Angleterre, et alla offrir ses services au compétiteur de Philippe-de-Valois (1). Repoussé devant Saint-Omer (1340) par le duc de Bourgogne Eudes IV, époux de la comtesse Jeanne II, petite fille de Mahaud, il alla périr deux ans après au siège de Vannes en Bretagne : mort digne d'un guerrier, s'il ne l'avait reçue sous les drapeaux des ennemis de la patrie.

Une fin non moins tragique attendait Jacques Artevelde. Ce factieux avait à redouter une implacable vengeance de la part du comte de Flandre, si jamais les chances des événemens lui rendaient ses états. Il résolut de rompre tout lien entre les Flamands et leur souverain. Il se crut assez puissant sur ses concitoyens pour les déterminer à se donner à l'Angleterre, à transporter le titre et

(1) Réduit au désespoir par son bannissement, il s'abandonna à des superstitions absurdes et criminelles qui marquent sa fureur et sa crédulité. Il se persuada que des billets écrits d'une certaine encre, moitié rouge, moitié noire, auraient la vertu d'assoupir ceux qui les liraient et lui livreraient sans défense tous ses ennemis. Il essaya, dit-on, d'assassiner, puis d'*envouter* le roi. *Envouter* quelqu'un, c'était fabriquer une image de cire à sa ressemblance, puis percer cette image au cœur, dans la croyance que, par une invisible sympathie, la même atteinte se faisait ressentir à la personne représentée et lui donnait la mort.

les droits de leur comte au prince de Galles. A cet effet, Edouard passa en Flandre avec son fils. Mais les Flamands, qui voulaient humilier leur prince et borner sa puissance, ne voulaient pas rejeter sa race. Leurs députés, rassemblés à l'Ecluse, répondirent unanimement qu'ils ne consentiraient jamais à *deshériter* leur comte pour un prince étranger. Dès lors, Artevelde n'est plus à leurs yeux qu'un oppresseur et un traître. Il introduit dans la ville de Gand cinq cents Anglais, espérant relever par la force son crédit chancelant. On frémit de le voir marcher parmi ses égaux, environné de ces satellites. La fureur aveugle succède à un aveugle dévouement. On force la maison d'Artevelde, on dissipe sa garde, on le massacre avec toute sa famille (1345). Sa mort ne rompit point l'alliance de la Flandre avec l'Angleterre. Edouard menaça d'abord les Flamands de sa vengeance; il en obtint le désaveu du meurtre d'Artevelde, mais rien davantage; et, ne pouvant les avoir pour sujets, il pensa qu'il était de son intérêt de continuer à les avoir au moins pour alliés. La politique et surtout le commerce unissaient étroitement les deux pays. Les Anglais fournissaient leurs laines aux Flamands qui les travaillaient. C'était comme un tribut payé à l'industrie flamande: tribut dont l'Angleterre commença vers ce

temps à s'affranchir. Edouard, à qui les Flamands n'avaient pas voulu soumettre leur indépendance, leur débaucha leurs ouvriers, qui instruisirent ses sujets et furent les fondateurs des manufactures anglaises.

Le comte Louis I fut tué l'année suivante à la désastreuse bataille de *Crécy* en Ponthieu (26 août 1346). Il laissait un fils de son nom, à peine âgé de quinze ans, *Louis* II, dit *de Mâle*, du lieu de sa naissance, près de Bruges. Ce jeune prince, élevé en France, haïssait mortellement les Anglais. Cependant Edouard III, après avoir voulu le dépouiller, cherche à l'avoir pour gendre. Les Flamands agréent ses propositions. Louis, que Philippe de Valois avait renvoyé en Flandre à la requisition de ses sujets, refusant l'alliance qu'ils lui imposent, ils l'arrêtent et le retiennent captif pour l'empêcher de correspondre avec la France. Dans cette extrémité, il oppose la ruse à la violence, feint de consentir au mariage qu'il déteste, se laisse conduire à Bergues, où ses fiançailles sont célébrées avec Isabelle d'Angleterre, et, quelques jours après, trompant une surveillance devenue moins active, il s'échappe et se retire en France où la même année il épouse Marguerite de Brabant. Mais, en 1348, pour se réconcilier avec ses peuples, il fit sa paix

particulière avec les Anglais, du consentement de Philippe de Valois. Les Flamands le reconnurent de nouveau pour leur comte et lui laissèrent la jouissance de ses domaines, à condition qu'ils resteraient dans l'alliance de l'Angleterre.

En 1356, Louis fiança Marguerite, sa fille unique, âgée de sept ans, à *Philippe de Rouvre*, duc de Bourgogne, mariage dont la jeunesse des deux époux et la mort prématurée de Philippe en 1361 empêcha la consommation. La succession de Flandre était un objet important pour la France et pour l'Angleterre. Edouard rechercha pour Edmond de Cambridge, un de ses fils, la veuve de Philippe de Rouvre. Le roi Jean, successeur de Philippe de Valois, désirait sa main pour son quatrième fils Philippe le Hardi, à qui il destinait en même temps le duché de Bourgogne. Les Flamands étaient pour l'Angleterre, le comte pour la France. Edouard avait prévenu Jean, il avait même gagné le comte, et les engagemens étaient pris. Mais Jean gagna le pape Urbain v qui refusa les dispenses dont on avait besoin alors pour le mariage de tous les souverains, attendu qu'ayant l'habitude de s'allier entre eux, ils étaient presque toujours parens dans un degré prohibé par l'Eglise. Edouard fut obligé de renoncer à ses espérances, et dans la suite (en 1369), Phi-

lippe-le-Hardi épousa l'héritière de Flandre, alliance en considération de laquelle le roi Charles v rendit au comte les villes jadis tant disputées de Douai, Orchies et Lille, et tout ce que Robert III avait cédé à la France par le traité de 1320.

Depuis le règne de Philippe-de-Valois, la Flandre n'ayant pris qu'une part peu active aux débats de la France et de l'Angleterre et aux affaires des autres peuples, avait joui d'une paix presque continue. La fertilité de son sol, l'industrie de ses habitans, la multitude de ses manufactures, l'avaient élevée au plus haut point de prospérité. Les dissensions mêmes des puissances voisines avaient été une nouvelle source de richesses pour les Flamands, facteurs nécessaires de tant de nations occupées à s'entre-détruire. La Flandre était devenue l'asyle des arts, du commerce et de l'opulence. Les plaisirs et le luxe régnaient à la cour du comte Louis, et la passion n'en était pas moindre parmi le peuple. Mais cette prosperité, dans un peuple ennemi du frein et de la discipline, avait engendré une licence sans bornes. Le jeu, l'ivrognerie, la débauche, troublaient sans cesse l'ordre public. L'aristocratie bourgeoise était incessamment en lutte contre le peuple, et tous deux contre le souverain. De là, nulle règle,

nulle police, nulle sûreté. Dans la seule ville de Gand, en l'année 1378, on compta quatorze cents meurtres à main armée.

Le gouvernement de Louis de Mâle n'était pas propre à calmer cette effroyable turbulence. Pour dompter ses indomptables sujets, il prodiguait les coups d'autorité, recours et ruine des pouvoirs faibles. Son faste le réduisait perpétuellement aux expédiens. Trois fois les communes de Flandre payèrent ses dettes. Quand la bonne volouté était épuisée, il lui fallait recourir aux exactions, à la violence. Il faisait-argent de tout. En 1379, il vendit aux habitans de Bruges la permission de tirer un canal de La Reye à la Lis, projet nuisible au commerce des Gantois. En ce temps-là, un homme exercait sur le peuple de Gand une grande autorité. C'était *Jean Hyons*, ex-doyen des *navieurs* ou mariniers, naguères élevé par la faveur de Louis de Mâle à cette charge à-peu-près semblable à ce qu'était alors à Paris celle du prévôt des marchands, puis destitué par un caprice du prince et profondément irrité de cette injure. L'occasion lui paraît propice pour se venger. Il échauffe le mécontentement du peuple, l'engage à renouveller une ancienne association connue sous le nom de *witcaperons*, ou *chaperons blancs* (de la couleur des chaperons qui servaient aux associés de signe de recon-

naissance et de ralliement), conduit les Gantois contre les travailleurs de Bruges et comble le canal commencé. Le comte envoie son bailli avec des troupes pour punir les mutins. Le bailli est tué, les hommes-d'armes mis en fuite, et la bannière du prince déchirée et traînée dans les rues par la populace en fureur. Cette multitude signale sa victoire par la persécution des nobles et des bourgeois attachés au parti du comte; puis, va piller et brûler le magnifique château d'Andreghen, dont la construction avait coûté à Louis plus de deux cent mille livres de cette époque. La confédération fait des progrès rapides. Hyons, à la tête de dix mille hommes, va la proclamer jusque dans Bruges. Soit accident, soit poison, il meurt. Sa mort ne détruit pas l'œuvre qu'il a commencée. Les Gantois se donnent quatre nouveaux chefs. Ypres massacre sa garnison et se joint à la ligue, que fortifient bientôt après Grammont, Dam et Courtrai. Cent mille confédérés assiégent Oudenarde, qui, bien que vaillamment défendue, allait succomber, lorsque le duc de Bourgogne, intéressé par son mariage à la tranquillité de la Flandre, ménage un accommodement entre le comte et ses sujets: une abolition générale est accordée à toutes les villes de la ligue, à condition que les Gantois répareront à leurs frais le château d'Andreghen.

Mais la soumission des Gantois n'était pas sincère. Le comte s'étant rendu parmi eux pour dissoudre la faction des chaperons blancs, ils le chassent de leur ville. Dans sa retraite, il fait ou laisse crever les yeux à quarante mariniers gantois, arrêtés sur l'Escaut. Le soulèvement en devient plus général. Les deux partis se font une guerre atroce. Les chaperons blancs s'acharnent sur la noblesse flamande qui soutenait le parti du comte ; ils pillent, ils détruisent les châteaux. Le comte se venge de son côté par d'horribles exécutions. La ville de Bruges était divisée en deux factions, dont l'une tenait pour les Gantois. Louis de Mâle s'empare de la ville, et livre au supplice cinq cents de ses ennemis ; il il soumet Ypres et y fait décapiter sept cents hommes ; deux cents ont le même sort à Courtrai. Les rebelles, devenus des bêtes féroces, mettent en pièces leur capitaine *Jean Boule* qu'ils accusaient de les avoir mal commandés : chacun veut emporter un lambeau du corps de ce malheureux. Assiégés dans la ville de Gand, ils font de fréquentes et heureuses sorties, surprennent Alost et le réduisent en cendres ; rencontrent et défont complétement les bourgeois de Bruges : le corps des orfèvres qui formait le centre est exterminé dans cette bataille (1380). Moins heureux dans la campagne suivante, les Gantois

sont mis en déroute près de Nivelle. *Pierre Dubois*, un de leurs capitaines, ranime les esprits abattus par ce désastre, en faisant proclamer chef des insurgés, *Philippe Artevelde*, fils de ce Jacques Artevelde, qui avait joué un si grand rôle dans les anciens troubles. Le peuple l'accueille avec enthousiasme, et lui prête serment de fidélité comme à son souverain. Le premier acte d'Artevelde est de venger la mort de son père sur douze des principaux auteurs qu'on exécute devant lui : violence conforme au plan de conduite que lui avait tracé Dubois, en termes qui marquent bien la barbarie du temps. *Soyez hautain et cruel*, lui disait-il; *ainsi veulent les les Flamands être menés; on ne doit entr'eux tenir compte de vie d'homme, ni avoir pitié non plus que d'alouettes qu'on prend en la saison pour manger*. Du reste, Philippe justifie par le succès l'espoir qu'avaient mis en lui ses concitoyens. Investi par le comte dans la ville de Gand, réduit à l'extrémité par la famine, il sort à la tête de six mille chaperons blancs, taille en pièces l'armée du comte composée de quarante mille soldats, surprend Bruges et la saccage, massacre les corporations des bouchers, des tanneurs et des poissonniers qui étaient favorables à Louis de Mâle, et revient triomphant, aux acclamations du peuple, tandis que le comte, humilié, tremblant,

qui deux jours auparavant exigeait que tous les Gantois se rendissent la corde au cou, se cachait dans le galetas d'une pauvre femme, puis, se sauvait à Lille, travesti en artisan.

Le comte fugitif implore la protection de la France. Son gendre Philippe de Bourgogne exerçait alors la principale autorité à la cour du jeune roi Charles VI. Il lui persuada facilement de s'armer pour un vassal opprimé par des rebelles. Charles lève l'Oriflamme, et s'avance à la tête de soixante mille hommes, soumettant tout sur son passage et faisant trancher la tête aux gouverneurs des places rebelles. Artevelde assiégeait alors Oudenarde. Enorgueilli de sa victoire de Bruges, il marche à la rencontre des Français, dont il ne parlait qu'avec mépris. *Je veux qu'on tue tout*, disait-il, *si ce n'est le roi de France, parce que ce n'est qu'un enfant, et qu'il va ainsi qu'on le mène. Nous le mènerons à Gand apprendre à parler flamand.* Entre *Rosebéque* et *Courtrai*, le 27 novembre 1382, il attaque avec une multitude d'artisans indisciplinés une armée aguerrie, commandée par le connétable de Clisson. En moins d'une demi-heure, les Flamands sont mis en déroute. Vingt-cinq mille d'entr'eux jonchent le champ de bataille. Artevelde est trouvé parmi les morts et son cadavre pendu à un arbre.

Les Flamands lèvent le siège d'Oudenarde ;

la plupart des villes insurgées ouvrent leurs portes, et se rachètent du pillage par de fortes contributions. Courtrai, comme les autres, achète sa grâce : mais la vue des éperons dorés suspendus dans la principale église, comme monumens de la victoire remportée quatre-vingts ans auparavant sur Philippe-le-Bel, rallume la fureur des Français : ils saccagent la ville et massacrent les habitans.

Cependant le roi, au lieu de marcher droit à Gand, s'était arrêté à Bruges. Les Gantois, ranimés par leurs chefs Pierre Dubois et François Atreman, reprennent courage. Tandis que, le temps de la campagne expiré, le roi retournait à Paris étaler les trophées de sa victoire, Gand réclame le secours des Anglais. L'évêque de Norwick, Spenser, passe en Flandre avec une armée, prend Gravelines, Dunkerque, Cassel, etc., défait près de Courtrai un corps de l'armée du comte, et met le siège devant Ypres. Là se terminent ses succès. Le roi vient à sa rencontre avec une nouvelle armée (1), lui fait lever le siège, re-

(1) Seize mille hommes d'armes et une nombreuse infanterie formaient une des plus florissantes armées que la France eut encore mises sur pied. On fit alors usage pour la première fois des lettres d'état, qui suspendaient pendant le cours de la campagne toutes les poursuites intentées contre les gens de guerre. Alors aussi, pour la première fois, le ministère de France mit en usage une précaution inconnue jusqu'alors, du moins nos anciennes annales n'en font men-

prend les places conquises par les Anglais, les enveloppe eux-mêmes dans Bourbourg, et, pouvant les accabler, leur accorde, sur la médiation du duc de Bretagne, une capitulation honorable et leur retour en Angleterre.

Une trève d'un an fut dans le même temps conclue avec l'Angleterre. Les Gantois y furent compris; elle les laissait en possession d'Oudenarde et de Gravelines. Le comte de Flandre s'y était vainement opposé. Il en mourut, dit-on, de chagrin peu de temps après (20 janvier 1384). D'autres le font périr, assassiné par le duc de Berri, oncle du Roi, dans une contestation qui se serait émue entr'eux, au sujet du comté de Boulogne, que le duc tenait de sa femme, et qui avait toujours relevé de l'Artois. *Philippe-le-Hardi* hérita, par cette mort, des comtés de *Flandre*, d'*Artois*, de *Nevers* et de *Réthel*, possessions qui, jointes au duché et au comté de Bourgogne, le rendaient un des princes les plus puissans de la chrétienté : puissance trop long-temps redoutable à la France, quoiqu'elle n'ait pas excédé les limites de la qua-

tion qu'en cette circonstance et rapportent le fait comme une nouveauté. *Colin Boulard*, bourgeois de Paris, fit un traité par lequel il s'engageait à fournir du blé pour la subsistance de cent mille hommes pendant quatre mois.

trième génération. (Voyez le *Précis d'Histoire de Bourgogne et de Franche-Comté.*)

TROISIÈME ÉPOQUE.

Depuis la réunion des comtés de Flandre et d'Artois au duché de Bourgogne jusqu'à l'avènement de la maison d'Autriche (1384-1477). — [Il n'entre point dans notre plan d'exposer la part que prirent aux affaires générales de leur temps les princes bourguignons, comtés de Flandre et d'Artois. Nous nous bornerons à extraire de leur histoire ce qui a trait à ces deux dernières provinces.]

PREMIÈRE SECTION.

Règnes de Philippe-le-Hardi et de Jean-sans-Peur (1384-1419).

Malgré la puissance de Philippe, les Gantois persistèrent dans leur rebellion. L'union des Chaperons-Blancs, loin de s'affaiblir, se resserra et se fortifia par la haine de la domination étrangère. Les villes même d'Ypres et de Bruges, qui, jusque-là, s'y étaient montrées contraires, y accédèrent pour la défense des libertés de Flandre. Les Gantois reçurent aussi de Calais quelques milliers d'archers anglais, troupes alors très-renommées.

Eu outre, la misère des temps et les ravages de la guerre avaient formé des bandes de pillards, appelés les *pourcelets*, qui couraient le pays en combattant, disaient-ils, pour la ville de Gand. Leurs cruautés amenaient de terribles représailles de la part des Bourguignons. Le grand-bailli de Flandre, Jean de Jumont, n'accordait aucune merci aux prisonniers faits sur les rebelles, et les tuait ou les renvoyait les yeux crevés, le nez et les oreilles coupés : barbaries qui ne servirent qu'à exciter l'insurrection. Non-seulement les Chaperons-Blancs tenaient la campagne, ils faisaient même de temps à autre de nouvelles conquêtes. Leur capitaine, François Atreman, s'empare de la ville de Dam, une des plus fortes places du pays. A cette nouvelle, le duc de Bourgogne marche, pour reprendre cette ville, avec toutes les forces de la France, que le roi Charles VI commandait en personne. Dam est saccagé et brûlé, ainsi que tout le pays environnant, la contrée la plus riche de la Flandre. La guerre se faisait avec une rage féroce, qui engendrait des haines affreuses, On amène un jour au Roi des prisonniers ; il veut leur faire grâce. « Non, disent-ils, point de grâce ; si vous nous laissez » la vie, nous l'emploierons à vous combat- » tre ; si vous nous l'ôtez, nos ossemens se » rassembleront pour vous combattre encore. »

Un seul, cruel par lâcheté, demanda la vie, offrant, à ce prix, de couper la tête à ses compagnons, dont la plupart étaient ses proches parens. On accepta son infâme service, puis on le tua après les autres.

L'armée française, manquant d'argent, et affaiblie par les maladies, se retira après une courte campagne. Cependant les Gantois, malgré leur obstination, se lassaient d'une guerre qui ruinait leur commerce. *Les Turcs et les Sarrasins*, disent les chroniques, *s'étonnaient de ne plus voir arriver les riches vaisseaux de la Flandre. Toutes les côtes de la mer du Nord, de l'Océan, et de la Méditerranée souffraient de la suspension d'un si grand négoce.* Le dommage était bien plus sensible encore pour les villes de Flandre. Aussi désiraient-elles la paix. Le duc de Bourgogne ne la désirait pas moins. Dans ces dispositions mutuelles, on tint des conférences à *Tournai*, et le 18 décembre 1385, un traité fut signé, par lequel les Gantois, reçus à merci et miséricorde, renonçèrent à l'alliance de l'Angleterre, et prêtèrent serment de fidélité au duc de Bourgogne et à son épouse.

Bientôt après cette pacification, la ville de [illegible]use fut témoin d'immenses préparatifs [illegible]nes, pour une descente en Angleterre.

Près de treize cents vaisseaux étaient rassemblés à cet effet; jamais telle flotte ne s'était vue dans la chrétienté. La Flandre, foulée par l'armée française, fut sur le point de se révolter de nouveau. Ce prodigieux armement échoua par la lenteur des chefs. On laissa passer la bonne saison; la flotte fut dispersée par la tempête, et beaucoup de vaisseaux pris par les Anglais. L'année suivante, la flotte flamande, qui s'en allait chercher à La Rochelle les vins de Saintonge et de Poitou, fut pareillement surprise à son retour, et battue par le comte d'Arondel et Pierre Dubois, ancien chef des Chaperons-Blancs. En 1388, à l'occasion d'une guerre, entreprise pour aller châtier le duc de Gueldre, qui avait attaqué la duchesse de Brabant, tante de Philippe, avait défié le roi de France, et s'était allié à l'Angleterre, le duc de Bourgogne mit un impôt de cent mille livres sur ses bonnes villes de Flandre. Cette somme contribua aux frais d'un nouvel armement, qui épuisa les finances du Roi, et que la soumission du duc rendit inutile.

En 1390, Philippe employa plus utilement 60,000 écus d'or à l'achat du comté de Charolais, fief relevant du duché de Bourgogne, et que possédait Bernard, comte d'Armagnac. La même année, les chevaliers de Flandre et d'Artois prirent part à une croi-

sade dirigée contre les Sarrasins d'Afrique, à la prière des Génois, dont ces barbares troublaient le commerce, et commandée par le duc de Bourbon. La guerre n'était cependant pas terminée entre la France et l'Angleterre. Mais les hostilités languissaient, suspendues par des trèves ou par la lassitude mutuelle. Cet état, qui n'était ni la paix ni la guerre, inquiétait néanmoins le duc de Bourgogne, pour ses possessions des Pays-Bas. Tant que la paix ne serait pas conclue, il avait à craindre que les Anglais ne réveillassent facilement la révolte dans ces contrées, ou, par une longue habitude d'alliance et de commerce, les cœurs étaient plus anglais que français. En 1393, il fit ouvrir des conférences à Lelinghen, entre Boulogne et Calais. Mais l'on ne put convenir que d'une trève, qui, plusieurs fois renouvelée de terme en terme, équivalut à peu près à la paix.

Vers ce temps-là, le sultan Bajazeth ayant assemblé une puissante armée, avait annoncé au roi de Hongrie qu'il allait envahir son pays ; que delà, il traverserait les royaumes de la chrétienté, et irait à Rome faire manger l'avoine à son cheval sur le maître-autel de Saint-Pierre. Des ambassadeurs de Hongrie étant venus réclamer le secours des chevaliers français, Jean de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne, se met à la tête de la

croisade. A cette occasion, la Flandre et les autres états du duc eurent à payer de fortes sommes ; et lorsqu'à la fatale bataille de *Nicopolis* (1396), où périt la fleur de la chevalerie française, bourguignonne et flamande, Jean de Nevers eut été fait prisonnier avec les seigneurs échappés au massacre, il fallut encore s'imposer de nouvelles taxes pour payer sa rançon et celle de ses compagnons de captivité. Lille contribua pour 12,000 livres ; Douai et Orchies pour 3,500 ; l'Artois pour 16,000 ; et les bonnes villes de Flandre pour 170,000. Cette rançon avait été précédée de présens considérables pour le sultan, parmi lesquels on remarquait de belles tapisseries d'Arras, représentant l'histoire d'Alexandre, du drap écarlate de Bruxelles, de fines toiles de Flandre et de Reims.

Philippe-le Hardi mourut en 1404, ayant maintenu la Flandre en paix par sa sage conduite et par son gouvernement à la fois doux et ferme. La duchesse, son épouse, au nom de laquelle avait été régi le comté de Flandre, continua toujours d'administrer cette province. Sa mort suivit de près celle de son époux ; leur fils aîné, Jean de Nevers, plus connu sous le nom de *Jean-sans-Peur*, joignit alors au duché de Bourgogne, la Franche-Comté, la Flandre et l'Artois.

Son premier soin fut de visiter ses provinces flamandes, qui formaient la partie la plus riche et la plus turbulente de ses états. Il chercha à se les attacher par des priviléges. Entre autres choses, il octroya que dans la Flandre flamengeante, la justice serait rendue en Flamand; et, de plus, que nulle guerre ne pourrait suspendre le commerce et les alliances des bonnes villes avec l'Angleterre.

Les Anglais, firent, vers ce temps-là, une descente sur les côtes de Flandre, et s'emparèrent de Gravelines. Jean-sans-Peur marcha en personne pour reprendre cette place, et, après en avoir chassé l'ennemi, pour se venger à la fois et illustrer son nom, il forma le projet d'enlever *Calais* à l'Angleterre (1).

(1) Le Calaisis fut successivement dans la dépendance des comtes de Guines, de Boulogne et de Flandre. Sous Saint-Louis, il fut uni au comté d'Artois. La ville de Calais ne commença guère à avoir de l'importance que vers l'an 900. Dans le douzième siècle, elle tirait de la pêche du hareng un assez grand profit, pour que les moines de Saint-Bertin, qui prétendaient avoir quelques droits sur Calais, revendiquassent le dixième de cette pêche, tribut que les Calaisiens, après d'inutiles réclamations, furent enfin réduits à leur payer (1180). Au commencement du treizième siècle, Calais, croissant toujours, était devenu un port considérable d'où l'on passait en Angleterre. Philippe, comte de Boulogne, le fortifia en 1225. Saint-Louis, s'étant fait remettre Calais par la comtesse Mahaud d'Artois, y établit une commune et une juridiction municipale semblable à celle d'Amiens. Vers 1300, Calais avait acquis une telle importance commerciale, qu'il fut compris dans la confédé-

Il fit de grands préparatifs; mais, au moment d'agir, l'argent manqua par la faute du duc d'Orléans, frère du roi et régent du royaume pendant la démence de ce malheureux prince.

Il y avait rivalité pour le gouvernement,

ration ou *Hanse* de plusieurs villes maritimes d'Allemagne qui s'étaient associées pour les intérêts de leur commerce sous le nom de *Hanse teutonique*. Les rapports de cette confédération avec certaines villes de France subsistèrent jusqu'à Henri II qui les fit cesser; mais Calais paraît les avoir conservés plus long-temps : un agent des villes de la Hanse y a résidé jusqu'à la minorité de Louis XIV. En 1347, après un siège mémorable, Calais tomba au pouvoir des Anglais. Le roi Edouard III, irrité de la longue résistance des habitans, avait d'abord refusé de leur accorder une capitulation : *ils ont trop fait périr de nos gens*, s'était-il écrié, *qu'ils meurent à leur tour*. Enfin, sur les instances de ses chevaliers qui plaidèrent la cause des braves Calaisiens, il avait consenti à les épargner, hors six des principaux bourgeois qui lui seraient livrés, tête nue et la corde au cou, pour être envoyés au supplice. Eustache de Saint-Pierre, Jean d'Aire, Jacques et Pierre de Wissant, et deux autres dont on reproche à l'histoire de n'avoir point conservé le nom, s'offrirent à périr pour leurs concitoyens. Livrés à Edouard, ils allaient être mis à mort : la reine d'Angleterre intercéda en leur faveur, et par ses prières généreuses, les arracha à la vengeance de son époux. Edouard prit ensuite possession des murailles de Calais : les habitans, ne regardant plus comme leur patrie une ville anglaise, avaient abandonné leurs foyers et cherché un asile dans les villes voisines. Philippe-de-Valois, pour les dédommager et adoucir leur exil, leur accorda *tous les biens meubles et héritages qui pourraient écheoir à la couronne, jusqu'à ce qu'ils fussent suffisamment pourvus*. La ville de Calais, repeuplée par les Anglais, est restée en leur pouvoir jusqu'en 1558, où elle fut reprise par François de Guise.

entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne. Ils sentaient, l'un pour l'autre, une haine violente, qu'augmentaient encore, de temps à autre, de fausses réconciliations. Enfin, elle s'accrut au point qu'en 1407, le duc d'Orléans fut assassiné par ordre de Jean-sans-Peur. Après ce crime, Jean se retira à Gand, où il tint les états de Flandre, et leur fit expliquer par un de ses conseillers les motifs qu'il avait eus de tuer le duc d'Orléans. Il paraît que son apologie fut goûtée; car les états de Flandre, d'Artois et des châtellenies de Lille et de Douai, lui répondirent qu'ils l'aideraient volontiers contre qui que ce fût, hormis pourtant le roi de France et ses enfans. Il revint ensuite à Paris, à la tête d'une troupe nombreuse d'hommes d'armes, et fit prononcer publiquement sa justification par un cordelier, maître Jean Petit : après quoi il eut dans le gouvernement plus d'influence que jamais.

Des troubles élévés dans le pays de Liège le rappelèrent bientôt en Flandre. Jean de Bavière, son beau-frère, était de nom évêque de Liège; mais de fait, non encore engagé dans les ordres sacrés, et plus porté au métier des armes qu'aux fonctions paisibles de l'église. Ses peuples, qui le pressaient vainement de se faire ordonner prêtre, las enfin d'être sans pasteur, se révoltèrent

et élurent à sa place un autre évêque. Jean de Bavière, assiégé dans Maestricht, demanda du secours à son beau-frère. A la tête de la chevalerie de Bourgogne, d'Artois, de Picardie et de Flandre, le duc marcha contre les rebelles, et, à la bataille de *Hasbain*, près de Tongres, il fit un effroyable carnage de *ces gens des communes, propres seulement, disait-il, à la manufacture et à la marchandise* (23 septembre 1408). Jean de Bavière, rentré à Liège, fit décapiter ou noyer un grand nombre de bourgeois, d'où lui vint et lui resta le surnom de *Jean-sans-Pitié*. Ensuite, les chartes de la ville de Liège et des pays dépendans furent abolies, les corps de métiers supprimés, les assemblées publiques défendues, et l'élection des officiers civils et municipaux enlevée aux citoyens.

Cependant les discordes continuaient en France entre les princes de la maison royale. On levait des troupes de part et d'autre. Le duc Jean, pour payer les siennes, eut recours à l'argent des Flamands. En 1411, il vendit aux Gantois les confiscations prononcées par ses officiers; il leur vendit le droit d'acquérir et de posséder des fiefs, ce qui fut peu agréable aux seigneurs qui avaient combattu jadis contre la ville de Gand; il vendit aux villes la restitution des franchises et priviléges qu'elles avaient perdus lors de leur révolte.

Enfin, il envoya son fils Philippe visiter toutes les villes de Flandre, afin d'avoir occasion de percevoir le droit de joyeuse entrée. Etant à Douai, il reçut un cartel des princes d'Orléans, qui le traitaient de déloyal et mauvais traître. Il leur répondit dans les mêmes termes, puis s'avança contre eux à la tête de ses gens d'armes et des milices Flamandes. Les bonnes villes lui avaient fourni quarante à cinquante mille hommes, bien armés et équipés avec douze mille chariots de bagages, et marchant séparés par villes et par corporations de métiers. Ham ayant été pris et pillé par ces bandes, les villes de la Somme s'effrayèrent et se rendirent à merci. Jean avait réuni ses forces à Montdidier, lorsque parut l'armée orléaniste. Le duc se préparait à livrer bataille; mais les Flamands, qui avaient achevé le temps de service convenu, se mutinèrent et firent retraite, après avoir mis le feu à leur camp. Jean, qui, *les mains jointes*, les avait inutilement suppliés de demeurer, leur promettant remise de la taille à tout jamais, n'osa leur montrer son mécontentement. Il les reconduisit, les remercia, et leur donna son frère le duc de Brabant pour les commander jusque chez eux. Ceux de Bruges et des villes environnantes, en passant par Lille, se firent livrer la *grande peau de veau*; ainsi nommaient-ils une énorme feuille de

velin, où était inscrit le consentement à la gabelle du bled, avec les sceaux de cinquante villes et bourgs. Ils la mirent en pièces.

La guerre civile se prolongeant, le duc arma de nouveau les communes flamandes en 1414, et avec leurs milices fit des incursions jusqu'aux environs de Paris, où le parti Orléaniste ou Armagnac dominait alors. Le roi, dont les Armagnacs disposaient, ayant rassemblé des troupes nombreuses et déployé la bannière royale contre le duc, les états de Flandre et d'Artois refusèrent de faire la guerre au roi en personne, mais intervinrent auprès de lui pour procurer un accommodement. Leurs efforts furent inutiles, et l'armée royale, ayant pris Soissons, Saint-Quentin et Bapaume, vint mettre le siège devant Arras. La ville fut vaillamment défendue. Outre les grosses pièces d'artillerie, (on avait commencé à se servir de la poudre à canon dans le siècle précédent), les assiégés avaient de ces armes à feu qu'on appelait alors *canons à main*, longs tuyaux de fer chargés de balles de plomb, qu'on faisait partir par le moyen d'une mèche. Ce ne fut que long-temps après qu'on trouva pour les mousquets l'usage de la pierre et du ressort.

Le siège trainant en longueur, on entama des négociations, et la paix fut conclue à Ar-

ras. Elle dura peu. Les Anglais, profitant de nos dissensions, envahirent la France, et, le 25 octobre 1415, gagnèrent la bataille d'*Azincourt*, où dix mille Français et l'élite de la noblesse perdirent la vie. Ce grand désastre ne suspendit pas les fureurs des partis. En 1418, les Bourguignons, s'étant rendus maîtres de Paris, y firent un horrible carnage des Armagnacs; et l'année suivante, le duc Jean fut assassiné au pont de Montereau, pendant une entrevue avec le dauphin Charles.

DEUXIÈME SECTION.

Depuis la mort de Jean-sans-Peur jusqu'à l'avénement de la maison d'Autriche (1419-1477).

Philippe, surnommé le Bon, comte de Charolais, reçut à Gand la nouvelle du meurtre de son père. Après s'être fait reconnaître par les *quatre membres* de Flandre, aveuglé par le ressentiment, il s'allia avec le roi d'Angleterre contre le dauphin, et souscrivit le traité de Troyes, par lequel une marâtre cruelle et un roi en démence, dé-

pouillant leur légitime héritier, transportaient leur sceptre au roi d'Angleterre.

Pendant quinze années, les Anglais, avec l'appui des Bourguignons, sont maîtres d'une grande partie de la France et règnent à Paris. Tandis que le roi Charles VII est dépouillé de la plupart de ses provinces, et défend péniblement celles qui lui restent, le duc de Bourgogne agrandit ses possession déjà si vastes. En 1420, il avait obtenu de Charles VI, comme dot de son épouse Michelle de France, les villes de *Péronne*, *Roye* et *Mont-Didier*. Le comte de *Namur* lui vendit son comté en 1428; à la mort de son cousin, Philippe de Bourgogne, il hérita des *Duchés de Brabant et de Limbourg* (1430); sa cousine Jacqueline de Bavière lui fit cession, en 1433, des comtés de *Hainault*, de *Hollande*, de *Zélande* et de *Frise*.

Au milieu de ces prospérités, le duc, déjà veuf deux fois, épousa en troisièmes noces Isabelle de Portugal; ce fut pendant les fêtes de ce mariage, célébré à Bruges (1), que *pour la gloire et louange du créateur tout-puissant, de la Sainte-Vierge, de monseigneur*

(1) On y vit durant huit jours festins, danses, courses de chevaux, jeux de toutes sortes; on y fit grande largesse de vin au peuple. Trois fontaines étaient placées devant le palais: l'une était un lion de pierre qui versait sans cesse du vin du Rhin, l'autre un cerf d'où coulait du vin de

Saint-André, pour l'exaltation de la foi, pour l'excitation aux vertus et bonnes mœurs, il institua un ordre de chevalerie qu'il *voulut appeler du nom de la Toison-d'Or, conquise par Jason*, etc. L'ordre, dont le duc était le chef suprême, devait se composer de trente-un chevaliers, gentilshommes de nom et d'armes et sans reproche. Leurs obligations étaient exposées dans une ordonnance de quatre-vingt-quatorze articles, code d'honneur et de vertu chevaleresque, le duc Philippe cherchant à remettre en vigueur les maximes de l'antique chevalerie.

L'autorité du duc de Bourgogne était alors assez généralement respectée par ses sujets des Pays-Bas. Cependant l'ancien génie flamand se réveillait de temps en temps et se manifestait par des séditions passagères. En 1432, Philippe ayant fait une ordonnance sur les monnaies pour en abaisser la valeur, le peuple de Gand se souleva. Les tisserands et les gens des petits métiers s'attroupèrent au nombre de 50,000, massacrèrent leur propre doyen, brisèrent les portes des prisons et se

Beaune, la troisième une licorne qui, aux heures des repas, faisait jaillir de l'eau de rose pour se laver les mains, puis tour à tour du vin de Malvoisie, du vin de la Romanée, du vin muscat et de l'hypocras. Aussi, dit la chronique, ne voyait-on par la ville que gens ivres, se gourmant les uns les autres.

livrèrent aux excès ordinaires de la multitude déchaînée. Philippe calma ce mouvement en accordant au peuple une partie de ses demandes.

La guerre se poursuivait en France, et depuis que Jeanne-d'Arc avait relevé le courage des partisans de Charles VII, les Anglais et les Bourguignons avaient essuyé plusieurs revers. Dans ces circonstances, Philippe prêta l'oreille aux propositions du roi, qui le pressait d'abandonner les ennemis du royaume, et lui offrait, pour prix de cette légitime et honorable défection, des avantages considérables. Par le solennel et important *traité d'Arras*, le roi, outre les comtés de Mâcon et d'Auxerre, céda au duc les villes de *Roye*, *Péronne* et *Montdidier*, qui, après la mort de Michelle de France, étaient retournées à la couronne; les villes, terres et seigneuries des *deux rives de la Somme*, c'est-à-dire le comté de *Ponthieu* (1), *Amiens*, *Montreuil*, *Doul-*

(1) Ce pays, dans la basse Picardie, a tiré son nom, selon les uns, du grand nombre de *ponts* qu'on y trouve, et selon les autres, de ce qu'il est pays *maritime*, en latin *Ponticum*, d'où *Ponthieu*. Il comprenait dans l'origine le Boulonnais, qui en fut séparé vers l'an 970, en faveur d'Arnoul, second fils du comte Guillaume I. En 1080, le comté de Ponthieu *tomba en quenouille*, c'est-à-dire fut possédé par une femme, la comtesse Agnès, qui le porta dans la maison des comtes d'Alençon par son mariage avec Robert d'Alençon en 1095. Dans le treizième siècle, deux femmes, les comtesses Marie et Jeanne, le portèrent successivement

lens et *Saint-Riquier* rachetables, à la vérité, au prix de 400,000 écus d'or; enfin, le *comté de Boulogne* (1).

à la maison de Montmorency et à la maison royale de Castille. Enfin, en 1282, la comtesse Eléonore épousa le roi d'Angleterre, Edouard I, et le Ponthieu resta aux Anglais jusqu'en 1380, où le roi Charles V le leur enleva et le réunit à la couronne.

(1) A la mort de *Guillaume* I, comte de Ponthieu (970), ses enfans s'étaient partagé ses états. Arnoul, son second fils, avait eu le comté de Boulogne. *Eustache* II, petit-fils d'Arnoul, fut père de ces trois illustres croisés, Godefroi de Bouillon, Baudouin et Eustache, qui firent la gloire de la première croisade. Godefroi et Baudouin furent tous deux rois de Jérusalem. *Eustache*, de retour en France (1100), succéda à son père dans le comté de Boulogne. Cette famille fut alors en grandes renommée et puissance. Eustache III épousa la fille du roi d'Écosse, Malcolm III. *Mahaud* I, unique fruit de ce mariage, porta le comté de Boulogne dans la maison de Blois, par son mariage avec Etienne de Blois, comte de Mortain, qui fut roi d'Angleterre, et dont le fils Eustache IV épousa une princesse de France, Constance, fille du roi Louis VII. *Eustache* IV, puis son frère *Guillaume*, meurent sans enfans. *Marie*, leur sœur, épouse Thierry, comte de Flandre, et laisse deux filles en 1170. *Ide*, l'aînée, épouse successivement Géraud, comte de Gueldre, Bertold, duc de Zœringhen, Renaud, comte de Dammartin. Elle a de ce dernier mari une fille, *Mahaud* II, qui lui succède en 1210. Celle-ci épouse d'abord Philippe de France, qui meurt en 1232; puis Alphonse de Portugal, qui la répudie. Elle abdique en 1245 en faveur de *Jeanne*, sa fille, reprend possession de son comté après la mort de cette princesse en 1251, et meurt en 1258, ayant institué pour ses héritières ses cousines *Marie* et *Alix de Brabant*. Marie et Alix, n'ayant pas d'enfans, vendirent le comté de Boulogne à leur neveu *Henri* III, duc de Brabant, qui le vendit à son tour à *Robert* IV, comte d'Auvergne. Le duc Philippe, qui avait des prétentions sur ce

Philippe, pour reconnaître ces concessions, et en même temps pour se venger du roi d'Angleterre, contre lequel il avait certains griefs, résolut d'aller assiéger Calais. Ayant rassemblé les doyens et les métiers de Gand, il leur fit part de son dessein. Ils avaient un intérêt personnel à le seconder; car depuis longtemps les gens de Calais faisaient grand dommage au commerce des villes flamandes, en refusant de leur vendre les laines, le plomb, les fromages et autres marchandises d'Angleterre, sinon en lingots d'or fin; tandis qu'ils recevaient les monnaies des autres pays. Aussi les Gantois s'armèrent ils avec empressement pour cette guerre. Leurs échevins ordonnèrent à tout bourgeois de Gand et à tous

comté et qui même s'en était emparé, s'en fit confirmer la possession par le traité d'Arras, sauf de la part du roi à dédommager le comte d'Auvergne. Charles-le-Téméraire, successeur de Philippe, fit rédiger la coutume du Boulonnais en 1477. Après la mort de ce prince, qui ne laissait qu'une fille, le Boulonnais retourna à Bertrand de la Tour, comte d'Auvergne, avec qui Louis XI en traita bientôt après. Les comtes de Flandre et d'Artois, ayant jusque-là regardé le Boulonnais comme relevant de leur suzeraineté, Louis XI, pour abolir cette mouvance, mit ce pays sous la suzeraineté de la Sainte-Vierge qui était honorée dans l'église de Boulogne d'un culte particulier. Par des lettres datées de Hesdin, le 18 août 1478, il déclara céder et transporter à Notre-Dame de Boulogne le fief et hommage de la comté de cette ville, lequel hommage lui et ses successeurs seraient tenus de faire à jamais devant l'image de la dite dame, en offrant un cœur d'or de la pesanteur de treize marcs pour l'entretien de son église.

ceux des châtellenies de la campagne, qui n'étaient point vasseaux du duc, de prendre immédiatement les armes à leurs frais, sous peine de perdre la bourgeoisie. Tous ceux qui avaient été condamnés par jugement à faire des pélerinages durent les différer jusqu'au retour de la guerre. L'exemple des Gantois anima les autres villes, et plus de 30,000 hommes de milices flamandes suivirent le duc au siége de Calais (1436). Ils se flattaient d'une prompte réussite : « Quand les Anglais, » disaient-ils, « vont savoir que mes « seigneurs de Gand viennent les assiéger avec « toute leur puissance, ils ne nous attendront « pas, et s'enfuiront en Angleterre. » Mais les Anglais, au lieu de s'enfuir, se défendant bien et la siége traînant en longueur, les Flamands se mutinèrent, comme ils avaient fait en 1412 sous le duc Jean, et se retirèrent après avoir brûlé leurs tentes. La sédition continua à Gand. Il fallut que le duc s'y rendît en personne pour l'apaiser, et il n'y parvint qu'en accordant aux bourgeois de nouveaux priviléges, entre autres celui de n'avoir jamais dans leurs forteresses que des gens du pays, et en leur déclarant qu'il était très-satisfait de leur conduite devant Calais.

A Bruges, le tumulte fut plus dangereux. Les mutins massacrèrent Jean-de-Horn, amiral du duc, et le bailli Stassart Brixen, per-

sécutèrent et pillèrent les honnêtes bourgeois, et injurièrent la duchesse de Bourgogne qui se trouvait dans leurs murs avec son fils et qu'ils ne relâchèrent qu'avec peine. Après une soumission passagère, ils se soulevèrent de nouveau en 1437. Le duc, s'étant rendu dans leur ville avec une suite de quatorze cents hommes, fut attaqué par le peuple. Le maréchal de l'Isle-Adam et plusieurs seigneurs de son cortège furent massacrés, et lui-même n'échappa qu'avec le secours d'un doyen des métiers et d'un serrurier, qui tous deux furent décapités le lendemain.

Le duc s'étant retiré à Lille, fit barrer les canaux pour affamer la ville rebelle. En effet, la disette qui se fit bientôt sentir et l'abandon où les laissaient les autres villes, força les Brugeois de se soumettre en 1438. Leurs députés allèrent se jeter aux pieds du duc, en criant *merci*, et leur grâce leur fut accordée, sous la condition de payer au duc, leur seigneur, 200,000 rixdalles d'or, et d'envoyer à sa rencontre les magistrats et vingt bourgeois nu-pieds et sans chaperons.

L'an 1440, le duc mécontenta la ville de Gand en lui enlevant le conseil supérieur de Flandre, et en le transférant à Courtrai, d'où il fut rétabli à Gand l'année suivante, sur les supplications des bourgeois, puis, fixé à Terremonde en 1445. Une tentative

de Philippe en 1448 pour établir une gabelle sur le sel sans l'autorisation des états de Flandre, indisposa encore davantage les Gantois, qui refusèrent de payer cette taxe comme illégale. L'année suivante, le duc, irrité de leur résistance, prétendit, contrairement aux coutumes, avoir le droit de séparer l'office de bailli de celui de doyen des bourgeois, et annonça qu'il ne déléguerait plus son autorité à celui qu'éliraient les gens de la ville. Delà, grands murmures des Gantois, et refus de se soumettre à cette nouvelle illégalité. Le duc Philippe, absolu dans Bruges depuis la réduction de cette ville, aurait bien désiré imposer de même aux Gantois son autorité. Ayant mis de fortes garnisons dans les villes voisines, et barré les canaux, il ordonna de nouveau la gabelle du sel, et y ajouta une taxe sur le blé et la mouture. Les Gantois persistant, il retira tout pouvoir aux magistrats, fit cesser les fonctions des échevins et des baillis, et mit les gens de Gand en interdit dans toute la Flandre. Alors éclata une révolte ouverte. On vit reparaître la confrérie des *chaperons blancs*. Ayant élu pour grand-bailli un ouvrier maçon, nommé Lie ven Bone, ils commencèrent les premiers la guerre avec le duc par la prise de Gavre et de plusieurs châteaux et le siège d'Oudenarde (1452). Défaits devant cette place, par

une nombreuse armée bourguignonne, et repoussés dans le pays de Gand, réduits à leurs seules ressources et n'ayant pu entraîner les autres villes dans leur parti, ils soutinrent une guerre acharnée contre toutes les forces du duc. Outre les chaperons blancs, il s'était formé une autre confrérie, dite des compagnons de la *Verte-Tente*, qui couraient la campagne et avaient juré de ne coucher jamais sous un toit tant qu'ils seraient hors de la ville. La force des Gantois venait surtout du pays de Waës et des villes d'Hulst, Bouchoute, Asserède et Axèle, qu'on nommait les quatre métiers. Le duc ayant remporté une victoire signalée près de *Rupelmonde*, porta le fer et le feu dans ce beau pays de Waës, brûlant, saccageant tout, et oubliant, dans sa colère contre les Gantois, qu'il détruisait la plus riche contrée de ses états Abandonnés des autres villes, vaincus de nouveau près de *Hulst*, décimés par une épidémie, enfin complètement défaits à la bataille de *Gavre* (1453) qui leur coûta près de vingt mille hommes, les Gantois furent obligés de se mettre à la merci de leur seigneur. Il les dépouilla d'une partie de leurs privilèges, leur imposa de fortes amendes pécuniaires, leur enleva les bannières de la ville et des métiers, puis retourna à Lille célébrer sa victoire par des tournois et par des fêtes. Ce fut alors qu'il donna ce

fameux banquet, où, avec un appareil chevaleresque, il fit vœu d'aller reconquérir Constantinople dont les Turcs venaient de s'emparer. Mais le temps des croisades était passé, et il y eut sans doute dans le vœu du bon duc plus d'ostentation que de sincérité.

En 1456, Philippe donna asile en Flandre au Dauphin Louis (depuis Louis XI) que sa mauvaise conduite à l'égard du roi son père, avait forcé de quitter la France.

L'année précédente, le duc, désirant diminuer en ses états la juridiction d'appel au parlement de Paris, à laquelle il ne se soumettait qu'à regret, avait institué un conseil privé où ses sujets avaient la faculté de se pourvoir en appel contre les jugemens de ses officiers, et qui (la juridiction du parlement réservée) prononçait souverainement, lorsques les parties s'adressaient à lui de plein gré. Il maintint ce conseil malgré les représentations du parlement qui prétendait avoir droit de connaître de toutes les causes de Flandre, alléguant, outre son droit, l'intérêt des Flamands, chez lesquels, disait-il, tout se jugeait par caprice ou par violence; ce qui n'était que trop vrai. En Artois, par exemple, il se passait, en ce temps-là, les plus horribles iniquités.

Il y avait à *Arras*, comme dans tous les diocèses de France, un inquisiteur de la foi.

Cet inquisiteur, le doyen du chapitre d'Arras et l'évêque de Baruth, administrateur du diocèse, égarés par un faux zèle et par l'aveugle crédulité du temps, se livrèrent à des recherches contre les *Vaudois :* ainsi depuis le douzième siècle nommait-on généralement les hérétiques. Ils arrêtèrent d'abord des jongleurs, des gens de vie suspecte : puis, sur les dénonciations arrachées à ces malheureux par les tortures, ils poursuivirent criminellement beaucoup de bourgeois et de personnes honorables, malgré la consultation des docteurs de Cambray, qui pensaient qu'on devait se borner à les admonester. Le comte d'Etampes, gouverneur de la province, approuvait la persécution, qui s'accroissait de jour en jour. Car on imputait aux Vaudois des choses affreuses : on disait que « d'un onguent composé avec les cendres d'un crapaud à qui on avait fait manger une hostie consacrée et avec de la poussière d'os humains détrempée dans le sang d'un jeune enfant, ils frottaient un bâton sur lequel ils étaient aussitôt transportés par les airs au lieu de la Vauderie. Là, se trouvait le diable, sous la forme d'un chien, d'un singe ou d'un bouc. Ils l'adoraient, et, à son commandement, marchaient et crachaient sur le crucifix ; puis, ils se livraient à mille abominations. » Sur ces griefs absurdes, on les brûlait ; et les exécu-

tions devinrent si nombreuses, que les échevins ne voulaient plus prononçer l'arrêt de la justice séculière. Alors, deux d'entre eux et même un chevalier banneret, le sire de Beaufort, furent arrêtés. Le commun peuple était si effrayé de tous ces bruits de Vauderie que dans beaucoup de villes on ne voulait plus loger les marchands artésiens ni faire négoce avec eux. Mais les gens sages voyaient dans toute cette persécution un mystère d'iniquité. On voulut commencer des poursuites aux diocèses de Tournay et d'Amiens. Les évêques déclarèrent qu'autant on saisirait de prétendus Vaudois, autant ils en feraient mettre en liberté. Peu-à-peu la vérité se fit jour. Les parens des victimes appelèrent au parlement de Paris, qui fit délivrer toutes les personnes arrêtées, et revit ces procédures odieuses. Son arrêt ne fut rendu qu'en 1491, lorsque juges, bourreaux et condamnés n'étaient plus de ce monde. On n'en lut pas moins, sur la place où avaient été brûlés les Vaudois, le jugement qui réhabilitait leur mémoire et condamnait à diverses amendes leurs persécuteurs. Le peuple d'Arras applaudit à cette justice, toute tardive qu'elle était, et témoigna sa satisfaction par des réjouissances et par un concours dramatique (1): les éche-

(1) Depuis l'an 1400, environ, il existait à Arras une troupe dramatique sous la direction d'un chef qu'on appe-

vins avaient promis une fleur-de-lis en argent à l'auteur de la meilleure *moralité*, ou pièce sérieuse, et pour second prix, une paire d'oisons; à l'auteur de la meilleure *folie* ou pièce burlesque, une tasse d'argent, et une paire de chapons pour second prix.

Le roi Charles VII étant mort dans le temps des persécutions contre les Vaudois (1461), le nouveau roi Louis XI quitta la Flandre, où il était encore, pour aller prendre possession de ses états. En 1463, il racheta de Philippe-le-Bon les villes de la Somme, moyennant 400,000 écus. Le rachat déplaisait au fils du duc, Charles de Charolais (depuis Charles-*le-Téméraire*). En 1465, ce prince se ligua contre le roi avec d'autres grands vassaux de la couronne, et, par le traité qui suivit la bataille de *Montlhéry*, il recouvra ces villes, mais à la même condition de rachat, à la volonté du roi.

lait l'abbé de *Liesse* ou de la *joie*. Il était élu tous les ans par les officiers du duc de Bourgogne, les magistrats, et la bourgeoisie. Pendant le carnaval, il donnait des fêtes au peuple. On l'investissait de sa dignité en lui mettant entre les mains une crosse dorée. Il allait avec sa troupe aux fêtes des villes voisines. Il avait un étendard de soie rouge, une cotte d'armes de damas violet, des laquais et des pages, et marchait précédé de tambours et trompettes et d'un héraut. L'*abbé de Liesse* subsista plus de deux siècles.

Philippe-le-Bon mourut en 1467 (1), laissant dans ses coffres de nombreux trésors, malgré son faste et ses prodigalités.

(1) Philippe était un prince lettré. Il dut se féliciter de l'invention de l'imprimerie, qui, de son vivant et non loin des frontières de ses états de Bourgogne, fut découverte en Allemagne.

Vers la fin de la race carlovingienne, la France était généralement plongée dans une profonde ignorance, produite par les discordes civiles, par les ravages des Normands, par la dissolution où tomba la société. Dans les guerres, dans les incendies, la plupart des livres avaient péri. Les cloîtres mêmes ayant cessé d'être inviolables au brigandage de ces temps malheureux, n'avaient plus été qu'un asyle précaire pour les lettres et les sciences dont ils avaient été les derniers sanctuaires. Cependant quelques germes de doctrine s'étaient conservés au milieu de cette affreuse barbarie. Les écoles d'Arras et de Cambrai ne furent jamais entièrement détruites. Au plus fort de l'anarchie, Gontbert, moine de Saint-Bertin, forma ou rétablit la bibliothèque de son monastère, en même temps qu'il se rendit célèbre par ses talens pour la peinture. Le dixième siècle, cet *âge de fer et de plomb*, n'étouffa point toute science. Vers la fin du siècle suivant, on en voit les précieuses semences, long-temps incultes, refleurir de toutes parts. Vers 1090, l'écolatre Raimbert enseignait la dialectique à Lille, tandis qu'un certain Odon l'enseignait à Tournai. Chacun d'eux réunissait environ deux cents élèves. Il y avait, dit-on, rivalité entre ces deux écoles, où l'on suivait une méthode différente: ce qui prouve que la science avait regagné une certaine importance, puisqu'on pouvait déjà se passionner pour tel ou tel mode d'enseignement. Vers le même temps, Lambert, abbé de Saint-Bertin, instruisait ses moines dans la grammaire, la théologie et la musique. Quelques princes même cultivent les lettres. Le roi Robert compose des hymnes. En 1081, Baudouin II, comte de Guines, se forme une bibliothèque, c'est-à-dire rassemble quelques volumes. La rareté et la cherté des livres ne permettait que d'en réunir

Les comtes de Flandre commençaient toujours leur prise de possession en se faisant reconnaître par les Gantois. Le duc Charles, s'étant rendu à Gand, les bourgeois profitèrent de cette circonstance pour demander l'abolition de la *cueillotte;* on appelait ainsi une gabelle établie sur le blé et

un petit nombre, encore avec des recherches et des frais immenses. Dans les siècles suivans, le progrès scientifique continue. L'école de Laon brille dès l'an 1115 sous l'archidiacre Anselme; celle de Noyon, en 1242, sous l'écolâtre Enguerrand; celles de Beauvais, de Saint-Quentin, de Saint-Riquier, florissaient dans le même temps. La Picardie était alors une des provinces de France les plus distinguées par la culture des sciences. Elle était une des quatre *nations* de l'université de Paris qui la désignait par le titre de *fidèle*. En 1289, elle eut à Paris son collége. Le cardinal Cholet ayant laissé pour la guerre d'Arragon, qui fut terminée sur ces entrefaites, un legs de six mille livres, ses exécuteurs testamentaires employèrent cette somme à fonder dans la capitale un collége dit *des Cholets* avec seize grandes bourses et vingt petites pour les étudians des diocèses de Beauvais et d'Amiens. Vers le même temps, fut fondé le collége de Saint-Quentin, sous le titre de collége des *Bons enfans* ou des *Capets*, à cause d'une certaine robe en forme de *cape*, qui distinguait les pensionnaires des externes. Il existe, de l'an 1303, une charte de *Gossuin le grenetier* et de *Jeanne*, sa femme, qui donna des biens à ce collége pour l'entretien de douze *capets*. Les autres villes de la province eurent aussi successivement leur collége, mais la plupart beaucoup plus tard, seulement après que le mouvement littéraire eut pris une nouvelle activité sous François I. Par exemple, le collége de Beauvais ne fut fondé que sous ce prince, en 1545, par Nicolas Pastour, docteur en théologie. L'imprimerie, en facilitant les moyens d'instruction, contribua puissamment à multiplier les colléges dans le seizième siècle. Mais jusque-là, la difficulté d'avoir des livres avait été un obstacle à la com-

autres denrées en 1453, après la paix de Gavre, pour payer les frais de la guerre. Le duc tardant à faire droit à leur requête, ils se soulevèrent le jour de Saint-Liévin (1), époque de grand rassemblement, démolirent les bureaux des percepteurs de la *cueillotte*, et forcèrent le duc pris au dépourvu de signer l'abolition de toutes les charges et gabelles et la restitution des anciens priviléges, détruits par le traité de Gavre. Mais, l'année suivante, ayant affermi son pouvoir, il ré-

plète renaissance des études. Les livres même de prières avaient été long-temps si rares qu'à Lille, dans le treizième siècle, chaque nouveau curé payait au chapitre de Saint-Pierre une somme d'argent pour l'usage d'un bréviaire qu'on lui prêtait et qui retournait après sa mort à la fabrique. L'instruction ne fut donc que le partage d'un petit nombre avant l'invention de l'imprimerie. Mais aujourd'hui, grâce aux rapides procédés de cet art qui a renouvellé et agrandi le monde intellectuel, elle est offerte, elle est facile à tous, et le retour de la barbarie est désormais impossible.

(1) Il n'y avait pas de relique plus chère au peuple de Gand que le corps de saint Liévin, un des premiers évêques de la ville, martyrisé vers l'an 633. Sa fête était l'occasion d'une grande procession annuelle; on allait prendre sa châsse à Saint-Bavon, puis on la portait en pompe au village de Holtheim où le saint avait jadis reçu le martyre, et le lendemain on la rapportait avec non moins de cérémonie. Avec le temps, cette solennité avait été abandonnée aux gens des petits métiers qui y venaient en armes, bannières déployées, et remplissaient les tavernes d'Holtheim où se tenait une grande foire en l'honneur du saint. D'ordinaire, ces deux jours ne se passaient pas sans quelque tumulte et du sang répandu : aussi, depuis la paix de Gavre, était-il défendu de paraître en armes à la procession de saint Liévin et de s'y couvrir d'un haubergeon de fer.

tracta les concessions qu'il leur avait faites et les dépouilla de leurs anciennes libertés. Ils furent privés du droit d'élire leurs échevins, dont le duc s'attribua la nomination directe. Il supprima leurs assemblées générales; il rétablit la peine de confiscation proscrite par leurs anciens priviléges, etc.

Charles, ayant dompté ses sujets flamands, passa le reste de son règne à guerroyer pour satisfaire l'ambition qui le dévorait. La Flandre participa, de ses hommes et de son argent, aux entreprises gigantesques de son souverain, sans y jouer un rôle particulier. En 1476, lorsque Charles résolut de faire la guerre aux Suisses, il assembla les états de Flandre pour leur demander des subsides. Il voulait qu'on lui payât le sixième de tous les revenus. Les états refusèrent cette contribution exorbitante. Il reçut fort mal leurs humbles remontrances : « C'est la dernière » fois, disait-il, que je proposerai mes de- » mandes à mes sujets. Dorénavant, je leur » montrerai que je suis leur souverain maître » et seigneur; que j'ai le droit de requérir les » impôts, et que j'ai puissance assez pour » châtier les mutins. » De ce moment, au dire des historiens, tout alla de mal en pis.

Le peu d'affection qu'avaient pour lui les Flamands fut en partie cause de sa ruine. Lorsqu'après la malheureuse bataille de *Mo-*

rat, il assembla de nouveau leurs états pour leur demander les moyens de continuer la guerre, il n'en put rien obtenir. L'argent lui manqua pour réparer ses pertes par de nouvelles levées, et ayant livré bataille devant *Nancy* aux Suisses et aux Lorrains, avec des troupes trop affaiblies de nombre et de courage, il trouva la mort dans ce dernier combat, le 5 janvier 1477.

Il ne laissait qu'une fille, la princesse *Marie*, qui lui succéda dans ses vastes états, excepté dans le duché de Bourgogne, fief masculin, et, à ce titre, revenant à la couronne par l'extinction de la postérité mâle de Philippe-le-Hardi. Cette princesse se trouva tout à la fois en butte et à l'ambition de Louis XI, qui, non-content du duché de Bourgogne, convoitait la plus grande partie de l'héritage de Charles, et au mauvais vouloir de ses sujets, qui, à la nouvelle de la mort du duc, cessèrent de payer les aides et les gabelles. Louis XI, profitant de cette rébellion, qu'il excitait sous main par ses émissaires, s'empara des villes de la Somme et soumit la Picardie, disant, du reste, qu'il ne voulait pas dépouiller mademoiselle de Bourgogne; qu'elle était sa proche parente et sa chère filleule, et qu'il ne venait que la prendre sous sa garde, elle et ses états, en qua-

lité de suzerain et tuteur légitime de sa vassale mineure : le tout, en attendant la conclusion du mariage de la princesse avec le dauphin, union dont le projet servait de prétexte à ce rusé prince, mais n'était nullement dans ses intentions, non plus que du goût des Gantois. En effet, ils ne songeaient alors qu'à secouer le joug trop lourd qui avait pesé sur eux durant les quatre règnes bourguignons; le roi de France leur paraissait un seigneur encore plus redoutable, accoutumé qu'il était à régir un royaume dont les habitans n'avaient nul privilége, vivaient sous le bon plaisir royal, et succombaient sous le poids des impôts qu'ils n'avaient pas consentis. Aussi n'étaient-ils point d'avis de ce mariage. Les deux principaux conseillers de la duchesse, le sire d'Imbercourt et le chancelier Hugonet, convaincus de le négocier secrètement, furent victimes de la rage populaire et livrés au bourreau en présence et malgré les supplications de Marie.

Pendant ce temps, le roi faisait des progrès. Il s'empara du comté de Boulogne et le réunit à la couronne. Il envahit l'Artois. Mais les gens d'Arras, fidèles à leur jeune souveraine, n'ouvrirent leurs portes qu'après un siége opiniâtre (1) où le roi courut risque

(1) Arras ayant voulu se révolter l'année suivante, Louis XI, en 1479, fit raser les murailles et les fortifica-

de la vie. Lille, Douai, Saint-Omer firent la même résistance. Sur ces entrefaites, les Gantois, pour rompre tout espoir de mariage entre leur duchesse et le dauphin, tirèrent de prison Adolphe de Gueldres, prince de mauvaise renommée, que Charles-le-Téméraire avait privé de ses états et de sa liberté pour sa conduite dénaturée envers son vieux père, le mirent à leur tête et lui promirent le main de Marie, si, par des succès, il justifiait la confiance qu'ils plaçaient en lui. Mais il fut complètement défait près de Tournai et périt dans la déroute. Alors la crainte des armes françaises et de la domination cruelle de Louis XI détermina les Gantois à consentir au mariage de leur duchesse avec l'archiduc *Maximilien* d'Autriche, prince qu'ils avaient rejeté jusque-là,

tions, et chassa tous les habitans. Il abolit l'antique nom d'Arras, défendit sous les peines les plus graves qu'il fut jamais *prononcé de bouche*, ni *couché par écrit*, et prétendit créer une nouvelle ville, qu'il nomma *Franchise* et combla de priviléges pour y attirer la population des villes voisines. Mais les honnêtes bourgeois et commerçans ne se souciant pas de venir s'établir en des maisons confisquées, il enjoignit à plusieurs grandes villes du royaume, Paris, Rouen, Orléans, etc. de fournir des habitans à sa cité de Franchise. Enfin, jusqu'à sa mort, il travailla obstinément et sans beaucoup de succès à accomplir la fondation de cette ville, qui, lui défunt, reprit son ancien nom. Charles VIII, par un édit daté de Tours (13 janvier 1483) abolit tout ce que son père avait fait contre Arras et remit les choses sur l'ancien pied : mais Arras, depuis cette époque, n'a jamais recouvré toute son ancienne splendeur.

ainsi que le dauphin, comme appartenant à une maison trop puissante. Ce mariage, source de tant de guerres entre les maisons d'Autriche et de France, fut célébré à Gand, le 19 août 1477.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Depuis l'avènement de la maison d'Autriche, jusqu'à la réunion définitive de l'Artois et de la Flandre française à la couronne (1477-1713).

La guerre, commencée par Louis XI, continua en Flandre et en Artois avec des succès divers, mais sans événemens marquans. On ne voit que places prises et reprises; des sièges, des embuscades; point de grands chocs, si ce n'est à *Guinegaste*, le 24 août 1479; rencontre célèbre en ce que les Autrichiens et les Français s'y mesurèrent pour la première fois en bataille rangée; mais qui ne décida rien. La mort prématurée de Marie en 1482 mit fin à ces hostilités sans résultats. Les Gantois, qui commençaient à s'en lasser, ouvrirent, sans l'aveu de Maximilien, des conférences à Arras. Marie laissait deux enfans en bas âge, Philippe et Marguerite,

dont les Gantois s'étaient déclarés tuteurs, au préjudice des droits de leur père. Ils stipulèrent le mariage de Marguerite avec le Dauphin comme gage de la paix. Louis XI renonça à la Flandre, et garda l'Artois et la Franche-Comté, comme dot de la princesse.

Cependant Maximilien, revendiquant les armes à la main ses droits de père, fut investi de la tutèle de son fils Philippe en 1485, après avoir fait serment de s'en bien acquitter. Cette tutèle ne fut pas tranquille. La présence des troupes étrangères dont s'entourait Maximilien, les dilapidations qu'on imputait à ses ministres furent (en 1488) le prétexte d'un soulévement dans les villes de Gand et de Bruges. Surpris par les mutins dans cette dernière ville, après avoir vu plusieurs de ses principaux officiers torturés et décapités sous ses yeux, il fut retenu prisonnier pendant trois mois. A l'approche d'une armée allemande amenée par l'empereur Fréderic III, son père, on le relâcha, non sans lui avoir fait promettre de rendre aux Flamands la garde des places fortes et de retirer les troupes étrangères. Fréderic n'en investit pas moins la ville de Gand. Seulement, pour paraître ne pas enfreindre personnellement sa promesse, Maximilien s'abstint d'assister à ce siège qui, du reste, échoua complètement. L'empereur se retira sans avoir pu

forcer la ville, et les Flamands, secourus par les Français, soutinrent la guerre avec avantage. Mais l'année suivante, le roi Charles VIII, ayant fait la paix avec Maximilien, les Flamands, abandonnés à eux-mêmes, furent obligés de céder à l'archiduc et de lui rendre la tutelle de son fils.

Marguerite, fiancée à Charles VIII, avait été élevée à la cour de France dans l'espoir d'y régner un jour. Cependant Charles épousa, en 1491, Anne de Bretagne, dont Maximilien avait déjà demandé la main et qu'il avait même épousée par procureur. L'archiduc recevait par là un double affront : on méprisait sa fille, on lui ravissait sa femme. Ce fut le sujet d'une nouvelle guerre, que termina, en 1493, le traité de *Senlis*, par lequel Charles VIII, qui méditait une expédition en Italie et voulait s'assurer la neutralité des princes voisins, rendit à l'archiduc la Franche-Comté et l'Artois, provinces assignées pour la dot de Marguerite.

En 1494, *Philippe* fut reconnu comte de Flandre et gouverna par lui-même. En 1496, il épousa Jeanne, héritière de l'Aragon et de la Castille. En 1504, il prit possession de ce dernier royaume, et mourut deux ans après.

Il eut pour successeur dans les Pays-Bas son fils aîné, *Charles* (depuis *Charles-Quint*), né à Gand, en 1500, et qu'avant de mourir il mit sous la tutelle du bon roi Louis XII. Charles, émancipé par son aïeul Maximilien, en 1515, fit hommage à François 1er pour les comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais. L'année suivante il succéda à son aïeul Ferdinand sur le trône d'Espagne : les Pays-Bas, depuis ce temps, ont fait partie de la monarchie espagnole jusqu'à la paix d'Utrecht (1713), qui les fit passer à la branche autrichienne d'Allemagne. En 1519, après la mort de Maximilien, Charles-Quint fut proclamé empereur à sa place. François 1er lui avait en vain disputé cette couronne. De là, rivalité d'amour-propre ajoutée entre ces deux jeunes princes à celle de la puissance. Pendant un long règne, ils ont sans cesse les armes à la main l'un contre l'autre. Le détail de leurs guerres n'appartient point à ce précis. Nous nous bornerons à indiquer les principaux événemens qu'elles produisirent en Flandre, en Artois et en Picardie.

En 1521, François 1er passe l'Escaut et menace la Flandre, tandis que le duc de Vendôme envahit l'Artois et le Hainault. En 1522, une armée anglo-flamande fait une irruption en Picardie; elle est repoussée par

les comtes de Guise et de Saint-Pol. En 1523, une autre armée anglo-flamande s'avance jusque sur les bords de l'Oise; La Trémoille la force à la retraite. En 1526, par le traité de Madrid, triste fruit de la captivité du roi après la défaite de Pavie, François 1er renonçe à son droit de souveraineté sur l'Artois et sur la Flandre. Après une nouvelle guerre, il y renonce une seconde fois par le traité de Cambrai, en 1529 (1). Une troisième guerre éclate en 1535. Elle se fait d'abord en Italie; puis, sur la frontière de Flandre en 1537. Le roi, qui imputait la rupture de la paix à Charles-Quint, prétend qu'ayant violé et dès-lors annulé le traité de Cambrai par lequel le roi renonçait à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois, Charles est redevenu son vassal, et qu'en prenant les armes contre son suzerain, il s'est rendu coupable de félonie. En conséquence, il le fait citer à son de trompe sur la frontière pour comparaître au parlement de Paris: Charles n'ayant point comparu, on le déclare déchu de ses fiefs, comme rebelle et contumace, et la réunion à la couronne est ordonnée. Le roi, pour exécuter l'arrêt, marche en Artois avec une nombreuse armée, et soumet plusieurs places

(1) L'année suivante (1530), Charles-Quint établit à Arras un *conseil* dont les sentences étaient portées au *conseil souverain* des Pays-Bas, qui siégeait à Malines.

(Hesdin, Saint-Pol et Saint-Venant). Mais obligé de quitter l'armée pour aller diriger ailleurs les opérations de la guerre, il perd bientôt toutes ses conquêtes. Cependant, le fort des hostilités s'étant porté de nouveau vers l'Italie, on conclut une trève de dix mois pour les Pays-Bas et la Picardie. Bientôt après une trève générale de dix ans est conclue à *Nice* (1538). L'an 1540, les Gantois se révoltent pour des subsides que Charles-Quint voulait lever sans le consentement des états de Flandre, chassent les magistrats impériaux, et députent au roi de France, comme à leur seigneur suzerain, pour lui offrir de le rendre maître des Pays-Bas, s'il voulait les secourir. Fidèle à la trève, non-seulement François 1er refuse, mais facilite même à l'empereur les moyens d'aller punir les rebelles, en lui accordant le passage en France. Charles les châtia avec beaucoup de rigueur, fit mourir ou bannit les principaux bourgeois, enleva aux autres leurs armes et leurs priviléges, les condamna à une amende de 1,200,000 écus, et à construire à leurs frais une citadelle destinée à les contenir.

En 1319, Philippe-le-Long avait commencé la rédaction des coutumes de l'Artois. On en fit une nouvelle en 1503. Elle était apparemment défectueuse, puisqu'on ne tarda

pas à en faire une troisième. Elle fut exécutée par un jurisconsulte célèbre, nommé Baudouin. En 1540, Charles-Quint, allant châtier les Gantois, demanda aux états d'Artois (1) assemblés 50,000 florins, qu'on lui accorda, à condition qu'il confirmerait les coutumes de l'Artois. Il y consentit, et ordonna au *conseil* d'Arras de s'y conformer désormais.

De nouvelles intrigues de l'empereur contre la France rallument la guerre en 1542. Elle est d'abord peu active du côté des Pays-Bas. Mais, en 1544, le roi d'Angleterre, Henri VIII, allié de Charles-Quint, débarque en Picardie et s'empare de *Boulogne*, que les Français s'efforcent en vain de reprendre par les armes, et qu'ils rachètent pour la somme de deux millions par le traité de 1546. François Ier meurt l'année suivante.

En 1548, Charles-Quint, dans la diète d'Augsbourg, fait mettre les Pays-Bas au nombre des cercles et membres de l'empire.

Henri II, successeur de François Ier, sollicité par les princes protestans d'Allemagne, s'allie avec eux contre l'empereur. Nouvelle guerre. En 1553, Charles-Quint détruit

(1) L'Artois avait, ainsi que la Flandre, ses états particuliers, qui non-seulement étaient consultés pour les impôts, mais encore toutes les fois qu'il survenait quelque chose d'important pour la province.

Thérouenne en Artois, et s'empare de Hesdin. En 1554, le roi prend sa revanche à la bataille de *Renti*, sur les confins de l'Artois et du Boulonnais.

En 1556, Charles-Quint abdique la souveraineté des Pays-Bas et de l'Espagne en faveur de son fils *Philippe* II. Le règne de ce prince commence par deux victoires, celle de *Saint-Quentin* (10 août 1557), où le connétable de Montmorency, qui commandait l'armée française, fut fait prisonnier; celle de *Gravelines* (13 juillet 1558), qui termina la guerre.

Après le traité de *Cateau-Cambrésis*, Philippe II va se fixer en Espagne. Il laisse le gouvernement des Pays-Bas à sa sœur Marguerite de Parme. La religion réformée faisant de rapides progrès dans les provinces bataves et même dans les provinces belges, Philippe entreprend de les arrêter par la terreur; il introduit dans les Pays-Bas le tribunal de l'inquisition. Les nobles de Flandre et de Hollande se liguent pour résister à l'oppression. Sûr de la protection des seigneurs, le peuple se soulève et brise les images dans les églises. Les révoltés s'emparent de Valenciennes et de Cambray (1566); places très-importantes par le voisinage de la France, où les calvinistes étaient en armes. Les Espa-

gnols reprennent ces villes, et l'insurrection paraît comprimée. Mais les cruautés du duc d'Albe la raniment (1568). Elle est dirigée par Guillaume, prince d'Orange et stathouder de Hollande. Elle s'affermit dans les provinces bataves. Les excès des troupes espagnoles et le désir de se délivrer des étrangers la propagent même dans les provinces belgiques, où les catholiques dominent. En 1576, un traité d'union générale, sous le nom de *pacification de Gand*, est conclu dans cette ville entre les provinces du nord et du midi pour l'expulsion des Espagnols. Mais, en 1579, le gouverneur Alexandre Farnèse, profitant habilement de la différence des opinions religieuses pour affaiblir la confédération, en détache le Hainaut, l'Artois et la Flandre (1). Mais bientôt éclatent de nouveaux désordres. Les Flamands, après avoir offert la souveraineté de leur pays à l'archiduc Mathias, le chassent,

(1) Dans ces trois provinces, la grande majorité des habitans resta fidèle au roi d'Espagne. Cependant la révolution hollandaise y comptait d'assez nombreux partisans. Le mouvement orangiste s'étendit jusqu'en Artois. A Saint-Omer, le prince d'Orange avait une faction que l'on appellait les *Sinoguets*, du nom d'un des chefs. A Arras (1577), ses émissaires parvinrent à faire élire *quinze tribuns du peuple* à la place de l'ancien corps de ville et organisèrent des compagnies pour soutenir leur faction, sous le commandement d'un certain Ambroise Leduc. Ces compagnies étaient habillées de vert, d'où les orangistes reçurent le nom *des Verts-vêtus*. L'abus qu'ils firent de

et appellent à sa place François, duc d'Anjou, frère du roi Henri III. Le duc d'Anjou a bientôt le même sort que Mathias. Cette versatilité des Flamands et l'assassinat du prince d'Orange en 1584 favorisant les entreprises de Farnèse, il reprend plusieurs places importantes, Bruxelles, Gand, Malines, Nimégue, Anvers. Son autorité est bientôt assez établie dans les pays belges, pour lui permettre de prendre part aux troubles civils de la France et d'aller porter secours aux Ligueurs contre Henri IV dont il retarde le triomphe. En 1595, sous le gouvernement de l'archiduc *Albert*, les Espagnols, pour ressusciter la ligue expirante, envahissent la Picardie, battent les Français près de *Doullens*, et, poursuivant leurs conquêtes, prennent Calais et Ardres en 1596, et Amiens en 1597 (1). Henri IV

leur pouvoir ne tarda pas à les rendre odieux. Les catholiques reprirent le dessus et ne surent pas s'abstenir de la vengeance. Neuf bourgeois du parti opposé furent livrés au supplice. On en bannit soixante autres *sur la hart*, espèce de bannissement en vertu duquel celui qui violait son ban pouvait être tué, s'il rentrait dans la ville, sans qu'on pût rechercher l'homicide, pourvu que le greffier municipal lui eût délivré un certificat constatant la violation du ban par celui qui aurait été tué.

(1) L'Amiénois, dans l'origine, comprenait le Ponthieu et tout le pays qui s'étend jusqu'à la mer sur les deux rives de la Somme. Il formait un de ces grands districts que les Romains appellaient *civitas*, *cité*, et qui étendaient leur juridiction sur les cantons inférieurs, nommés *pagi*. Les Romains contribuèrent beaucoup à la prospérité de l'Amié-

reprend cette place importante après un siège opiniâtre, et, l'année suivante, il impose aux Espagnols le traité de Vervins, par lequel ils rendent tout ce qu'ils avaient conquis en Picardie.

nois. Agrippa, favori d'Auguste, y fit passer le grand chemin qui conduisait de Lyon jusqu'à Boulogne. Constance Chlore fit cultiver ce qu'il y avait de champs abandonnés dans la *cité* d'Amiens. Les guerres l'ayant dévastée, Constantin-le-Grand employa ses soins à la repeupler. Les Romains faisaient grand cas de la cavalerie amiénoise.

Amiens s'appelait anciennement *Samarobriva*, du nom de la rivière de Somme, jadis nommée *Samara*, et du mot *brina* ou *briva*, qui, en langue celtique, signifie pont; de sorte que *Samarobriva* est la même chose que *Pont-sur-Somme*.

Dès le temps du roi Clodion, la ville d'Amiens fut le siége d'un *comté*. (On nommait *comté* une province administrée par un grand officier portant le titre de comte). Dans le neuvième siècle, l'Amiénois fit partie du grand comté de Vermandois. Herluin, comte de Ponthieu, en fut mis en possession par le roi Louis d'Outremer en 944. Arnoul-le-Vieux, comte de Flandre, s'en empara sur Roger, successeur d'Herluin. Après la mort d'Arnoul, le roi Lothaire le reprit, et le donna à Gauthier, comte du Vexin, dont la famille le garda long-temps, et fut très-puissante au onzième siècle. Dans un titre de l'an 1028, Drogon, second successeur de Gauthier, signe : *Drogon, par la grâce de Dieu, comte d'Amiens*. A la fin du onzième siècle, Enguerrand de Boves, seigneur de Coucy, usurpa le comté d'Amiens sur la comtesse Adèle de Vermandois, qui en était légitime héritière, et à qui le roi Louis-le-Gros le restitua, après en avoir dépossédé Thomas de Coucy, fils d'Enguerrand. L'Amiénois fut uni au Vermandois par le mariage d'Adèle avec Hugues de France, comte de Vermandois : et ces deux pays furent réunis à la couronne par Philippe-Auguste au commencement du treizième siècle.

En 1113, le roi Louis-le-Gros avait accordé à la ville

Depuis 1598 jusqu'en 1635, la Flandre, dont la nationalité s'efface de plus en plus et s'absorbe dans la domination Espagnole, n'est le théatre d'aucun événement marquant. Elle fournit son contingent d'hommes et

d'Amiens une charte de commune. Philippe-Auguste la confirma par une charte renouvelée à Péronne en 1209, en réunissant le comté à la couronne. Le roi Louis VIII la confirma de nouveau en 1225. Dans la suite, Philippe-le-Bel, à l'occasion de quelques désordres, abolit la mairie et l'échevinage; mais, *en considération des services que les Amiénois avaient toujours rendus à l'état*, il les rétablit en 1307.

Le maire d'Amiens était en place pour un an. Le corps de ville présentait trois sujets d'élite aux maieurs des bannières ou paroisses pour choisir le maire entre ces trois candidats, et celui sur qui leur choix tombait prêtait serment, ou sa maison *était abattue en cas de refus*. Il était défendu sous la même peine de refuser la dignité d'échevin. Pour être échevin, dans les premiers temps, il fallait être du corps des *vaidiers* ou *teinturiers*. Du reste, ces places étaient peu briguées, parce que, quand les échevins rendaient une sentence, il leur fallait souvent soutenir leur avis par le duel contre le premier appelant: de là la peine portée contre ceux qui refusaient cette dignité, que plusieurs, apparemment, regardaient comme un fardeau dangereux. Les maieurs des bannières furent abolis, en 1385, pour avoir excité des troubles et abusé de leur autorité. Alors l'élection se fit par un autre mode qu'il serait trop long d'expliquer ici. Il est à remarquer toutefois qu'elle eut lieu long-temps par acclamation, et qu'en 1563 seulement, Guillaume Du Caurel, bailli d'Amiens, ordonna qu'elle se fit par billets, afin d'éviter les brigues. En 1692, un édit du roi ayant créé par tout le royaume des maires perpétuels, la ville d'Amiens racheta la mairie moyennant quatre-vingt-huit mille livres, et continua les élections sous l'ancienne forme. Depuis 1726, le roi eut le choix du maire sur une liste de trois sujets que le corps de ville lui soumettait.

d'argent dans la lutte que la maison d'Autriche, malgré toute sa puissance, soutient avec désavantage contre les sept petites provinces Bataves qui ont proclamé leur indépendance. Cette guerre, interrompue en

Les droits du corps de ville étaient, dans l'origine, très-étendus. Il avait l'administration de la justice civile et criminelle, ainsi que celle de la police; droit de vie et de mort sur les habitans, comme l'annonçaient les glaives portés devant le maire et les échevins, de même qu'autrefois à Rome on portait les faisceaux devant les préteurs et les consuls; droit d'arrêter et punir les faux-monnayeurs; droit contre les homicides; droit sur les usuriers, etc.; en un mot, droit de haute, moyenne et basse justice. Mais, par l'édit de 1597, l'échevinage fut dépouillé de ses principales attributions; et, outre les causes concernant la police, les arts et les métiers, la garde bourgeoise, il n'eut plus dans sa juridiction que le petit criminel, c'est-à-dire la connaissance des querelles entre les bourgeois.

Le corps de ville d'Amiens fut autrefois très-riche. Il eut plus de 400,000 livres de rente, à une époque où la valeur de l'argent était infiniment plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui. Mais l'édit de 1597, et, depuis, d'autres ordonnances arbitraires, diminuèrent de beaucoup ces ressources.

Outre les lois spécifiées dans sa charte de commune, Amiens avait diverses coutumes, dont voici les plus singulières. Si plusieurs personnes étaient convaincues d'avoir tué ou mutilé quelqu'un, celle qui avouait le crime était seule condamnée et les autres déclarées innocentes. (Cette coutume fut proscrite en 1389). Quand on se mariait, on ne pouvait prier que trente personnes au repas de noces, à moins d'encourir une amende de dix livres parisis, selon une ordonnance de 1238. Si dans un même repas, on servait à la fois chair et poisson, on était également passible d'amende. Par une ordonnance de 1583, les magistrats défendirent de porter des robes de soie, excepté aux trésoriers généraux de France, à leurs épouses et à leurs filles.

Philippe-Auguste, en réunissant la ville d'Amiens à la couronne, avait promis qu'elle n'en serait jamais détachée.

1609 par une trève de douze ans et reprise en 1621, se fait généralement sur les frontières de la Hollande et s'approche rarement de celles de France jusqu'en 1635, où Richelieu, ayant traité avec les insurgés, envoie dans les Pays-Bas une armée française, qui, victorieuse à la bataille d'*Avein*, mais ensuite affaiblie par les maladies, est obligée de se retirer. En 1636, les Espagnols, prenant l'offensive, entrent en Picardie où La Capelle,

Mais la suite des événemens la fit passer sous la domination des ducs de Bourgogne, comtes de Flandre. En 1470, Louis XI la reprit, et vint la visiter en 1471. La coutume d'Amiens, quand le roi y faisait son entrée, était que l'évêque vint le recevoir au grand portail et lui présenter la croix à baiser, après quoi, on chantait le *Te Deum*. Ensuite les échevins à pied l'accompagnaient jusqu'à son logis au son des tambours et des trompettes. La compagnie, dite de la jeunesse, puis toutes les autres, venaient défiler devant lui. Il recevait pour présens deux muids de vin, six paons vifs, six cygnes, six faisans, trois donzaines de perdrix, douze levreaux, douze lapins, douze dindons, etc., etc.

Au temps de nos guerres de religion, la Picardie quoiqu'ayant été le berceau de la ligue, fut généralement lente à se déclarer pour cette association. Aux états de Blois, en 1588, ses députés payèrent au roi 6,000 francs pour être exemptés d'y donner leur adhésion. Mais depuis, l'esprit changea, et la Picardie se trouva en proie aux ligueurs (*a*).

(*a*) La ville de Saint-Quentin fut inébranlable dans sa fidélité. En 1589, les habitans signèrent entre eux un acte de *contre ligue*. A cette occasion, ils frappèrent une monnaie dont la devise était : *Pro Christo et rege*, pour le Christ et pour le roi. Henri IV alla les visiter en 1590. *Malgré mes ennemis*, leur disait-il, *je sais bien que je serai toujours le roi de la ville de Saint-Quentin*.

Roye, le Catelet et Corbie tombent en leur pouvoir, et leur sont enlevées bientôt après. La guerre, quelque temps languissante, se ranime en 1640, où le maréchal de Châtillon s'empare d'*Arras* et de l'Artois. En 1641 et 1643, tandis que les batailles de *la Marfée* et de *Rocroy* se livrent du côté du Réthelois, on ne voit en Flandre et en Artois que villes prises et reprises. Cette guerre de places fortes continue sans résultats importans pendant plusieurs années. En 1648, la brillante victoire de *Lens*, remportée par Condé sur les Espagnols, semble devoir donner à la France un avantage décisif. Mais les troubles de la Fronde interrompent ses succès. Ils reprennent leur cours, après la guerre civile, quoique long-temps bornés à des sièges heureux et à des prises de places. Enfin, en 1658,

La ville d'Amiens, long-temps fidèle, mais finalement entraînée par le torrent, ne rentra dans le devoir qu'assez long-temps après la soumission de Paris. Plusieurs villes de Picardie avaient le droit de se garder elles-mêmes et de ne recevoir garnison qu'à leur volonté. Amiens, après sa reddition, avait demandé à conserver ce privilége. Mais les bourgeois se gardèrent mal et se laissèrent surprendre par les Espagnols qui se rendirent maîtres d'Amiens en 1597. Henri IV reprit cette ville la même année, mais il la punit de sa négligence en lui retirant une grande partie de ses libertés municipales et ce droit de ne point avoir garnison. Sous Louis XIII, elle acheva de perdre la plupart des priviléges que l'édit de 1597 lui laissait encore. Les franchises des autres villes de Picardie reçurent pareillement de graves atteintes.

Turenne porte le dernier coup aux Espagnols par la bataille des *Dunes*. Cette victoire amène la reddition des plus fortes places de Flandre. Accablés de ces pertes multipliées, les Espagnols sont réduits à signer une paix désavantageuse. Le traité des Pyrénées leur enlève le comté d'*Artois*, (1) à la réserve d'Aire et de Saint-Omer; en Flandre, *Gravelines*, *Bourbourg* et *Saint-Venant*, sans parler de plusieurs autres places dans le Hainaut et le Luxembourg.

En 1667, après la mort du roi d'Espagne Philippe IV, Louis XIV, au nom de son épouse Marie-Thérèse d'Autriche, ayant élevé des prétentions sur plusieurs provinces des Pays-Bas, envahit la Flandre avec une puissante armée, et prend, en moins de deux mois,

(1) L'Artois ne parut point d'abord avoir à se féliciter d'avoir changé de domination. Vers la fin du dix-septième siècle, l'industrie y diminua sensiblement; la multitude des impôts que nécessitaient des guerres continuelles, la révocation de l'édit de Nantes et le défaut de liberté religieuse forcèrent une partie des habitans de s'expatrier. Les obstacles apportés au commerce de l'exportation des grains, les réglemens rigoureux imposés aux fabricans, l'énormité des droits d'entrée sur les matières premières, achevèrent de ruiner l'agriculture et le commerce. De 1693 à 1735, on calcule que la population de l'Artois diminua de plus de moitié. Aujourd'hui, cette province, ayant depuis long-temps réparé ses pertes et recouvré sa prospérité, n'a plus qu'à s'applaudir d'être redevenue française, comme toutes celles qui, jadis séparées de la mère-patrie, y ont enfin été rattachées.

Charleroi, *Saint-Vinox*, *Ath*, *Courtrai*, *Douai*, *Oudenarde*, *Tournai*, *Binch*, *Furnes*, *Lille*, *Armentières*, dont la possession lui est confirmée en 1668 par le traité d'Aix-la Chapelle.

Après une nouvelle guerre, commencée en 1672 par l'invasion de la Hollande et terminée en 1679 par le traité de *Nimègue*, l'Espagne recouvra Charleroi, Ath, Binch, Oudenarde et Courtrai, mais elle abandonna à Louis XIV, outre *Lille*, *Douai*, *Furnes* etc., qu'il possédait déjà, les villes d'*Aire* et de *Saint-Omer*, de *Valenciennes*, *Bouchain*, *Condé*, *Cambrai*, *Ypres*; *Maubeuge*, etc. En 1713, la France perdit Tournai, Ypres, Menin et Furnes par la paix d'*Utrecht*. Mais elle conserva, du reste, tout ce que lui avait assuré le glorieux traité de Nimègue. Dès lors, le comté d'Artois et la Flandre française, dans ses limites actuelles, furent irrévocablement rattachés à la monarchie de France et en firent de nouveau partie intégrante, après une si longue et si orageuse séparation.

Le reste de la Flandre, ainsi que les autres provinces belgiques, ayant passé à la maison autrichienne-allemande en 1715 par le traité de la Barrière, lui demeura jusqu'en 1797, où les Français, après une double conquête, obtinrent par le traité de

Léoben, la cession des Pays-Bas autrichiens, qui furent réunis à la France. Elles les a perdus en 1814, après les désastres inouis qui précipitèrent la chûte de l'empire. Depuis cette époque jusqu'en 1830, ils ont été réunis en royaume avec les provinces de l'ancienne république hollandaise sous le sceptre de la maison de Nassau. Le mouvement imprimé à la Belgique par la révolution de 1830 a détruit cet accouplement forcé de deux pays divisés de religion, d'intérêts et de langage. Les provinces belges forment aujourd'hui un royaume particulier, l'allié de la France par sympathie autant que par nécessité, et qui déjà se serait incorporé à nous, si la politique européenne, qui depuis des siècles nous refuse nos limites du Rhin, ne continuait à substituer ses circonscriptions arbitraires à celles de la nature.

La Flandre française, avec le Cambrésis et une partie du comté de Hainault, forme aujourd'hui le département du *Nord*.—Population, (962,000 habitans). — Préfecture *Lille*, sur la Moyenne-Deule, (70,000 hab.). — Sous-préfectures, *Avesnes*, sur l'Helpe

(10,500 hab.), *Cambrai*, sur la rive gauche de l'Escaut (17,000 hab.), *Douai*, sur la Scarpe et la Sensée (20,000 hab.), *Dunkerque*, port de mer, (24,000 hab.), *Hazebrouck*, sur la Borre (7,500 hab.), *Valenciennes*, au confluent de l'Escaut et de la Rhonelle (20,000 hab.) (1).

L'Artois, le Boulonnais, et une partie de la Basse-Picardie ont formé le département du *Pas-de-Calais*, population (643,000 hab.).—Préfecture, *Arras*, sur la rive droite de la Scarpe (22,000 hab.) —Sous-préfectures, *Béthune*, sur la Brette (6,800 hab.), *Boulogne*, port de mer, à l'embouchure de la Liane (20,000 hab.), *Montreuil*, sur la rive droite de la Canche (4,000 hab.), *Saint-Omer*, sur l'Aa (19,000 hab.), *Saint-Pol*, (3,500 hab.)

(1) Quant à la *Flandre Belgique*, elle se divise aujourd'hui en deux provinces. 1° *Flandre occidentale*, capitale, *Bruges*, (36,000 hab.); principales villes, *Courtrai*, sur la Lys (15,000hab.) *Furnes*, (4,500 hab.) *Menin*, sur la rive gauche de la Lys (6,000 hab.), *Ostende*, port (11,000 hab.), *Thielt* (11,000 hab.), *Ypres*, sur l'Yperlée (15,000 hab.)

2° *Flandre Orientale*; capitale *Gand*, au confluent de l'Escaut et de la Lys (80,000 hab.); principales villes, *Alost*, sur la Dendre (14,000 hab.), *Ecloo*, près de la Liève (7,000 hab.), *Grammont*, sur la Dendre (6,600 hab.), *Lokeren*, sur la Durme (15,000 hab.), *Oudenarde*, sur l'Escaut (4,600 hab.), *Renaix* (9,500 hab.), *Saint-Nicolas* (16,500 hab.), *Termonde*, au confluent de l'Escaut et de la Dendre (7,200 hab.)

La plus grande partie de la Picardie a formé le département de la *Somme*. Population (526,000 hab.) — Préfecture, *Amiens*, sur la Somme (42,000 hab.) — Sous-préfectures, *Abbeville*, sur la Somme (19,500 hab.), *Doullens*, sur l'Authie (3,700 hab.), *Montdidier*, (3,700 hab.), *Péronne*, sur la rive droite de la Somme (3,700 hab.). — Les parties de la Picardie, non-comprises dans le département de la Somme, appartiennent aux départemens de l'Aisne et de l'Oise.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Depuis la conquête des Gaules par les Romains, jusqu'à l'établissement des comtes héréditaires de Flandre.

La Seconde Belgique avant et sous la domination romaine. 1
Culte d'Æsus. Introduction du Christianisme. 2
Invasion des Francs; mœurs de ces peuples 4
Leurs premières conquêtes. 6
Etat de la Seconde Belgique (comprenant l'Artois, la Flandre et la Picardie) sous les rois francs. 7
Des fiefs ou bénéfices. 8
Des Maires du Palais, 9
Lideric I, Antoine, Bouchard, Estorède, Lideric II, grands-forestiers de Flandre. Conjectures fabuleuses sur l'origine du nom de cette province. 10

Saxons transplantés en Flandre. 11
Invasion des Normands. 12
Baudouin-Bras-de-fer, premier comte héréditaire de Flandre. 13
Mœurs et coutumes. Division du territoire ; fonctions des comtes, vicomtes, etc. 14
Diverses classes d'hommes, leudes, ingénus, colons tributaires et serfs. 15
Codes saliques et ripuaires ; composition pour le meurtre. 16
Epreuves judiciaires. 18
Misérable sort des esclaves. 20
Du commerce. 23
De la discipline ecclésiastique et des monastères. *Id.*

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Depuis l'établissement des comtes héréditaires de Flandre jusqu'à la réunion de la Flandre à la Bourgogne sous Philippe-le-Hardi. (862—1384)

PREMIERE SECTION.

Depuis l'avénement de Baudouin I jusqu'à l'extinction de sa postérité masculine. (862—1119)

Baudouin I. 27
Baudouin II, Arnoul I. 28

Baudouin III, 30
Arnoul II, Baudouin IV. 31
Baudouin V. 32
Baudouin VI. 34
Arnoul III, Robert-le-Frison ; batailles de Cassel et de Broqueroie. 35
Robert II ; ses exploits dans la première croisade. 36
Baudouin VII ; ses ordonnances ; sa sévérité. 38

DEUXIÈME SECTION.

Depuis l'extinction de la postérité masculine de Baudouin I jusqu'à la première réunion de la Flandre française à la couronne.

Charles-le-Bon ; conspiration contre ce prince. 40
Il est assassiné par les conjurés et vengé par Louis-le-Gros. 41
Guillaume Cliton ; il est tué au siège d'Alost. 42
Thierri d'Alsace ; ses quatre voyages en Palestine *id.*
Philippe d'Alsace. 43
Du comté de Vermandois ; réunion de ce comté à la couronne. 43

Philippe d'Alsace va trois fois à la terre sainte. 45
Origine des communes. 46
Chartes de commune données aux villes de Saint-Omer, Gand, Bruges, Ypres, Douai, Orchies, Valenciennes, Saint-Quentin, Noyon, Amiens, Laon, Abbeville, Arras, etc. 48
Mœurs et coutumes au onzième et au douzième siècles. Priviléges des seigneurs; malheureuse condition des serfs. Main-morte, corvées. Amélioration dans le sort du peuple depuis l'établissement des communes. Etat de la police et de la santé publique. 50
Marguerite et Baudouin VIII. Division de la Flandre en gallicane et flamengante. Gand devient la capitale de la Flandre. 57
Baudouin IX s'engage dans la quatrième croisade et devient empereur de Constantinople. 58
Jeanne et Ferrand; bataille de Bouvines. Captivité de Ferrand; supplice du faux Baudouin. 59
Détails sur les villes de Lille, de Bruges, etc. 63
des *Arsins*. 66

Marguerite II; les Dampierre et les d'Avesnes. Guerre civile. Bataille de Valcheren, 68
Détails sur la ville de Gand. 69
Des fêtes flamandes. 71
Guy de Dampierre. 72
Guerre avec la France. Batailles de Comines et de Furnes. 73
De Ziric-Zée, de Mons-en-Puelle. 74
Robert III. — Traité avec la France. 75

TROISIÈME SECTION.

Depuis la première réunion de la Flandre française à la couronne jusqu'à l'avénement de la maison de Bourgogne (1309-1384).

Nouvelle guerre. 77
Traité en 1320. 78
Dissensions domestiques dans la famille de Robert III. 79
Louis I. 80
Révoltes des Flamands. 81
Philippe de Valois assiége Cassel. 83
Jacques Artevelde. *Ibid.*
Détails sur le commerce et l'industrie de Flandre, Artois et Picardie. 85

Notice sur la province d'Artois depuis le comte Robert I, frère de Saint-Louis, jusqu'à la mort de Robert III. Procès fameux au sujet de cette province. 89
Mort de Jacques Artevelde. 93
Louis I est tué à la bataille de Crécy. Louis II dit *de Mâle*, lui succède. 94
Marguerite, fille de Louis II, épouse Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. 95
Luxe et richesse de la Flandre. 96
Troubles à Gand. Les chaperons-blancs. 97
Révolte des Gantois. 99
Philippe Artevelde 100
Bataille de Rosebèque. 101
Mort de Louis de Mâle. 103

TROISIÈME ÉPOQUE.

Depuis la réunion des comtés d'Artois et de Flandre au duché de Bourgogne jusqu'à l'avènement de la maison d'Autriche (1384-1477).

PREMIÈRE SECTION.

Règne de Philippe-le-Hardi et de Jean-sans-Peur (384-1419).

Philippe-le-Hardi. 104
Continuation de la guerre. Cruautés inouies. 105

Traité de Tournai. 106
Croisades d'Afrique et de Hongrie. 108
Bataille de Nicopolis. 109
Mort de Philippe-le-Hardi. Jean-sans-Peur lui succède. *id.*
Préparatifs de Jean pour assiéger Calais. Détails sur cette ville depuis son origine. 110
Rivalité de Jean-sans-Peur et du duc d'Orléans. 112
Troubles dans le pays de Liège. Bataille de Hasbain. 113
Guerre civile en France. Siège et paix d'Arras. 115
Meurtre de Jean-sans-Peur. 116

DEUXIÈME SECTION.

Depuis la mort de Jean-sans-Peur jusqu'à l'avènement de la maison d'Autriche. (1419-1477).

Philippe-le-Bon s'allie aux Anglais contre le dauphin Charles. 116
Il agrandit ses états par diverses acquisitions. 117
Institution de l'ordre de la Toison d'or. 118
Soulèvement à Gand. *id.*
Le duc de Bourgogne abandonne le parti

des Anglais; traité d'Arras, plusieurs places importantes cédées au duc. 119
Détails sur le comté de Ponthieu. *id.*
Sur la ville et le comté de Boulogne. 120
Philippe-le-Bon assiège Calais. 121
Mutinerie des milices flamandes. 122
Massacres à Bruges. Révolte et reddition de cette ville. 123
Révolte de Gand. 124
Batailles de Rupelmonde et de Gavre. et soumission des Gantois. 125
Débats du duc de Bourgogne avec le Parlement de Paris. 126
Persécutions à Arras contre les Vaudois. 127
Contestations avec Louis XI au sujet des villes cédées par le traité d'Arras. 129
Mort de Philippe-le-Bon. 130
Découverte de l'imprimerie. Idée générale de l'état des lettres et des sciences depuis le dixième siècle. *id.*
Despotisme du duc Charles à l'égard des Flamands. 133
Mort de ce prince. Situation de la princesse Marie, sa fille. 134
Louis XI envahit le Boulonnais et l'Artois. Siège d'Arras. 135
Marie épouse Maximilien d'Autriche. 136

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Depuis l'avènement de la maison d'Autriche, jusqu'à la réunion définitive de l'Artois et de la Flandre française à la Couronne. (1477-1713).

La guerre continue en Flandre et en Artois. Bataille de Guinegaste. Conférences d'Arras. Traité avec Louis XI. 137
Soulèvement à Gand et à Bruges. Captivité et délivrance de Maximilien. 138
Guerre entre Maximilien et Charles VIII. Traité de Senlis. 139
Philippe d'Autriche, comte de Flandre. *id.*
Charles-Quint. Guerre avec la France. 140
François I renonce à son droit de suzeraineté sur l'Artois et sur la Flandre; puis, il le réclame. 141
Soulévement des Gantois puni par Charles-Quint. 142
Coutumes de l'Artois rédigées. 143
Nouvelle guerre avec la France. *id.*
Batailles de Renti, de Saint-Quentin, de Gravelines; traité de Cateau-Cambresis. 144
Troubles religieux dans les Pays-Bas. *id.*
Le duc d'Albe. La pacification de Gand. Alexandre Farnèse. L'archiduc Ma-

thias. Factions dans Arras et Saint-Omer. 145
Le duc d'Anjou, l'archiduc Albert. Siège d'Amiens. Détails sur cette ville. 146
Guerres des Français dans les Pays-Bas sous Louis XIII et Louis XIV. 150
La Flandre et l'Artois définitivement réunis à la France. 153
Division géographique actuelle de la Flandre, de l'Artois et de la Picardie. 154

FIN DE LA TABLE.

ON TROUVE CHEZ LE MÊME LIBRAIRE :

LECTURE.

Choix gradué de 50 sortes d'écritures pour exercer à la lecture des manuscrits. 4 Cahiers composés chacun de 32 pages grand in-8°, et contenant :

Le N° 1 : *Préceptes de conduite pour les enfans, et anecdotes instructives.* Pr. . . . . 75 c.

Le N° 2 : *Principaux événemens de l'histoire ancienne et de l'histoire moderne.* Pr. . . . 75 c.

Le N° 3 : *Notions diverses, utiles aux enfans.* Pr. . . . . 75 c.

Le N° 4 : *Modèles de style épistolaire.* Pr. . 75 c.

Les 4 cahiers réunis, prix, cart. . . . . 2 fr. 50 c.

ÉCRITURE.

Cahier complet d'écriture en 72 modèles, contenant les cinq genres : la *bâtarde*, la *coulée*, la *ronde*, la *gothique* et la *cursive*, précédé de l'exposition raisonnée des principes particuliers à chaque genre, et de la taille de la plume ; écrit par J. Werdet, professeur de calligraphie à l'Ecole Normale primaire de Paris, et gravé par Picquet. Un joli cahier oblong avec couverture imprimée. Prix, br. rogné. . . . . 4 fr. 50 c.

Calligraphie métrique ; par le même :

1° *Ellipse* ou courbe génératrice des lettres de l'alphabet, 1 feuille jésus. Prix. . . . . 1 fr.

2° *Ovale* ou courbe génératrice des majuscules et de chiffres. Prix. . . . . 1 fr.

3° *Alphabet des majuscules* de onze centimètres de hauteur, indispensable pour les classes 6°, 7° et 8°. Deux feuilles 1/3 grand raisin. Prix. . . . . 1 fr. 75 c.

4° *Alphabet des minuscules en chiffres métriques* de 18 centimètres de hauteur, 15 feuilles grand raisin. Prix. . . . . 3 fr. 50 c.

Tableau explicatif de la Méthode d'écriture de Lacombe, gravé par Picquet. 1 feuille columbier, vélin. Prix. . . . . 2 fr. 50 c.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE DEC 3 '32

DUE JAN 30 '32

NOV 17 '61 H

MAY 21 '66 H

CANCELLED

DUE APR 27 1928

DUE DEC 7 '32

DUE DEC 7 '32